



République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Communauté de Communes du Pays des Ecrins

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois décembre à 18 h30, la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée, après convocation légale du 17 décembre 2021, sous la Présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

**Étaient présents les Conseillers Communautaires suivants :** Marie BAILLARD, Marie-Pierre HAMMES, Alice PRUD'HOMME, Sandrine REYMOND, Florence TORRENT, Christian CANTON, Marcel CHAUD, Michel CHEYLAN, Jean CONREAU, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Martin FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gilles PIERRE, Didier PLUQUET, François ROTH, Alain SANCHEZ, Laurent VERNET.

**Pouvoirs** : Dominique BARNEOUD à Sandrine REYMOND.  
Carine QUILICI à Alain SANCHEZ.  
Guillaume PONCET à François ROTH.  
Marie-José SAVOLDELLI à Florence TORRENT.  
Bruno LAROCHE à Marie BAILLARD.  
Camille FAURE à Gilles PIERRE.

**Excusée** : Marie-Noëlle DISDIER

Le Président, Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, accueille l'Assemblée au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée.

Le Président, Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, fait lecture des procurations.

### A. Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Alain SANCHEZ est désigné Secrétaire de séance.

### B. Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 25 novembre 2021.

**Approuvé à l'unanimité.**

### C. Présentation de la liste des dossiers signés par le Président dans le cadre de sa délégation de signature.

**Aucun dossier n'a été signé.**

D. Présentation des Décisions du Bureau Statutaire.

Aucune Décision n'a été votée en Bureau Statutaire.

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*  
Page 2 sur 153

# DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

## CABINET

### Délibération n°1 – Fiscalité Professionnelle Unique : Rapport quinquennal.

#### Présentation de la délibération : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

- *Vu l'Arrêté Préfectoral n°05 2016.12.02.2002 du 2 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins pour mise en conformité au regard des dispositions de la loi NOTRe et actant le transfert des compétences nouvelles :*
  - *Promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme.*
  - *Création, aménagement, gestion des zones d'activités et transfert des zones d'activités existantes des Sablonnières à L'Argentière-La Bessée, du Planet à la Roche de Rame, les clôts à Vallouise et Pré du Faure à Saint Martin de Queyrières.*
  - *GEMAPI.*
  - *Cinéma l'Eau Vive.*
  - *Piscine publique de L'Argentière-La Bessée.*
- *Vu la délibération n°18 du 30 juin 2016 optant pour le régime fiscal de la Fiscalité Unique Professionnelle.*
- *Vu la délibération n°3 du 28 juillet 2016, portant création de la commission des charges transférées.*
- *Vu la délibération n°3 du 28 juillet 2016 portant création de la commission d'évaluation des charges transférées et arrêtant sa composition.*
- *Vu la désignation des membres de la CLECT par les communes membres de l'EPCI.*
- *Vu les travaux de la CLECT du 28/11/2016, 18/01/2017, 10/2/2017, 14/03/2017, 03/05/2017 et du 20/07/2017 étudiant les rapports successifs d'évaluation des charges transférées.*
- *Vu la présentation du rapport définitif de l'évaluation des charges transférées de droit commun et proposant la mise en place de dérogations.*
- *Vu l'adoption du rapport d'évaluation des charges transférées par la CLECT dans sa séance du 20 juillet 2017.*
- *Vu l'article 148 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 qui a institué à compter du 30 décembre 2016, l'obligation faite à chaque président d'EPCI de présenter tous les cinq ans, un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des compétences transférées à l'EPCI.*

Ce document doit faire l'objet d'un débat au sein de l'EPCI et d'une délibération spécifique. Il est ensuite transmis aux communes membres de l'EPCI pour information.

Le Président Présente le rapport quinquennal, pour les comptes arrêtés au 31/12/2020.

Les allocations de compensation aux communes au 31/12/2020 seraient arrêtées à 1 500 349€ soit 450K€ de moins que celles attribuées aux communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- *Approuve l'exposé du Président.*
- *Approuve le rapport quinquennal présenté par le Président.*
- *Charge le Président de le notifier aux communes pour information.*

*Approuvée à l'unanimité.*

**Pour :**

**Contre :**

**Abstention :**

**FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE**  
**RAPPORT QUINQUENNAL**

Loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016  
Article 148

**BUREAU DU 10 DECEMBRE 2021**

Elaboré par : Olivier COUSTY Chef de service comptabilité et finances Le 09/12/2021	Vérifié et validé par : Yahia AMMOURA Directeur Général des Services  Le 09/12/2021	Approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 23/12/2021 Le Président, Cyrille DUJON D'ASTROS
---	---	---

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

<b>Table des matières</b>
---------------------------

<b>1. RAPPEL DU RAPPORT CLETC DU 20 JUILLET 2017.</b>	<b>3</b>
<b><u>2. CADRE REGLEMENTAIRE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET LA NOTIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION.</u></b>	<b>3</b>
<b>2.1. LE ROLE DE LA CLETC.</b>	<b>3</b>
<b>2.2. LES MODALITES D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>4</b>
<b>2.3. LA PROCEDURE DE MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION</b>	<b>5</b>
2.3.1. <i>Procédure de droit commun</i>	5
2.3.2. <i>Procédure dérogatoire</i>	6
<b><u>3. LE RECENSEMENT DES CHARGES TRANSFEREES DES COMMUNES A LA CC DU PAYS DE ECRINS</u></b>	<b>7</b>
<b>3.1. METHODOLOGIE D'EVALUATION DES CHARGES DE LA REALISATION DES COMPETENCES.</b>	<b>8</b>
3.1.1. <i>La charge nette de fonctionnement</i>	8
3.1.2. <i>Le coût moyen annualisé d'investissement</i>	8
<b>3.2. LA COMPETENCE TOURISME.</b>	<b>8</b>
3.2.1. <i>La charge nette de fonctionnement</i>	8
3.2.2. <i>Le coût moyen annualisé d'investissement</i>	8
3.2.3. <i>Mise en œuvre des compétences</i>	8
<b>3.3. LA PISCINE DE L'ARGENTIERE LA BESSEE.</b>	<b>12</b>
3.3.1. <i>La charge nette de fonctionnement</i>	12
3.3.2. <i>Le coût moyen annualisé d'investissement</i>	12
3.3.3. <i>Mise en œuvre des compétences</i>	13
<b>3.4. LE CINEMA DE L'ARGENTIERE LA BESSEE.</b>	<b>13</b>
3.4.1. <i>La charge nette de fonctionnement</i>	13
3.4.2. <i>Le coût moyen annualisé d'investissement</i>	14
3.4.3. <i>Mise en œuvre des compétences</i>	14
<b>3.5. LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE).</b>	<b>14</b>
3.5.1. <i>La charge nette de fonctionnement</i>	15
3.5.2. <i>Le coût moyen annualisé d'investissement</i>	15
3.5.3. <i>Mise en œuvre des compétences</i>	15
<b>3.6. GEMAPI.</b>	<b>17</b>
3.6.1. <i>La charge nette de fonctionnement</i>	17
3.6.2. <i>Le coût moyen annualisé d'investissement</i>	17
3.6.3. <i>Mise en œuvre des compétences</i>	17
<b><u>4. MOBILITES</u></b>	<b>19</b>
<b><u>5. SYNTHESE DES CHARGES TRANSFEREES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE DROIT COMMUN</u></b>	<b>21</b>
<b><u>6. ANNEXES</u></b>	<b>21</b>

L'article 148 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 a institué à compter du 30 décembre 2016, l'obligation faite à chaque président d'EPCI de présenter tous les cinq ans, un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des compétences transférées à l'EPCI.

Ce document doit faire l'objet d'un débat au sein de l'EPCI et d'une délibération spécifique. Il est ensuite transmis aux communes membres de l'EPCI pour information.

## 1. Rappel du rapport CLETC du 20 juillet 2017.

La CLETC avait proposé au conseil communautaire de fixer librement les attributions de compensation à partir des corrections proposées sur le montant des charges transférées.

Le montant des attributions de compensation résultant des corrections apportées, et proposé au vote du conseil CLETC est présenté ci-dessous :

Communes	ANNEE : 2016											Attribution de compensation
	Base CFE	Taux CFE	Taux CFE Syndical	Produits CFE communaux	CVAE	IFER	TasCom	Produits additionnels	Compensation part salaires	Compensation recettes	DEPENSES Charges nettes transférées en 2017	
L'Argentière- La Bessée	1 128 664 €	22,97%	0,00%	259 254 €	66 997 €	103 263 €	25 244 €	3 288 €	253 113 €	1 128 €	188 196 €	524 091 €
Champcella	132 955 €	19,71%	9,71%	39 115 €	2 122 €	7 918 €	0 €	239 €	23 €	15 €	-2 725 €	52 158 €
Freissinières	182 426 €	20,82%	5,84%	48 635 €	3 709 €	15 343 €	0 €	184 €	1 803 €	130 €	-3 445 €	73 250 €
Pelvoux	494 699 €	21,17%	0,00%	104 728 €	11 241 €	21 652 €	0 €	3 221 €	17 699 €	70 €	-121 255 €	279 866 €
Puy Saint Vincent	925 143 €	17,54%	0,00%	162 270 €	25 273 €	12 629 €	0 €	1 456 €	58 838 €	79 €	2 500 €	258 046 €
La Roche de Rame	108 190 €	15,80%	0,00%	17 094 €	19 328 €	3 519 €	0 €	1 756 €	65 663 €	50 €	-10 755 €	118 165 €
Saint Martin de Queyrières	864 568 €	24,23%	0,00%	209 485 €	19 439 €	34 238 €	7 092 €	3 310 €	21 553 €	15 €	-9 914 €	305 046 €
Vallouise	421 430 €	19,54%	0,00%	82 347 €	19 630 €	7 499 €	0 €	3 606 €	41 805 €	394 €	-22 966 €	178 248 €
Les Vigneaux	397 824 €	23,90%	0,00%	95 080 €	7 307 €	12 282 €	0 €	1 861 €	6 338 €	35 €	-38 473 €	161 375 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 655 899 €</b>	<b>21,86%</b>		<b>1 018 008 €</b>	<b>175 046 €</b>	<b>218 343 €</b>	<b>32 336 €</b>	<b>18 921 €</b>	<b>466 836 €</b>	<b>1 917 €</b>	<b>-18 838 €</b>	<b>1 950 245 €</b>

## 2. Cadre réglementaire d'évaluation des charges transférées et la notification des attributions de compensation.

### 2.1. LE ROLE DE LA CLETC.

L'évaluation des charges transférées résultant de l'adoption de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), d'un transfert de compétences, d'une modification de l'intérêt communautaire ou d'une modification du périmètre communautaire est une mission qui incombe à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC). La CLETC doit rendre « *ses conclusions l'année de l'adoption de la Cotisation Foncière sur Les Entreprises (CFE) unique (ex TPU) et lors de chaque transfert de charges ultérieur* » (article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts – CGI).

## 2.2. LES MODALITES D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES

L'évaluation des charges transférées doit respecter le cadre législatif posé par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, codifié au IV de l'article 1609 nonies C du CGI.

Cet article indique notamment :

*« Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédents ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.*

**Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé.** Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. **L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.**

*Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.*

*Cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (...), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts. »*

La loi distingue ainsi deux types de charges, avec un mode d'évaluation des dépenses propre à chaque type de charges :

- **Les charges non liées à un équipement**, évaluées à partir de leur coût réel dans les budgets ou comptes administratifs de la collectivité ;
- **Les charges liées à un équipement**, évaluées à partir d'un coût annualisé prenant en compte l'ensemble des dépenses nécessaires à l'entretien et au renouvellement du bien, calculées sur la durée normale d'utilisation et ramenées à l'année.

Par rapport à la législation antérieure, les nouvelles dispositions prévues par la loi de 2004 présentent 4 différences :

- La loi distingue deux types de charges avec une procédure spécifique ;
- La loi rend davantage possible, par la notion de coût moyen annualisé, le recours à des coûts normatifs plutôt qu'à des coûts constatés, dans l'évaluation des charges transférées
- La référence au décret définissant la nature des dépenses d'investissement à prendre en compte est supprimée ;
- **La loi ne fait plus référence à la moyenne des 3 derniers comptes administratifs.**

La notion d'équipement ne fait l'objet d'aucune définition juridique précise.

La doctrine administrative l'assimile à la notion comptable d'immobilisation corporelle, retracée, dans la nomenclature comptable, par les comptes de la classe 2. Cette notion d'immobilisation corporelle ainsi précisée désigne :

- Les équipements de superstructure (équipements sportifs, culturels, écoles, etc...);
- Les équipements d'infrastructure (voirie et réseaux divers);
- Les matériels nécessaires à l'exercice des compétences transférées
- L'aménagement de terrain (viabilisation).

Pour la détermination du coût moyen annualisé, la loi laisse à la CLETC 3 possibilités de calcul :

- Le coût de réalisation (coût initial si la collectivité l'a réalisé elle-même);
- Le coût d'acquisition (si la collectivité a acheté l'équipement);
- Le coût de renouvellement, si l'on ne peut connaître le coût de réalisation ou d'acquisition ou si ces coûts n'ont plus de pertinence (compte tenu de l'ancienneté du bien).

Les deux premiers coûts (réalisation et acquisition) constituent une méthode commode et à privilégier si l'équipement est récent.

Le coût de renouvellement fait davantage référence à une approche patrimoniale avec la reconstitution d'un amortissement.

Le coût de l'équipement n'est pas à rechercher obligatoirement dans les derniers comptes administratifs des collectivités : il peut être évalué (en particulier le coût de renouvellement), à partir de critères techniques ou normatifs.

Ce coût doit être annualisé, c'est-à-dire que ce coût doit être divisé par une durée de vie (durée d'amortissement) : la doctrine administrative recommande de faire référence aux durées d'amortissement proposées par l'instruction comptable (qui ne prévoit toutefois pas de durée pour les bâtiments).

**Au final, le coût moyen annualisé est destiné à donner à la collectivité bénéficiaire du transfert la capacité de financer le renouvellement du patrimoine transféré, dans la configuration existante au moment du transfert, indépendamment du mode de financement choisi.**

La combinaison des 2 méthodes d'évaluation est nécessaire selon la nature des charges transférée : si une compétence s'exerce dans un bâtiment, il convient de déterminer le coût du service, puis le coût moyen annualisé du bâtiment qui héberge ce service : la charge transférée sera égale à la somme de ces 2 coûts.

### 2.3. LA PROCEDURE DE MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

#### 2.3.1. Procédure de droit commun

Lorsque la CLETC a adopté son rapport indiquant le montant des charges transférées, celui-ci est transmis par la communauté aux communes, qui doivent délibérer sur le montant des charges transférées proposées par la CLETC.

Le montant des charges transférées doit être approuvé à la majorité qualifiée des communes, soit :

- La moitié des communes représentant les deux tiers de la population ;
- **Ou** les deux tiers des communes dépassant la moitié de la population ;

Il convient de remarquer que pour l'évaluation des charges transférées, l'accord de la ou des communes dont la population dépasse le quart de la population totale de la communauté n'est pas nécessaire (à l'inverse de ce que prévoient les textes en matière de transfert de compétence).

La procédure de droit commun d'évaluation des charges transférées, codifiée à l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts a été modifiée par l'article 148 de la loi de finances pour 2017 (loi 2016-1917 du 29 décembre 2016). Elle prévoit désormais :

- Une remise du rapport de CLECT dans les 9 mois suivant le transfert.
- Approbation par les conseils municipaux à la majorité qualifiée dans les 3 mois suivant la remise du rapport.

Lorsque le président de CLETC n'a pas transmis le rapport aux communes membres ou à défaut d'approbation du rapport de la CLETC à la majorité qualifiée, le coût net est déterminé par le Préfet selon les modalités suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : moyenne 3 ans des dépenses minorées des ressources afférentes, actualisée selon l'indice des prix hors tabac ;
- Dépenses d'investissement : moyenne 7 ans des dépenses minorées des ressources afférentes, actualisée selon l'indice de formation brute de capital fixe des administrations publiques.

Si la majorité qualifiée est atteinte, alors le conseil de communauté peut notifier les attributions de compensation en retranchant des recettes économiques transférées (détaillées au 2° du V de l'article 1609 nonies C) le montant des charges transférées. Si le montant des attributions de compensation devient négatif, l'établissement public de coopération intercommunale peut demander à la commune d'effectuer, à due concurrence, un versement à son profit.

### 2.3.2. Procédure dérogatoire

La loi prévoit (nouvelle rédaction de l'article 1609 nonies C-V-1bis issue de l'article 163 de la loi de finances pour 2016) que « *Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.* »

A défaut d'accord, le montant de l'attribution est fixé dans les conditions de droit commun.

Cette nouvelle procédure a assoupli la règle précédente prévoyant des délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres.

Dans le cadre des discussions parlementaires le Ministre a précisé que la révision des attributions de compensation « *peut s'opérer, dès lors qu'elle recueille l'accord des seules communes membres concernées par la révision. Ainsi, les communes qui ne sont pas intéressées à la révision de ces attributions ne pourront plus bloquer les ajustements souhaités par les communes concernées* »

Par ailleurs, une réponse ministérielle à une question écrite <sup>1</sup> de 2013 apporte des précisions sur le rôle de la CLETC dans cette procédure dérogatoire.

- Le Ministère insiste sur la **nécessité** pour le conseil de communauté, « *en vue d'éclairer pleinement la décision du conseil communautaire statuant à l'unanimité* », **de disposer d'un rapport de la CLETC**. La réponse ministérielle indique que le « *rapport de la CLECT [qui] constitue un simple document préparatoire [...] ne vaut pas avis conforme. L'organe délibérant peut ainsi s'écarter des préconisations qui y sont contenues ou ne retenir qu'une partie des facteurs de compensation. En revanche, il ne peut statuer que sur la base d'évaluations expresses figurant dans le rapport qui lui est soumis. A défaut, il lui incombe de solliciter des projections complémentaires et de faire objectiver par la CLECT toute hypothèse qui ne figurerait pas dans le rapport initial. Dès lors qu'il lui appartient de procéder à la révision libre des attributions de compensation « en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges », le conseil communautaire ne peut se reconnaître la faculté d'introduire de lui-même des éléments nouveaux non expertisés et non chiffrés par la CLECT ou d'imposer aux communes des sujétions qui ne soient pas expressément motivées par un besoin de financement dûment identifié par les parties en présence* ».

Ainsi, toute utilisation de la procédure dérogatoire doit être accompagnée du rapport de la CLETC.

Par ailleurs, l'article 148 de la loi de finances rectificative pour 2016 (loi 2016-1918 du 29 décembre 2016) prévoit que les délibérations de fixation libre des attributions de compensation « *peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculé par la commission locale d'évaluation des transferts de charges conformément [aux dispositions de droit commun]* ».

### 3. Le recensement des charges transférées des communes à la CC du Pays de Ecrins

Les charges transférées des communes à la communauté portent sur la compétence suivante :

- La promotion du tourisme dont les offices de tourisme
- La piscine de l'Argentière La Bessée ;
- Le cinéma de l'Argentière La Bessée ;
- La gestion et l'entretien des Zones d'activités Economiques communautaires ;
- La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

<sup>1</sup> Question écrite n° 23253 de Madame Estelle Grelier, publiée au JO le 09/04/2013, Réponse publiée au JO le 30/07/2013.

**3.1. METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES CHARGES DE LA RÉALISATION DES COMPÉTENCES.****3.1.1. La charge nette de fonctionnement**

Les charges nettes de fonctionnement comprennent, en application de la loi, le montant des dépenses diminuées des recettes afférentes au service transféré.

Les charges retenues correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement du compte administratif 2020 diminuées des recettes réelles de fonctionnement de l'année 2020.

**3.1.2. Le coût moyen annualisé d'investissement**

Les charges retenues correspondent à la somme des dépenses réelles d'investissement sur les comptes administratifs de 2017 à 2020 diminuées des recettes réelles d'investissement sur les comptes administratifs des mêmes années.

La charge annualisée des investissements de 2017 à 2020 est retenu sur une base d'amortissement de 20 ans

**3.2. LA COMPÉTENCE TOURISME.****3.2.1. La charge nette de fonctionnement**

PROMOTION DU TOURISME									
SECTEUR DEVELOPPEMENT DU TOURISME	CHARGES TRANSFEREES EN 2016			CA 2017			CA 2020		
	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement
1604- Promotion du Tourisme	691 837,29	777 796,32	- 85 959,03	1 230 477,86	886 702,72	343 775,14	1 245 857,53	914 976,53	330 881,00
	538 532,86		538 532,86						
<b>TOTAL</b>	<b>1 230 370,15</b>	<b>777 796,32</b>	<b>452 573,83</b>	<b>1 230 477,86</b>	<b>886 702,72</b>	<b>343 775,14</b>	<b>1 245 857,53</b>	<b>914 976,53</b>	<b>330 881,00</b>

**3.2.2. Le coût moyen annualisé d'investissement**

PROMOTION DU TOURISME									
SECTEUR DEVELOPPEMENT DU TOURISME	CHARGES TRANSFEREES EN 2016			CA 2017			CA 2020		
	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement
1604- Promotion du Tourisme			12 750,00	-	-	-	14 572,13	-	14 572,13
Siège OT + point I Vallouise							195 687,31	22 310,83	173 376,48
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 750,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>210 259,44</b>	<b>22 310,83</b>	<b>187 948,61</b>

**3.2.3. Mise en œuvre des compétences**

L'Office de Tourisme Intercommunal du Pays des Écrins est un enfant de la Loi NOTRe. Il est le fruit de la fusion de l'OT de Puy Saint Vincent, l'OT de La Vallouise, l'OT de l'Argentière-La Bessée, les Points d'Information de La Roche de Rame et de Freissinières et de l'EPIC Destination Écrins.

L'association loi 1901 a été créée le 1er décembre 2016, et déclarée dans le Journal Officiel du 19 décembre 2016.

**Elle est active depuis le 1er janvier 2017.**

Ses missions premières, cadrées par une convention d'objectifs avec la CCPE, sont le pilotage :

- Des bureaux d'accueil et d'information et de l'animation sur les pôles touristiques du territoire ;
- La promotion et la communication de la destination dans son ensemble comme dans ses spécificités ;
- Le classement des meublés, les relations et la coordination des socioprofessionnels et des associations organisatrices d'évènements, l'observatoire touristique et la taxe de séjour.

#### **Actions menées en 2020-2021 :**

##### **Développement de la commercialisation digitale du territoire**

- Formation des socio-professionnels vers une commercialisation autonome de leur prestation : mise à disposition d'un outil de commercialisation en ligne gratuit, formation animée par les conseillers en séjours de l'OTC.
- Déploiement de la réservation en ligne sur le site [www.paysdesecrins.com](http://www.paysdesecrins.com)
- Création d'un service commercial pour coordonner cette place de marché, vendre des produits, tout-compris, accompagner la commercialisation de l'itinérance, vendre la destination par des intermédiaires on et off-line
- Développer le service portage de bagages pour encourager l'itinérance
- Démarcher des groupes, pour dynamiser les ailes de saison, plus particulièrement les groupes scolaires, scientifiques, et clubs sportifs
- Réflexion autour d'un tourisme durable et du don participatif à une association de développement durable lors du paiement des réservations en ligne par le client

##### **Définition de la stratégie marketing du territoire**

- Réflexion autour d'une stratégie du territoire en concertation avec techniciens, élus et socioprofessionnels du territoire
- Valorisation de la dimension durable de notre offre touristique, encourager la mobilité douce sur le territoire,
- Déclinaison d'une nouvelle identité visuelle et graphique et actualisation du logo de notre destination touristique « Pays des Écrins »
- Déclinaison du plan opérationnel concomitant
- Accroître l'image patrimoniale de la destination : histoire de l'alpinisme, vidéos teaser de découverte du patrimoine. Cette démarche stratégique territoriale est cofinancée par la région SUD, en cohérence avec la valorisation de la marque « Parc national des Écrins »

##### **Obtention du classement de l'office de tourisme en catégorie 2**

- Traduction du site internet dans une troisième langue
- Travail sur la démarche qualité

##### **Animations**

- Renouvellement et amélioration du concept original de forêt lumineuse sonore
- Créer des partenariats pour animer les restaurants partenaires de l'OTC sur les ailes de saison
- Continuer à créer des temps forts alliant nature et culture (randonnées spectacle nature)
- Adopter une dimension durable dans les animations proposées (vaisselle biodégradable)

- Embauche d'un binôme pour accompagner la responsable animation
- Amélioration de l'affichage des animations sur les écrans du front de neige de Puy Saint Vincent

#### **Développement local et accompagnement des socio-professionnels**

- Productions de vidéos promotionnelles personnalisées sur les socio-pros partenaires, sponsorisées sur les réseaux sociaux en fonction de cibles choisies
- Proposition de nouvelles formations pour permettre à l'ensemble des professionnels du tourisme d'avoir une meilleure performance digitale, en partenariat avec la Communauté des Communes.
- Eductours réguliers avec le personnel de l'OTC à la rencontre des socio-pros, sur le terrain

#### **Communication -promotion**

- Conduite de drone par le personnel de l'OT pour valoriser notre destination à travers des images aériennes qualitatives
- Campagnes de communication visuelle offensive sur les réseaux sociaux et sur Google Adwords
- Affichage 4X3 pour une visibilité annuelle de notre destination à Aix-en-Provence
- Diversification des productions photographiques et vidéos
- Développement de l'outil Géotrek à d'autres activités outdoor, traduire son contenu
- Création d'une nouvelle carte de randonnée plus détaillée et création d'une carte touristique pour une présentation d'ensemble des atouts du territoire
- Valoriser les produits locaux, à travers des supports de communication dédiés
- Renouvellement du parc informatique du pôle communication

#### **Accueil**

- Fidéliser la clientèle à travers les outils de Gestion de la Relation Client
- Vente de T-shirts aux couleurs de la destination
- Réfection partielle des BIT de l'Argentière-la Bessée et de Puy Saint Vincent 1600
- Équipement de nouveaux photocopieurs couleurs aux BIT de Puy Saint Vincent

#### **Projets 2021/2022 :**

##### **Développement de la commercialisation digitale du territoire**

- Après la définition de la stratégie commerciale actée par le Conseil d'Administration en 2020, nous poursuivrons les objectifs suivants :
  - Continuer à déployer la place de marché, la commercialisation digitale du territoire : former les socio-professionnels vers une commercialisation autonome de leur prestation par la mise à disposition d'un outil de commercialisation en ligne gratuit et déploiement de la réservation en ligne sur le site [www.paysdesecrins.com](http://www.paysdesecrins.com)
  - Création d'un service commercial pour coordonner cette place de marché, vendre des produits tout-compris, accompagner la commercialisation de l'itinérance, vendre la destination par des intermédiaires on et off-line.
  - Démarcher des groupes, pour dynamiser les ailes de saison, plus particulièrement les groupes scolaires, scientifiques, et clubs sportifs
  - Développer l'itinérance à pied ou à VTT en partenariat avec le Parc National des Ecrins

- Réflexion autour d'un tourisme durable et du don participatif à une association de développement durable lors du paiement des réservations en ligne par le client

#### **Mise en œuvre du plan d'action issu de la stratégie marketing du territoire**

- Déclinaison d'une nouvelle identité visuelle et graphique et actualisation du logo de notre destination touristique « Pays des Écrins »
- Déclinaison du plan opérationnel concomitant : communication et commercialisation ciblée par filière
- Accroître l'image patrimoniale de la destination :
  - Valorisation de l'histoire de l'alpinisme
  - Rendre la découverte du patrimoine attractive via la réalité augmentée, avec des vidéos ludiques et des visites théâtralisées

#### **Qualité et classement de l'office de tourisme**

- Travail sur la démarche qualité Après l'obtention du classement en 2<sup>ème</sup> catégorie, l'OTC ambitionne d'obtenir le classement en première catégorie avec la mise en œuvre d'une démarche qualité.

#### **Animations**

- Créer des partenariats pour animer les restaurants partenaires de l'OTC sur les ailes de saison
- Continuer à créer des temps forts identitaires alliant nature et culture, surprendre les vacanciers avec une programmation qualitative qui commence à refléter une dynamique d'animation désormais reconnue en pays des Ecrins. Elargissement du concept original de forêt lumineuse sonore en version hivernale
- Adopter une dimension durable dans les animations proposées (vaisselle biodégradable)

#### **Développement local et accompagnement des socio-professionnels**

- Augmenter les adhésions des socio-professionnels à l'otc via la production de vidéos promotionnelles personnalisées sponsorisées sur les réseaux sociaux en fonction de cibles choisies
- Proposer de nouvelles formations pour permettre à l'ensemble des professionnels du tourisme d'avoir une meilleure performance digitale, en partenariat avec la Communauté des Communes.
- Eductours réguliers avec le personnel de l'OTC à la rencontre des socio-pros, sur le terrain

#### **Communication -promotion**

- Conduite de drone par le personnel de l'OT pour valoriser notre destination à travers des images aériennes qualitatives
- Campagnes de communication visuelles offensives sur les réseaux sociaux, le web et sur Google Adwords
- Affichage 4X3 pour une visibilité annuelle de notre destination à Aix-en-Provence
- Diversification des productions photographiques et vidéos
- Développement de l'outil Géotrek à d'autres activités outdoor, traduire son contenu
- Valoriser les produits locaux, de manière plus fine à travers des supports de communication dédiés. A termes, réfléchir à une labélisation locale « Fabriqué au pays des Ecrins »

- Refonte du site web, actuel en s'adaptant à l'actualité numérique

#### Accueil

- Installation de totems sur la nationale pour marquer les entrées et sorties du Pays des Écrins
- Améliorer l'affichage et la mise en valeur des infos dans nos BIT, équipement d'écrans promotionnels pour diffuser nos vidéos qualitatives
- Déploiement de la boutique de l'OT : vente de T-shirts, bonnets, casquettes, produits dérivés aux couleurs de la destination
- Réfection des BIT de l'Argentière-la-Bessée et de Puy Saint Vincent 1600 pour améliorer la qualité d'accueil et l'accueil des personnes à mobilité réduite

#### Développement d'une politique touristique écoresponsable exemplaire

- Démarche innovante de labélisation de l'OTC par la marque esprit parc en partenariat avec le Parc National des Écrins
- Valoriser l'offre écotouristique du territoire, mise en œuvre d'une charte durable partagée avec les socio-professionnels
- Accompagner les socio-pros dans la rénovation énergétique des bâtiments
- Elargir l'expérimentation des biodéchets de PSV aux autres communes
- Soutenir les initiatives durables locales avec des dons via la plateforme de commercialisation de l'OTC

Parallèlement aux actions menées par l'Office du tourisme, la Communauté de Communes réalise des investissements d'aménagement des infrastructures et équipements touristiques.

Ainsi, depuis 2017, l'aménagement du siège de l'OTC ainsi que le point I de Vallouise est programmé pour un montant de plus de 216 000€ avec un financement DETR de 30%.

Le point I de Freissinières est aussi en cours de réalisation pour un montant d'environ 85 000€ financé à 80% par la Région Sud.

### 3.3. LA PISCINE DE L'ARGENTIERE LA BESSEE.

#### 3.3.1. La charge nette de fonctionnement

COMPETENCE PISCINE									
SERVICE PISCINE	CHARGES TRANSFEREES EN 2016			CA 2017			CA 2020		
	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement
900 - Piscine ABC	200 544,63	41 854,53	158 690,10	217 833,67	31 643,92	186 189,75	90 101,62	26,32	90 075,30
TOTAL	200 544,63	41 854,53	158 690,10	217 833,67	31 643,92	186 189,75	90 101,62	26,32	90 075,30

#### 3.3.2. Le coût moyen annualisé d'investissement

COMPETENCE PISCINE									
SERVICE PISCINE	CHARGES TRANSFEREES EN 2016			CA 2017			CA 2020		
	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement
900 - Piscine ABC			9 496,45	45 112,37	26 421,43	18 690,94	1 527 472,32	490 275,84	1 037 196,48
TOTAL			9 496,45	45 112,37	26 421,43	18 690,94	1 527 472,32	490 275,84	1 037 196,48

### 3.3.3. Mise en œuvre des compétences

La Piscine de L'Argentière-La Bessée a été transférée de la Commune de L'Argentière-La Bessée à la Communauté de Communes du Pays des Écrins au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'année 2017 fut la première année d'exploitation par la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

L'enseigne a été changée, la communication refaite, et une page internet sur le site de la Communauté de Communes du Pays des Écrins a été créée.

L'année 2019 a été marquée par le lancement du programme de travaux pour la réhabilitation de la piscine en septembre 2019 et par un contrôle de la régie par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Les subventions pour un total de 1 444 558€ ont été sollicitées sur un programme de travaux de 2 224 878€ :

Subventions obtenues		
CRET 2	450 000,00 €	20, 23 %
CNDS	150 000,00 €	6, 74 %
DEPARTEMENT	398 000,00 €	17, 89 %
DETR 2018	446 558,00 €	20, 07 %
<b>Total</b>	<b>1 444 558,00 €</b>	<b>64, 93 %</b>

La Piscine Intercommunale du Pays des Écrins a été fermée toute l'année 2020 pour travaux de réhabilitation. La crise sanitaire a impacté la durée des travaux, et les a repoussés jusqu'en décembre 2020.

Les travaux de la Piscine Intercommunale du Pays des Écrins se sont terminés en février 2021. Toutefois, avec la crise sanitaire, nous n'avons pu ouvrir au public que le 9 juin 2021. Nous avons tout de même accueilli les scolaires de février 2021 à juin 2021.

Le 18 juin 2021, nous avons été dans l'obligation de fermer suite à un accident d'un nageur qui s'est blessé avec des carreaux du bassin, dont la réhabilitation n'a pas été décidée en 2019.

En 2021, le nouveau système de caisse a été installé, et le personnel formé. Cet investissement représente 28 372,13€. Toutefois, suite à la remise en eau, nous nous sommes aperçus que des carreaux du bassin se fendaient. Nous avons dû fermer la piscine afin d'engager des travaux de réparation du bassin et des plages. L'ouverture est programmée pour le tout début du printemps 2022.

## 3.4. LE CINEMA DE L'ARGENTIERE LA BESSEE.

### 3.4.1. La charge nette de fonctionnement

COMPETENCE CINEMA									
SERVICE CINEMA	CHARGES TRANSFEREES EN 2016			CA 2017			CA 2020		
	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement
Cinéma	114 525,29	85 567,96	28 957,33	116 037,05	119 667,94	- 3 630,89	74 013,33	99 285,21	- 25 271,88
<b>TOTAL</b>	<b>114 525,29</b>	<b>85 567,96</b>	<b>28 957,33</b>	<b>116 037,05</b>	<b>119 667,94</b>	<b>- 3 630,89</b>	<b>74 013,33</b>	<b>99 285,21</b>	<b>- 25 271,88</b>

**3.4.2. Le coût moyen annualisé d'investissement**

COMPETENCE CINEMA									
SERVICE CINEMA	CHARGES TRANSFEREES EN 2016			CA 2017			CA 2020		
	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement
Cinéma			6 184,69	13 882,60	12 974,00	908,60	5 990,00	-	5 990,00
TOTAL			6 184,69	13 882,60	12 974,00	908,60	5 990,00	-	5 990,00

**3.4.3. Mise en œuvre des compétences**

La Communauté de Communes du Pays des Écrins a récupéré la compétence « cinéma » le 1er Janvier 2017.

**Projets réalisés : coût, financement**

La façade du cinéma a été repeinte (23 900€) et l'enseigne a été remplacée (3 800€). Le système électrique, ainsi qu'incendie ont été actualisés.

Concernant le matériel de projection, il y a eu le remplacement ou achat de :

- Achat Librairie de stockage (3 939€)
- Achat de 2 onduleurs (324€)
- Alimentation GEFEN (828€)
- Achat de 2 amplificateurs (1 476€)
- Achat d'un ordinateur portable (800€)
- Achat d'une caisse enregistreuse et d'un terminal bancaire (7 188€)

**Projets d'avenir :**

- Changement de l'écran, par un écran motorisé relevable
- Changement du système de sonorisation
- Réfection de la scène
- Réfection des peintures intérieures intérieures

**Fréquentation par année :**

- 2017 : 14 012 entrées pour une recette de 77 297€
- 2018 : 13 095 entrées pour une recette de 65 781€
- 2019 : 12 905 entrées pour une recette de 66 034€
- 2020 : 4 914 entrées pour une recette de 22 735€ (5 mois de fermeture des cinémas)
- 2021 : 4 590 entrées pour une recette de 21 781€ (4 mois ¾ de fermeture des cinémas)

**3.5. LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE).**

4 zones d'activités économiques ont été recensées sur le territoire communautaire

- Zone d'activités Les Sablonnières à L'Argentière-La Bessée,
- Zone d'activités Le Planet à La Roche de Rame,
- Zone d'activités Les Clots à Vallouise,
- Zone d'activités le Pré du Faure à Saint Martin de Queyrières

**3.5.1. La charge nette de fonctionnement**

ZONES D'ACTIVITES									
COMPETENCE ZA	CHARGES TRANSFEREES EN 2016			CA 2017			CA 2020		
	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement
072 - ZA Les Sablons ABC				-	-	-	9 003,00	1 010,00	7 993,00
073 - ZA Le Planet RDR				-	-	-	8 793,00	-	8 793,00
074 - ZA Les Clots à Parcher				-	-	-	1 295,52	-	1 295,52
075 - ZA Pré du Faure SMQ				-	-	-	5 362,80	-	5 362,80
<b>TOTAL</b>	<b>22 433,00</b>	<b>1 973,00</b>	<b>20 460,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24 454,32</b>	<b>1 010,00</b>	<b>23 444,32</b>

**3.5.2. Le coût moyen annualisé d'investissement**

ZONES D'ACTIVITES									
COMPETENCE ZA	CHARGES TRANSFEREES EN 2016			CA 2017			CA 2020		
	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement
072 - ZA Les Sablons ABC				-	-	-	-	-	-
073 - ZA Le Planet RDR				-	-	-	-	-	-
074 - ZA Les Clots à Parcher				-	-	-	-	-	-
075 - ZA Pré du Faure SMQ				-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**3.5.3. Mise en œuvre des compétences**

Les statuts de la Communauté de communes du 2 décembre 2016 précisent le champ de compétences dans l'article 6.1.2-a modifié par délibération en date du 26 juillet 2016 :

« Au titre du développement économique – Zones d'activité : création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, touristiques, tertiaires, portuaires et aéroportuaires.

Est définie comme zone d'activités économiques : espace à vocation économique inscrit dans les documents d'urbanisme, ayant fait l'objet d'une opération d'aménagement public coordonnée d'ensemble en termes de gestion, d'aménagement et d'animation avec continuité spatiale.

Deux types de convention ont été conclus entre les communes et la Communauté de Communes :

- Une convention portant transfert des zones d'activités ;
- Une convention de viabilité hivernale (déneigement assuré par les communes).

**Zone d'activités Les Sablonnières à L'Argentière-La Bessée**

Convention portant transfert signée le 24/01/2018

- Réhabilitation de la friche industrielle dans le cadre de la Haute Ecole du Bois et de la Forêt.
- 2019 : Reprise des regards et bordures et reprise à l'émulsion de bitume et enrobés. Mise en place de la signalétique au sol de la voie verte
- 2020 : Reprise des regards et bordures et reprise en enrobés. Mise en place de la signalétique au sol de la voie verte

**Zone d'activités Le Planet à La Roche de Rame**

Convention portant transfert à signer

- Réhabilitation d'une friche industrielle et extension de la Zone d'Activité existante
- Etudes techniques en cours :
  - Etude d'impact, étude confortement digue, étude hydraulique et DLE, études de sols et pollutions, carrefour accès RN, étude de marché.
  - Etude études de dépollution, de désamiantage et de démolition des bâtiments de la friche industrielle.
- Projet d'implantation de l'entreprise de co-compostage pour une surface de 10 500 m<sup>2</sup> à l'extrême sud de la zone.
- Financement ADEME pour études sur la dépollution de la friche industrielle.

#### **Zone d'activités Les Clots à Vallouise**

Convention portant transfert signée le 27/11/2021

- 2019 : Mise à niveau regard
- 2020 : Reprise à l'émulsion de bitume
- Une seule voirie d'accès et 7 lots vendus et occupés.
- Pas de projet d'extension possible.

#### **Zone d'activités le Pré du Faure à Saint Martin de Queyrières**

Convention portant transfert à signer

- La CCPE n'a pas la gestion entière de la zone.
- 2019 : Reprise à l'émulsion de bitume
- 2020 : Reprise des regards et caniveaux et reprise à l'émulsion de bitume et enrobés
- Pas de projet d'extension.

#### **Nouvelle Zone d'activités du Villaret à Saint Martin de Queyrières**

- Montant du programme 735 278.54€
- 10 476m<sup>2</sup> de surface, découpée en 12 parcelles en vente.
- Prix de vente déterminé à 48€ HT / m<sup>2</sup>
- Cession des 12 lots :502 848€ HT.
- Financement de la DETR à 218 190,37€.
- Financement du PAP à hauteur de 40 000€.
- Emprunt contracté en 2019 pour un montant de 475 000€, intégralement remboursé en 2024, à l'issue de la vente de tous les lots.
- Opération programmée à l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

## 3.6. GEMAPI.

3.6.1. La charge nette de fonctionnement

GEMAPI									
SECTEUR GEMAPI	CHARGES TRANSFEREES EN 2016			CA 2017			CA 2020		
	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement
510 - Gestion des Risques Naturels				33 851,44	300 418,00	- 266 566,56	39 703,06	367 579,22	- 327 876,16
511 - GEMAPI ABC				7 600,99	-	7 600,99	114 590,75	-	114 590,75
512 - GEMAPI CHAMPCELLA				-	-	-	-	-	-
513 - GEMAPI FREISSINIERES				-	-	-	13 860,00	-	13 860,00
514 - GEMAPI RDR				-	-	-	2 394,00	-	2 394,00
515 - GEMAPI SMQ				960,00	1 095,00	- 135,00	4 682,80	-	4 682,80
516 - GEMAPI VALLOUISE-PELVOUX				4 550,45	-	4 550,45	12 912,00	-	12 912,00
517 - GEMAPI VIGNEAUX				-	-	-	-	-	-
518 - GEMAPI PSV				-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	46 962,88	301 513,00	- 254 550,12	188 142,61	367 579,22	- 179 436,61

3.6.2. Le coût moyen annualisé d'investissement

GEMAPI									
SECTEUR GEMAPI	CHARGES TRANSFEREES EN 2016			CA 2017			CA 2020		
	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement
510 - Gestion des Risques Naturels				-	-	-	-	-	-
511 - GEMAPI ABC				238 530,87	98 210,79	140 320,08	15 643,36	-	15 643,36
512 - GEMAPI CHAMPCELLA				-	-	-	-	-	-
513 - GEMAPI FREISSINIERES				18 563,44	-	18 563,44	11 444,40	-	11 444,40
514 - GEMAPI RDR				-	-	-	-	-	-
515 - GEMAPI SMQ				7 200,00	21 386,60	- 14 186,60	22 599,60	-	22 599,60
516 - GEMAPI VALLOUISE-PELVOUX				24 107,54	-	24 107,54	2 310,00	208 068,74	- 205 758,74
517 - GEMAPI VIGNEAUX				-	-	-	-	-	-
518 - GEMAPI PSV				-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	288 401,85	119 597,39	168 804,46	51 997,36	208 068,74	- 156 071,38

3.6.3. Mise en œuvre des compétences

La Communauté de Communes du Pays des Écrins a pris la compétence GEMAPI par anticipation, au 1er janvier 2017.

La chargée de mission en poste dès 2016 a pu assurer la transmission des études en cours avec les communes. La participation aux réunions de travail et aux présentations ont permis une grande réactivité sur les dossiers.

**Éléments qualitatifs et descriptifs des activités de la compétence / descriptif des actions techniques réalisées :**

Le service a réalisé plusieurs opérations de protection contre les inondations :

- La renaturation du Gyr à Vallouise-Pelvoux a permis l'aménagement d'un site économique important. En effet, la station de ski, les activités ludiques et les hébergements proches sont désormais.
- La suppression de la végétation sur les digues principales : digue en Rive Droite de la Durance à L'Argentière-La Bessée, Digue de Sachas, Dignes rive droite et rive gauche du Fournel, digues rive droit et rive gauche du torrent de Bouchouse,

- Engagement d'une démarche de diagnostic concerté sur les risques naturels et plus particulièrement leur localisation sur le territoire,
- Engagement des démarches réglementaires dans l'objectif de déclarer les systèmes d'endiguement du territoire : rédaction des documents d'organisation, réalisation des études nécessaires au dépôt du SE (Diagnostic initial de sûreté, Études des dangers) :
  - 1 système d'endiguement déposé, en cours d'instruction,
  - 3 systèmes d'endiguement pour lesquelles les démarches sont engagées
- Etudes sommaires de plusieurs futurs systèmes d'endiguement tels que le torrent de Gros Riou, la traversée du Gyr à Vallouise-Pelvoux,
- Mis en route administrative de futurs travaux d'aménagement : protection du secteur des Allouvières contre les crues de la Biaysse à Freissinières, confortement de la digue rive droite de la Durance) à L'Argentière-La Bessée
- Travaux d'urgence réalisés sur plusieurs secteurs à enjeux : Gestion d'un EISH en 2020 sur la digue rive droite de la Durance au centre-bourg de L'Argentière-La Bessée, réalisation de travaux d'urgence sur le torrent du glacier noir à Ailefroide, commune de Vallouise-Pelvoux, protection des canalisations d'eaux usées sur le torrent du Gyr à Vallouise-Pelvoux, protection d'urgence pour une exploitation agricole à La-Roche-de-Rame à la suite de la chute d'un arbre remarquable en haut de berge,
- Surveillance des crues, entretien des ouvrages, ...

#### Projets réalisés :

- Gyr de Pelvoux. Démarré en 2017, 1 521 205€ de dépenses dont 110 988€ de frais d'études. Financements à hauteur de 702 412€ par l'Agence de l'eau, 63 833€ par le Département des Hautes-Alpes et 86 230€ par la Région SUD ?
- Achèvement des protections Rive Droite Durance. Démarré en 2017, 291 976€ de dépenses réalisées. Financements à hauteur de 40 710€ par la DETR, 73 497€ par la Région SUD, 6 309€ du Département des Hautes-Alpes et 57 500€ de RTE.

#### Projets d'avenir :

- Dépôt du STEPRIM d'intention,
- Nombreux projets de travaux de protection :

Projet	Commune	Date de réalisation
Confortement de la digue RD de la Durance	L'Argentière-La Bessée	2022-2023
Protection du secteur des Allouvières	Freissinières	2022-2023
Confortement des digues du Fournel	L'Argentière-La Bessée	2023-2024
Protection du hameau de Prelles contre les crues du torrent de gros riou	Saint-Martin de Queyrières	2023-2024
Confortement des digues du torrent de Bouchouse	La Roche de Rame	2023-2024
Aménagement du cône du torrent de Sachas	Saint-Martin de Queyrières	2024-2025
Aménagement du torrent de l'Onde et de la traversée du Gyr dans le centre-bourg de Vallouise	Vallouise-Pelvoux	2024-2025
Aménagement de la zone artisanale du Planet	La Roche de Rame	2025-2026

## 4. Mobilités

En date du 25 mars 2021, le Conseil Communautaire a accepté le transfert de compétence entre les Communes membres et la Communauté de Communes du Pays des Écrins dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités.

Le Conseil Communautaire a décidé de se doter de la compétence d'organisation de la mobilité locale au sens de l'article L1231-1 du Code des transports. La modification statutaire du point 6.1.1 a été approuvée au titre de l'aménagement de l'espace en précisant que la CCPE organisera la mobilité locale au sens de l'article L1231-1 du Code des transports :

- Organiser des services réguliers de transport public de personnes.
- Organiser des services à la demande de transport public de personnes.
- Organiser des services de transport scolaire.
- Organiser des services relatifs aux mobilités actives (aide à la location ou à l'achat des vélos à assistance électrique...).
- Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages.
- Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.
- Organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, en cas de nécessité.
- Proposer des conseils et un accompagnement aux acteurs et usagers des mobilités.

Cette compétence nouvelle n'a pas donné lieu à un transfert de charges transféré au 1<sup>er</sup> juillet 2021 par arrêté préfectoral n°05.2021.08.09.00006 du 9 août 2021. De fait, le transfert des services de mobilités des Communes vers la Communauté de Communes du Pays des Écrins sera régi par le principe de neutralité financière, par la mise en place d'une évaluation des charges transférées établie par la CLECT pour la réévaluation des dotations de compensation.

### Services assurés actuellement par la Région :

- Ligne S030, services desservant la gare de l'Argentière les Ecrins et certains villages du canton,
- Ligne VA025, service scolaire entre la Roche de Rame et l'Argentière-la Bessée,
- Ligne VA026, service scolaire entre Freissinières et l'Argentière-la Bessée,
- Ligne VA036, service scolaire entre Puy St Vincent 1400m et l'Argentière-la Bessée,
- Ligne VA037, service scolaire entre Pelvoux et l'Argentière-la Bessée,
- Ligne VA013, service scolaire entre Villard Meyer, Villaret et St Martin de Queyrières,
- Ligne VA030, service scolaire entre Champcella et Freissinières,
- Ligne VA040, service scolaire entre le Grand Parcher, Vallouise et Pelvoux.

### Services assurés par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins :

- Ramassage scolaire de Puy St Vincent 1600m, les Prés et l'école,
- Ramassage scolaire de Puy Aillaud, Vallouise (matin) et Pelvoux (le soir),

- Ramassage scolaire de Villard Meyer à Prelles (pour les collégiens des Giraudes),
- Ramassage scolaire de Ste Marguerite, Prelles à St Martin (matin et soir),
- Ramassage scolaire de Ste Marguerite, Prelles, Villard Meyer, la Rochette à St Martin (12h et 13h),
- Ramassage scolaire de Queyrières à Ste Marguerite (retour des lycéens),
- Ramassage scolaire de Ste Marguerite à l'Argentière-la Bessée (uniquement à l'aller pour les collégiens),
- Ramassage scolaire de Pra Reboul à la Roche de Rame,
- Ramassage scolaire de Freissinières, Champcella à la Roche de Rame (pour les lycéens)
- Ramassage scolaire de Freissinières à Champcella (12h et 13h),
- Ramassage scolaire de l'Argentière-la Bessée à Pelvoux (arrivée des lycéens de Briançon),
- Ramassage scolaire en interne dans l'Argentière-la Bessée.

#### **Engagement de la procédure de transfert avec le conseil régional sud :**

La Région est en marché jusqu'à l'été 2022.

Lors du Conseil Communautaire du 25 mars 2021, a engagé avec la Région Sud, la démarche de transfert des services régionaux inscrits dans son ressort territorial, intégrant dans les statuts de la régie Transport de la Communauté de Communes, l'organisation de la mobilité locale au sens de l'article L1231-1 du code des transports :

- Organiser des services réguliers de transport public de personnes.
- Organiser des services à la demande de transport public de personnes.
- Organiser des services de transport scolaire.
- Organiser des services relatifs aux mobilités actives (aide à la location ou à l'achat des vélos à assistance électrique...).
- Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages.
- Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.
- Organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, en cas de nécessité.
- Proposer des conseils et un accompagnement aux acteurs et usagers des mobilités.

**Les lignes régionales intra-muros L'Argentière-La Bessée / Puy Saint Vincent / Pelvoux s'élèverait à 135 266€ pour 12 620€ de recettes.**

**Les lignes scolaires intra-muro coûteraient 386 061€ pour des recettes 20 130€.**

#### **Projets mobilités :**

- Etude mobilité fonds de vallées : 41 000€ TTC – Financement Alcotra 85%
- Mise en place de Rézo Pouce : 12 000€ TTC – Financement Alcotra 85%
- Aire de covoiturage aux Vigneaux : AVP en cours – Financement Alcotra 85% dans la limite de 35 000€ de projet.
- Aire de covoiturage à L'Argentière-La Bessée : AVP en cours
- Système d'informations en temps réel (abri-bus + autobus avec développement d'une application) : 147 184€ - Financement Région 40% et Etat à 30%.

## 5. Synthèse des charges transférées dans le cadre de la procédure de droit commun

Le montant total des charges transférées, résultant des dispositions de droit commun en matière d'évaluation des charges transférées, est présenté dans le tableau ci-dessous en consolidant la charge nette de fonctionnement et le coût moyen annualisé d'investissement :

CHARGES DES COMPETENCES TRANSFEREES	CA 2017			CA 2018				CA 2019				CA 2020			
	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement	Charges cumulées 2017 - 2018	Dépense	Recette	Besoin de financement	Charges cumulées 2017 - 2019	Dépense	Recette	Besoin de financement	Charges cumulées 2017 - 2020
Fonctionnement	1 611 311 €	1 339 528 €	271 784 €	1 746 515 €	1 421 389 €	325 126 €	596 910 €	1 691 171 €	1 463 544 €	227 627 €	824 537 €	1 622 569 €	1 382 877 €	239 692 €	1 064 229 €
Investissement	347 397 €	158 993 €	188 404 €	1 326 954 €	343 739 €	983 216 €	1 171 620 €	490 914 €	456 073 €	34 841 €	1 206 461 €	1 795 719 €	720 655 €	1 075 064 €	2 281 525 €
<b>COÛT MOYEN ANNUALISE D'INVESTISSEMENT</b>			<b>9 420 €</b>				<b>58 581 €</b>				<b>60 323 €</b>				<b>114 076 €</b>

**La CLETC de la CCPE doit délibérer sur ce montant de charges transférées, conformément aux dispositions prévues par le IV de l'article 1609 nonies C du CGI.**

L'attribution de compensation résultant de la procédure de droit commun est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Communes	Base CFE	Taux CFE	Taux CFE Syndical	NOUVELLES RECETTES EN 2020						Compensati on part salaires	Compensati on recettes	DEPENSES Charges nettes transférées en 2020	Attribution de compensation
				Produits CFE communaux	CVAE	IFER	TasCom	Produits additionnels					
L'Argentière- La Bessée	1 221 099 €												403 190 €
Champcella	140 120 €												40 126 €
Freissinières	179 786 €												56 352 €
Vallouise Pelvoux	898 254 €												339 452 €
Puy Saint Vincent	915 793 €			1 035 667 €	185 366 €	236 270 €	36 207 €	18 460 €	342 147 €	0 €	353 768 €		198 518 €
La Roche de Rame	90 271 €												90 906 €
Saint Martin de Queyrières	921 593 €												234 676 €
Les Vigneaux	368 645 €												137 129 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 735 561 €</b>		<b>21,87%</b>	<b>1 035 667 €</b>	<b>185 366 €</b>	<b>236 270 €</b>	<b>36 207 €</b>	<b>18 460 €</b>	<b>342 147 €</b>	<b>0 €</b>	<b>353 768 €</b>		<b>1 500 349 €</b>
<b>CHARGES NOUVELLES GENEREES PAR LE TRANSFERT DE COMPETENCES ENTRE 2017 et 2020</b>												<b>449 896 €</b>	
<b>RECETTES NOUVELLES GENEREES PAR L'AUGMENTATION DES TAUX EN 2017</b>												<b>262 353 €</b>	
<b>CHARGES REELLEMENT ASSUREES EN 2020</b>												<b>187 543 €</b>	

## 6. Annexes

- Annexe 1 : Etat détaillé transferts de charges de fonctionnement annuels
- Annexe 2 : Etat détaillé transferts de charges d'investissement annuels
- Annexe 3 : Tableau récapitulatif des transferts de charges annuels
- Annexe 4 : Tableau des charges transférées
- Annexe 5 : Mobilité – estimation de valeurs des lignes intra-muros



**Annexe 3 : Tableau récapitulatif des transferts de charges annuels**

CHARGES DES COMPETENCES TRANSFEREES	CA 2017			CA 2018				CA 2019				CA 2020				CA au 23/11/2021			
	Dépense	Recette	Besoin de financement	Dépense	Recette	Besoin de financement	Charges cumulées 2017 - 2018	Dépense	Recette	Besoin de financement	Charges cumulées 2017 - 2019	Dépense	Recette	Besoin de financement	Charges cumulées 2017 - 2020	Dépense	Recette	Besoin de financement	Charges cumulées 2017 - 2021
Fonctionnement	1 611 311 €	1 339 528 €	271 784 €	1 746 515 €	1 421 389 €	325 126 €	596 910 €	1 691 171 €	1 463 544 €	227 627 €	824 537 €	1 622 569 €	1 382 877 €	239 692 €	1 064 229 €	1 369 798 €	304 059 €	1 065 740 €	2 129 969 €
Investissement	347 397 €	158 993 €	188 404 €	1 326 954 €	343 739 €	983 216 €	1 171 620 €	490 914 €	456 073 €	34 841 €	1 206 461 €	1 795 719 €	720 655 €	1 075 064 €	2 281 525 €	840 118 €	551 054 €	289 064 €	2 570 588 €
<b>COUT MOYEN ANNUALISE D'INVESTISSEMENT</b>			<b>9 420 €</b>				<b>58 581 €</b>				<b>60 323 €</b>				<b>114 076 €</b>				<b>128 529 €</b>

**Annexe 4 : Tableau des charges transférées**

ANNEE : 2016												
Communes	Base CFE	Taux CFE	Taux CFE Syndical	NOUVELLES RECETTES EN 2017							DEPENSES Charges nettes transférées en 2017	Attribution de compensation
				Produits CFE communaux	CVAE	IFER	TasCom	Produits additionnels	Compensation part salaires	Compensation recettes		
L'Argentière- La Bessée	1 128 664 €	22,97%	0,00%	259 254 €	66 997 €	103 263 €	25 244 €	3 288 €	253 113 €	1 128 €	188 196 €	524 091 €
Champcella	132 955 €	19,71%	9,71%	39 115 €	2 122 €	7 918 €	0 €	239 €	23 €	15 €	-2 725 €	52 158 €
Freissinières	182 426 €	20,82%	5,84%	48 635 €	3 709 €	15 343 €	0 €	184 €	1 803 €	130 €	3 445 €	73 250 €
Pelvoux	494 699 €	21,17%	0,00%	104 728 €	11 241 €	21 652 €	0 €	3 221 €	17 699 €	70 €	-121 255 €	279 866 €
Puy Saint Vincent	925 143 €	17,54%	0,00%	162 270 €	25 273 €	12 629 €	0 €	1 456 €	58 838 €	79 €	2 500 €	258 046 €
La Roche de Rame	108 190 €	15,80%	0,00%	17 064 €	19 328 €	3 519 €	0 €	1 756 €	65 663 €	50 €	-10 755 €	118 165 €
Saint Martin de Queyrières	864 568 €	24,23%	0,00%	209 485 €	19 439 €	34 238 €	7 092 €	3 310 €	21 553 €	15 €	-9 914 €	305 046 €
Vallouise	421 430 €	19,54%	0,00%	82 347 €	19 630 €	7 499 €	0 €	3 606 €	41 805 €	394 €	-22 966 €	178 248 €
Les Vigneaux	397 824 €	23,90%	0,00%	95 080 €	7 307 €	12 282 €	0 €	1 861 €	6 338 €	35 €	-38 473 €	161 375 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 655 899 €</b>	<b>21,86%</b>		<b>1 018 008 €</b>	<b>175 046 €</b>	<b>218 343 €</b>	<b>32 336 €</b>	<b>18 921 €</b>	<b>466 836 €</b>	<b>1 917 €</b>	<b>-18 838 €</b>	<b>1 950 245 €</b>

ANNEE : 2020												
Communes	Base CFE	Taux CFE	Taux CFE Syndical	NOUVELLES RECETTES EN 2020							DEPENSES Charges nettes transférées en 2020	Attribution de compensation
				Produits CFE communaux	CVAE	IFER	TasCom	Produits additionnels	Compensation part salaires	Compensation recettes		
L'Argentière- La Bessée	1 221 099 €											403 190 €
Champcella	140 120 €											40 126 €
Freissinières	179 786 €											56 352 €
Vallouise Pelvoux	888 254 €											352 433 €
Puy Saint Vincent	915 793 €			1 035 667 €	185 366 €	236 270 €	36 207 €	18 460 €	342 147 €		353 768 €	198 518 €
La Roche de Rame	90 271 €											90 906 €
Saint Martin de Queyrières	921 593 €											234 676 €
Les Vigneaux	368 645 €											124 148 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 735 561 €</b>	<b>21,87%</b>		<b>1 035 667 €</b>	<b>185 366 €</b>	<b>236 270 €</b>	<b>36 207 €</b>	<b>18 460 €</b>	<b>342 147 €</b>	<b>0 €</b>	<b>353 768 €</b>	<b>1 500 349 €</b>

CHARGES NOUVELLES GENEREES PAR LE TRANSFERT DE COMPETENCES ENTRE 2017 et 2020	449 896 €
RECETTES NOUVELLES GENEREES PAR L'AUGMENTATION DES TAUX EN 2017	262 353 €
CHARGES REELLEMENT ASSUREES EN 2020	187 543 €

Pour :

Contre :

Abstention :

## Annexe 5 : Mobilité – estimation de valeurs des lignes intra-muros

	N° ligne	O/D	Evaluation fréquentation annuelle (voyages unitaires OU nb scolaires inscrits)	Evaluation coût annuel HT	Evaluation recettes	Nombre point arrêt	Commentaires
LR intra muros	S30	L'Argentière-Puy Saint Vincent- Pelvoux		135 266 €	12 620 €	16	
LS intra muros	VA013	Villard Meyar-St Martin de Queyrières	16	60 167 €	1 320 €	6	
	VA025	La Roche/Rama- L'Argentière/Bessée	32	34 806 €	2 640 €	6	
	VA026	Freissinières - Champocella / L'Argentière/Bessée	17	34 558 €	1 403 €	11	
	VA030	RP Champocella - Freissinières	19	30 953 €	1 566 €	5	
	VA035	Himesoux du Puy-Puy St Vincent	9	28 337 €	743 €	11	
	VA036	Puy St Vincent - L'Argentière/Bessée	14	76 036 €	1 155 €	7	
	VA037	Pelvoux - Vallouise - L' Argentière	81	55 815 €	6 683 €	13	
	VA038*	Puy St Vincent - Les Vignes Le Rif	5	31 153 €	413 €	7	
	VA040	Le Grand Païcher-Vallouise Pelvoux	51	35 234 €	4 208 €	14	
TAD intra muros							
Lignes en régie	VA010	Freixes-Saint Martin de Queyrières					Financement 100% Régie depuis rentrée 2019-2020
	VA015	Sainte Marguerite-Saint martin de Queyrières					Financement 100% Régie depuis rentrée 2019-2021
Ligne quasi intra muros							
	* Circuit non assuré en 2020-2021		244	521 327,56 €	32 750,00 €	96	

Pour :

Contre :

Abstention :

Monsieur Alain SANCHEZ demande si les compensations des Communes vont baisser et que la phrase « Les allocations de compensation aux communes au 31/12/2020 seraient arrêtées à 1 500 349€ soit 450K€ de moins que celles attribuées aux communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. » soit supprimée de la délibération.

Le Président répond que si nous ne votons pas, les allocations ne baisseront pas. Si nous devons le décider, la CLECT devra se réunir.

Monsieur Martin FAURE demande des précisions sur les montants apportés par les impôts.

Monsieur Yahia AMMOURA, Directeur Général des Services, apporte les informations demandées.

Monsieur Christian CANTON ne comprend pas le fonctionnement de l'Office de Tourisme.

Madame Marie-Pierre HAMMES a demandé à ce que partie de cette dotation soit répartie sur Vallouise-Pelvoux pour la promotion. Comment Puy Saint Vincent en a bénéficié ?

Le Président répond que cela a été fait lors du transfert de la compétence, les charges ont été évaluées par la CLECT. Afin de revoir ces montants, nous devons à nouveau réunir la CLECT et faire un point.

Monsieur Jean CONREAUX rappelle que lors de la dernière CLECT, il y a eu de gros débats et qu'il serait regrettable de revenir dessus.

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

## Délibération n°2 – Signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

### Présentation de la délibération : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

Le contrat de relance et de transition écologique est un outil qui permettra la mise en coordination des politiques publiques et de la stratégie du territoire. Il doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés d'échanger sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE est porté localement par le Pôle d'Équilibre Territorial du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras (PETR) à l'échelle des 3 communautés de communes le composant. Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Une annexe financière annuelle récapitulera les dossiers financés sur chaque territoire.

Le Président présente le Contrat de Relance et de Transition Écologique et propose de le signer.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- *Approuve l'exposé du Président.*
- *Autorise le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Écologique et tout document permettant la mise en œuvre de cette démarche.*

*Approuvée à l'unanimité.*

**La Chambre des métiers et de l'artisanat de la région PACA**, représentée par son Président,  
Yannick MAZETTE

**La Chambre d'Agriculture**, représentée par son Président, Eric LIONS

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

### **Article 1 - Objet du contrat**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont signés pour la durée du mandat électoral local en cours. Ils ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois-Queyras définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle autour d'actions concrètes qui concourent

2/18

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

Page 30 sur 153

à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions impliquant divers acteurs, et ayant un impact direct sur les grands enjeux définis dans le projet de territoire et dans les politiques nationales.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée calquée sur celle du mandat local en cours. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs adaptés à définir collectivement.

### 1.1. Évolution du CTE vers un CRTE

Les territoires signataires d'un Contrat de Transition écologique (CTE) qui souhaitent le faire évoluer vers un CRTE devaient exprimer leur volonté par une demande écrite au Préfet de département avant la date de la signature des parties prenantes au CRTE.

Le PETR, porteur du CTE a manifesté cette intention par courrier du 17 mars 2021 après en avoir délibéré le 10 mars 2021.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

### 1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras (ci-après désigné par « le PETR ») est un territoire de montagne situé dans le département des Hautes-Alpes, à la frontière avec l'Italie. Il regroupe les communautés de communes du Briançonnais (Ci-après désignée par « CCB »), du Guillestrois-Queyras (Ci-après désignée par « CCGQ ») et des Écrins (Ci-après désignée par « CCPE ») et couvre une superficie de 2 138 km<sup>2</sup>, avec 80% de son territoire au-delà de 1 000 mètres d'altitude.

Par l'intermédiaire de ses chargés de mission, le PETR joue un rôle nouveau d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des projets menés sur le territoire afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence d'opérations innovantes et transversales.

Le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois-Queyras est un territoire ambitieux en matière de transition écologique. Le territoire a élaboré et porte un certain nombre de programmes et de stratégies qui intègrent de manière prioritaire et transversales les thématiques de transition énergétique et écologique dans chaque secteur, et les rendent visibles et appropriables par tous.

Le territoire a ainsi signé en 2019 un Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES). Il s'était auparavant engagé dans le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et le Programme Territoire zéro déchets, zéro gaspillage, qui vise la promotion de l'économie circulaire, un axe que l'on retrouve dans le CTES.

Le territoire porte également un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). La loi relative à la transition écologique pour la croissance verte porte obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants de se doter d'un tel document. La CCGQ et la CCPE n'étaient pas concernées mais ont fait le choix de se doter de manière volontaire d'un PCAET, élaboré à l'échelle du PETR et dont les diagnostics ont été territorialisés.

Le contrat de ruralité, arrivé à terme en 2020 et dont le renouvellement est intégré au présent contrat, avait pour objectif de coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire adapté à un territoire rural de montagne.

Le PETR est également porteur du CRET, contrat régional d'équilibre territorial qui définit une stratégie de développement territorial qui coordonne priorités locales régionales.

Le PETR anime également le programme européen LEADER, destiné aux territoires ruraux qui portent une stratégie locale de développement.

**Cohérence de fonctionnement des contractualisations portées par le PETR avant le CRTE :**

Bilan du projet de territoire : actions et missions par Orientation stratégique						
Projet de Territoire	Contrat de ruralité	CRET	PCAET	LEADER	CTES	Actions structurantes
OS 1 : Préserver et utiliser nos ressources naturelles dans un objectif de développement durable						
Mesure 1	Mise en valeur et développement de la filière bois		Thématique 3 : encourager un territoire riche et innovant comme moteur de croissance			Mission Bois : portage par le PETR jusqu'en 2019 Charte forestière du territoire Contrat d'objectifs EOD+OS du l'ADEME en lien avec le département
Mesure 2	Confirmer la transition écologique et énergétique du territoire	Axe 5 : la transition écologique et énergétique	Thématique 2 : soutenir et promouvoir la transition énergétique pour une région neutre en carbone	Orientations 0 : Pilotage, animation et suivi du PACET Orientations 1 : diminuer la consommation d'énergie dans le secteur et dans le secteur tertiaire Orientations 3 : développer les énergies renouvelables pour atteindre 100% d'autonomie énergétique en 2050	FA2 : Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat	Contrat de transition énergétique et solidaire (CTES) Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) Centres d'Économie d'Énergie (CEE) en 2030 et en 2050 Mission Énergie : rénovation énergétique et éclairage nocturne et ciel étoilé SMAE OS : plans financements pour la rénovation énergétique Label OT verte (ADEME) PACT (ADEME) Outils sur les énergies renouvelables Mission Économie Circulaire : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, digesteur de couches et défi des familles à énergie et mobilité positives (Standés via LEADER)
Mesure 3	Gérer les risques naturels et les aléas du territoire		Thématique 4 : Préserver un territoire alpin d'exception face aux changements climatiques			Mission GRN : sensibilisation pour les actions, aides aux communes. Perspective : prise de compétence SDRAP pour les 3 EPCI
Mesure 4	Faire vivre l'agriculture, les savoir-faire et l'artisanat de montagne		Thématique 3 : encourager un territoire riche et innovant comme moteur de croissance	Orientations 5 : les ressources naturelles locales comme atouts majeurs de la résilience du territoire face aux changements climatiques	FA1 : Soutenir le "consommer local" et les circuits courts	Orientations 1 : Pour une alimentation saine et durable : faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'autonomie alimentaire Orientations 2 : faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets Projets LEADER : Marque viande des Hautes Vallées avec l'abbaye de Guillemer, Route des saveurs, Navettes de livraisons entre producteurs et restaurateurs... Projet "Quatre Temps d'Années", un espace territorial par la coopération des artisans du Quatre Vingt Alpes : soutien aux plantes à parfum, cosmétiques, essences à valeur, qui servent à des groupes de cosmétiques. Travail autour du PAT en lien avec le Département en 2020 Mission Économie Circulaire : thème agriculture et alimentation. Projet de boycott alimentaire (CCE). Verger municipal de Pays Saix Andrie

Bilan du projet de territoire : actions et missions par Orientation stratégique						
Projet de Territoire	Contrat de ruralité	CRET	PCAET	LEADER	CTES	Actions structurantes
OS 3 : Aménager et développer le territoire de manière à permettre l'innovation numérique et la croissance économique						
Mesure 1	Soutenir et développer l'économie touristique	Axe 3 : le développement de l'attractivité du territoire	Thématique 3 : encourager un territoire riche et innovant comme moteur de croissance Thématique 5 : garantir l'attractivité du territoire	Orientation 4 : Développer la résilience des activités socio-économiques du territoire pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique	FA8 : expérimenter le "tourisme de proximité endogène"	LEADER : Réseau des acteurs du tourisme scientifique porté par l'UGA Espaces Valléens Contrats Stations
Mesure 2	Favoriser l'emploi sur le territoire	Axe 3 : le développement de l'attractivité du territoire	Thématique 3 : encourager un territoire riche et innovant comme moteur de croissance Thématique 5 : garantir l'attractivité du territoire		Axe 2 : soutenir l'initiative et l'esprit d'entreprise FA4, FA5, FA6	LEADER : Média des Acteurs : développement de la coopération locale Codysée : soutien à des personnes qui se lancent dans une activité professionnelle Soutien aux entreprises à faire des investissements matériels, nouveaux services, nouveaux produits, nouvelles activités. Soutien à la création d'emploi de manière générale, y compris la mission économie circulaire Projet de l'agence départementale qui veut travailler sur l'attractivité des territoires. Tous les à côté, besoins, accès à la culture, famille, métier.
Mesure 3	Faciliter l'accès et les usages au numérique					LEADER : Illettrisme et illettrisme Application des enseignes de Briançon, application Rêzostop Les EPC via France Services mènent des actions de facilitation de l'accès au numérique

Bilan du projet de territoire : actions et missions par Orientation stratégique						
Projet de Territoire	Contrat de ruralité	CRET	PCAET	LEADER	CTES	Actions structurantes
OS2 : Cadre et qualité de vie en montagne : Offrir une qualité de vie en permettant de s'épanouir et de se soigner						
Mesure 1	Maintenir et développer l'offre de santé et de bien-être	Axe 1 : accès aux soins et aux services marchands				LEADER + Mission économie circulaire De la terre dans mon assiette : sensibilisation au bien manger et au bien consommer local. Défi familles à alimentation positive
Mesure 2	Permettre la mobilité douce	Axe 4 : Les mobilités locales et l'accès au territoire	Thématique 1 : Cap sur l'écomobilité. Faciliter l'éco mobilité en territoire de montagne	Orientation 2 : Diminuer les émissions de gaz à effet de serre notamment sur les secteurs des mobilités et transports	FA3 : Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable	Orientation 4 : promouvoir de nouvelles mobilités plus sobres en émissions de GES en milieu montagnard TEPCV entre 2017 et 2019 : 3 aires de covoiturage, 2 opérations de continuité cyclable, 4 véhicules électrique et 269 chèques vélos distribués pour un total de 352 000 euros de subvention mobilité durable LEADER : mise en place de navettes, transport à la demande, location longue durée de vélos électriques Groupes de travail CRTE sur la question pilotés par le Département
Mesure 3	Améliorer l'habitat en zone de montagne	Axe 2 : revitalisation des centres bourgs	Thématique 2 : soutenir et promouvoir la transition énergétique pour une région neutre en carbone Thématique 5 : garantir l'attractivité du territoire		FA1 : Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat	Orientation 5 : Logement LEADER : CCPE a mené une étude diagnostic et pré opérationnelle de l'habitat et du foncier au Pays des Écrins TEPCV : CEE CRTE : thématique saisie au niveau du Département et travail du PETR
Mesure 4	Bien vivre la saisonnalité	Axe 3 : le développement de l'attractivité du territoire	Thématique 5 : garantir l'attractivité du territoire			Intégration des saisonniers au territoire et à sa vie locale : altitude jazz festival, hors vacances scolaires, pour les locaux, Escape game. Projet esprit saison : précédent programme LEADER, outil qui permet une mise en réseau des employeurs et saisonniers sur le territoire

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et

d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## **Article 2 – Ambition du territoire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**

### **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé**

Le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est un territoire de projet qui englobe une zone de montagne cohérente. Le cadre naturel est exceptionnel, mais ceci au prix d'un isolement géographique et de difficultés inhérentes au développement local d'un territoire de montagne. Le climat montagnard et la ruralité rendent le territoire très dépendant d'énergies et de denrées alimentaires chères et importées.

Dès 2016, le PETR s'est doté d'un projet de territoire afin de répondre aux grands défis rencontrés dans son périmètre, pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Le projet de territoire a été mis à jour en 2020 pour une durée de 6 ans et sert de ligne directrice aux actions du PETR pendant cette période.

Le PETR, lors de précédentes contractualisations et dans son projet de territoire, a fait le choix de se concentrer sur les besoins élémentaires des habitants : se nourrir, se loger, se déplacer, et ce en cohérence avec la transition écologique et avec une volonté politique de faire ensemble.

### **Les grands défis du territoire**

- Aborder les grandes transitions : économique, démographique, écologique et numérique et ce sur un territoire de montagne.
- Animer le projet de territoire tout en respectant les identités intercommunales.
- Réussir la transition économique et développer l'économie circulaire.
- Développer la sobriété et la résilience du territoire, poursuivre la transition énergétique et écologique.
- Mobilité verte : développer l'accessibilité du territoire et permettre le développement des mobilités douces.
- Développer l'attractivité du territoire en valorisant son patrimoine, ses ressources naturelles, son accessibilité numérique et son offre culturelle.
- Faire émerger des projets qui fédèrent le territoire, porteurs de lien social.

### **La stratégie pour le territoire**

Le projet de territoire décline sa stratégie 2020-2026 à travers trois grandes orientations :

1. « Un territoire qui se développe en préservant ses richesses »
2. « Un territoire qui produit ses ressources et maîtrise ses consommations »
3. « Un territoire où il fait bon vivre toute l'année »

Pour répondre aux attentes du projet de territoire, le PETR se positionne sur des contractualisations et programmes, comme le programme LEADER, le Plan Avenir Montagnes, les démarches d'écologie industrielle et territoriale, ...

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire.

En cohérence avec son engagement historique pour la transition écologique et son adhésion à la démarche CTE, le PETR a fait le choix de séparer sa stratégie en deux axes distincts : l'axe Transition Écologique et l'axe Ruralité. Le PETR a souhaité prolonger dans le CRTE le travail engagé sur les besoins primaires des habitants via le CTE, tout en prenant en compte, via l'axe ruralité, les enjeux du territoire montagnard. La transition écologique est inhérente à ces deux axes. Elle est déclinée par orientation sous forme d'enjeux. Un axe transversal d'animation du contrat et de concertation assure l'engagement des citoyens et des acteurs du territoire dans la démarche, et facilite l'action concertée et coordonnée des partenaires.

Axe transversal: animation et concertation	
Axe Transition Écologique	
Orientation 1	L'autonomie alimentaire et l'agriculture
Orientation 2	La gestion des déchets – Économie circulaire
Orientation 3	Sobriété énergétique, production et stockage des Énergies renouvelables
Orientation 4	La et les mobilités
Orientation 5	L'habitat et logement – l'assainissement
Axe Ruralité	
Orientation 1	La santé en milieu rural
Orientation 2	Le numérique : accès et usages
Orientation 3	L'aménagement des communes – les risques naturels
Orientation 4	Le tourisme et le développement de l'attractivité du territoire

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs chiffrés ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

#### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Recensement des contractualisations, programmes et plans existants :

- Le contrat de transition écologique
- Le contrat de ruralité
- Le Plan Climat Air Énergie territorial
- Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Briançon jusqu'en 2025

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Guillestre et sur la commune de l'Argentière-La Bessée pour la durée de 6 ans (2020-2026)
- Le programme Territoires d'industrie duquel relève la communauté de communes du Briançonnais pour la durée de 3 ans
- Les actions issues du programme France Services
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé,
- Les contrats signés avec le Conseil régional et le Conseil départemental dont le CRETE 2 et les espaces valléens
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens dont le programme LEADER

#### 4.2. Actions validées

Les actions du CRTE sont listées dans l'annexe financière, qui est annualisée.

Les actions sont dites « validées » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer dans un délai raisonnable (réf. Annexe 1 pour les projets 2021).

Les actions inscrites dans le CRTE permettent de réaliser à terme le projet de territoire. Elles devront avoir, dans la mesure du possible, un impact positif sur l'environnement afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie nationale bas-carbone et biodiversité notamment). Les projets inscrits portent également une plus-value sociale, économique, culturelle et/ou environnementale forte pour les habitants, les entreprises et les associations du territoire.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre,
- La description des actions, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle
- Les moyens mobilisés (humains, matériels, financiers, techniques, etc.) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions validées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### 4.3. Projets et actions en maturation

Les projets n'ayant pas la maturité suffisante pour être dits « validés » sont tout de même listés dans le contrat. Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation de la part des signataires afin d'être proposés ultérieurement à la validation.

L'évolution des projets en maturation est examinée et validée par la gouvernance définie à l'article 6. Les modifications apportées à ces actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage sans nécessité d'avenant.

#### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération interterritoriales sur le PETR :

- Intégrées aux Espaces Valléens
- Du fait de la proximité avec la frontière italienne il y a eu par le passé une coopération transfrontalière qui se poursuit dans le cadre du PITER Monviso (CCGQ) et le PITER Hautes-Vallées (CCB-CCPE)

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

### Article 5 : Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### 5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 5.2. Le territoire signataire

Le territoire signataire s'engage à animer le travail d'élaboration et de mise en œuvre du contrat en associant l'ensemble de ses partenaires (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire. Le territoire s'engage à partager auprès des partenaires les orientations et actions découlant de son projet de territoire réalisé en concertation avec eux.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

64 dossiers ont déjà bénéficié de l'enveloppe DSIL ou DETR représentant 14 580 041,26 €

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

## 5.4 Autres acteurs institutionnels

### 5.4.1 Le Conseil départemental

Le Département des Hautes-Alpes est un partenaire historique des communes et de leurs groupements dans l'accompagnement financier des projets d'investissement nécessaire au développement et à l'attractivité du territoire.

C'est autour de cette politique, confortée par la loi NOTRe dans le domaine de la solidarité territoriale, que le Département a défini son cadre d'intervention au bénéfice des tiers, qui permet notamment de veiller à la cohérence de l'action départementale sur le territoire haut-alpin.

Dans un objectif d'efficacité et de valorisation des politiques départementales, le dispositif d'aides aux communes et EPCI s'articule pour l'essentiel autour de 6 enveloppes thématiques :

- a- l'adduction en eau potable dans un objectif de sécurisation et d'économie de la ressource, en application de l'accord-cadre, contractualisé avec l'Agence de l'Eau co-financeur des actions ;
- b- l'assainissement qui présente un enjeu essentiel pour la préservation du milieu et dans un objectif d'amélioration des systèmes d'assainissement en application de l'accord-cadre contractualisé, avec l'Agence de l'Eau co-financeur des actions ;
- c- la cohésion sociale avec le soutien aux services publics à vocations sociales et culturelles destinés aux populations résidentes ;
- d- l'Énergie – Climat axée sur les travaux de réhabilitation thermique des bâtiments publics, sur la construction neuve en intervenant sur le surcoût lié à l'obtention du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens), et/ou l'utilisation de matériaux locaux, sur le développement des énergies renouvelables, y compris le soutien à la filière bois ou encore sur la maîtrise de l'énergie ;
- e- la prévention des risques naturels visant à limiter la vulnérabilité des collectivités face aux risques naturels majeurs ;
- f- l'attractivité territoriale qui comprend les équipements touristiques, culturels, sportifs et patrimoniaux, avec un axe prépondérant de valorisation structurante des territoires, ainsi que le développement des sports de nature et la valorisation des espaces naturels.

Au regard de ces éléments, le Département s'associe à la démarche contractuelle CRTE par la signature de ce contrat qui traduit sa volonté d'étudier le cofinancement des actions inscrites dans le CRTE qui entrent dans le champ des politiques départementales et sont éligibles aux dotations et crédits disponibles.

#### 5.4.2 La Chambre de commerce et d'industrie

Liste des actions pour laquelle la CCI des Hautes-Alpes est compétente et est en mesure de contribuer auprès des intercommunalités dans le cadre des CRTE :

- Réalisation d'études-action sur le tissu économique du territoire
- Organisation de consultations auprès des entreprises sur les projets de la collectivité
- Animation des entreprises et des commerces du territoire (par exemple mobilisation des commerçants autour des plateformes locales e-commerce ou des logiques de circuits-courts)
- Mise en réseau d'entreprises (réseaux, clubs, clusters, filières, chaînes de valeur) et intermédiation de projets collectifs (mutualisations d'investissements, de formations, marque employeur, marketing territorial...).
- Développement de liens entre les entreprises et les autres acteurs du territoire (collectivités, établissements de formation, laboratoire de recherche, centres technologiques...);
- Accompagnement des entreprises locales pour les aider à mieux piloter leur activité en jouant sur les différents leviers de développement : Création/Transmission, Compétitivité, Financement, Compétences RH, Développement commercial, International, Numérique, Développement durable, Sortie de crise
- Accompagnement des commerçants et artisans dans leur transformation numérique et leur transition écologique
- Aide à l'implantation des entreprises sur le territoire
- Création de formations professionnelles sur-mesure, au plus près des besoins des bassins d'emploi, pour répondre aux besoins des territoires

#### 5.4.3 La Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes est un établissement public, au service des agriculteurs et des collectivités, investi d'une double mission :

- **une mission institutionnelle** : pour représenter et défendre les intérêts généraux de l'agriculture des Hautes-Alpes,
- **une mission économique** : pour informer, conseiller, former et accompagner au mieux chaque agriculteur et les structures collectives agricoles dans la mise en œuvre de leur projet ; ainsi que les collectivités locales, dans la définition et la mise en œuvre de leur politique agricole territoriale.

Elle se positionne comme l'entité capable de rassembler les acteurs du monde agricole, les collectivités locales et partenaires institutionnels, pour faire émerger des projets économiques agricoles et porter les ambitions des filières dans les instances locales de décisions.

L'adaptation de l'agriculture locale au changement climatique, le développement l'économie circulaire locale sont des exemples de sujets sur lesquels la Chambre d'Agriculture est mobilisée et pour lesquelles elle s'engage aux côtés des collectivités pour les accompagner dans leurs projets de transition écologique.

#### 5.4.4 La Chambre des métiers et artisanat région PACA

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA intervient pour :

- § défendre les intérêts généraux des artisans
- § promouvoir le développement des entreprises artisanales
- § accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission d'entreprise.

Elles travaillent en étroite concertation avec les organisations professionnelles de l'artisanat.

Elle accompagne les projets de développement de l'entreprise artisanale (conseil en gestion de la qualité et organisation, appui technique à la modernisation, à la mise aux normes et à l'investissement, actions qualités et environnement, montage de projets de développement local).

La Délégation des Hautes-Alpes de la CMAR PACA peut aussi accompagner les collectivités signataires du CRTE pour l'information et la sensibilisation individuelle des structures engagées dans la démarche environnementale (Organisations professionnelles, chefs d'entreprises...), mobiliser les acteurs professionnels de la filière bâtiment, les faire monter en compétence, sensibiliser auprès du petit tertiaire privé... et peut mettre à disposition des collaborateurs experts en ce domaine.

#### 5.4.5 L'Agence de l'eau :

L'agence de l'eau, établissement public du ministère de l'écologie, collecte les redevances sur l'eau payées par l'ensemble des usagers, selon le principe préleveur-payeur et pollueur-payeur, et redistribue cet argent pour aider les collectivités, industriels et agriculteurs pour la réalisation de projets contribuant à l'atteinte du bon état des eaux, des milieux aquatiques et des milieux associés (zones humides, nappes souterraines...), en application de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE). Les critères d'attribution des aides sont arrêtées dans un programme d'intervention d'une durée de 6 ans (11<sup>ème</sup> programme actuel, 2019-2024) et les actions à mener pour l'atteinte de ce bon état sont notamment celles listées dans le programme de mesure du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée, dont la nouvelle version devrait être approuvée en mars 2022 pour 6 ans. Il peut s'agir d'études et de travaux ayant pour objet la réhabilitation de cours d'eau (élargissement du lit), la suppression d'obstacles à la continuité, la réhabilitation de zones humides, la désimperméabilisation de surfaces pour infiltrer les eaux de pluie à la parcelle, d'économies d'eau... Par ailleurs, l'agence, dans un souci de solidarité entre les territoires urbains et ruraux, continue à aider particulièrement les territoires situés en « zone de revitalisation rurale » (ZRR), pour remettre à niveau leurs équipements en matière d'eau potable et d'assainissement, (réhabilitation de réseaux, construction ou réhabilitation de stations d'épuration) et mettent en place les conditions d'une bonne gestion de leur patrimoine (schémas directeurs, sectorisation, télégestion...). Dans cet optique, l'agence accompagne notamment les études de préfiguration du transfert de compétences en matière d'eau potable et d'assainissement vers les EPCI, afin de mettre en place des services robustes techniquement et financièrement pour assurer cette bonne gestion patrimoniale. Les aides en ZRR sont attribuées prioritairement à travers des contrats.

#### 5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le CRTE fait l'objet d'une co-construction entre État et collectivités, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il comprend un programme d'action avec des engagements précis établis entre partenaires, avec des objectifs de résultat qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique pourraient faire l'objet d'une association du Club Climat du PETR, instrument privilégié de participation citoyenne qui regroupe de nombreux acteurs du territoire. Les modalités concrètes de cette association seront définies par le comité de pilotage.

#### **Article 6 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

##### **6.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du PETR, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du PETR et des EPCI qui le composent, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE : la DREAL, l'ADEME et le CEREMA ainsi que le département.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 6.2. Le comité technique

Le comité technique est présidé par les représentants du PETR. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Composition : Techniciens du PETR, des EPCI et de l'Etat

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité du territoire concerné. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA et la DDT pourront apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE. Cela sera mis en place dans la première année du contrat.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 8- Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le CRTE est signé pour la durée du mandat local en cours. Les partenaires poursuivront l'accompagnement des actions validées et non terminées au terme du contrat.

## Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

#### **Article 10 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

#### **Article 11 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Marseille.

Fait à                      le

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois-Queyras

\*\*\*

**En présence du Secrétaire d'État à la Ruralité auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales**

Joël GIRAUD

**La préfète des Hautes-Alpes**

**Le Président du PETR**

Martine CLAVEL

Pierre LEROY

**Le Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes**

**Le Président de la Communauté de communes Pays des Écrins**

Jean-Marie BERNARD

Cyrille DRUJON D'ASTROS

**Le Président de la Communauté de communes Briançonnais**

**Le Président de la Communauté de communes Guillestrois Queyras**

Arnaud MURGIA

Dominique MOULIN

**La Directrice régionale des affaires culturelles - Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Le Directeur régional de la Banque des Territoires - Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Bénédicte LEFEUVRE

Alexis ROUQUE

**Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes**

**Le Président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes**

Monsieur Frédéric CAVALLINO

Monsieur Eric LIONS

**Le Président de la CMAR PACA**

Monsieur Yannick MAZETTE

17/18

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*  
Page 45 sur 153

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*  
Page 46 sur 153

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RE- LANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **Pour le territoire du PETR du Briançon- nais, des Écrins, du Guillemet -Queyras**

### **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

## AXE TRANSVERSAL

### ANIMATION ET CONCERTATION

#### Enjeux et objectifs de l'orientation

Le PETR est un outil dont les missions fédératrices reposent sur l'affirmation de l'attractivité et de la cohésion du territoire. Pour assurer ce rôle déterminant d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des actions, le PETR se doit de mettre en place une ingénierie dédiée aux orientations principales de son contrat.

La prospective via des missions d'expertise, des études, via la recherche de synergies en s'appuyant sur la solidarité territoriale (acteurs publics/privés) et la mobilisation de fonds et de programmes adéquats, favoriseront la mise en place d'actions en faveur de la transition économique et écologique du territoire, en réduisant sa facture énergétique, en valorisant ses ressources locales, l'emploi et ses savoir-faire.

Le contrat de relance et transition écologique du PETR Briançonnais, Écrins, Guillestrois-Queyras a été construit autour d'initiatives d'acteurs économiques, sources d'innovation et d'ambition pour le territoire mais également en lien avec celles des collectivités. En complément de leur accompagnement, l'objectif de cette orientation est de créer les conditions favorisant la mise en place, sous l'égide du PETR, d'une dynamique de coopération entre les acteurs publics et privés. Il s'agit de fédérer ces derniers par des ambitions partagées autour de la transition écologique en milieu rural, comme vecteur de développement du territoire. Cette orientation a pour vocation d'amplifier l'impact positif du CRTE.

Il importera, par le dispositif créé, d'augmenter le nombre des projets identifiés à ce stade, en travaillant sur de nouveaux partenariats, de nouvelles synergies, et sur le développement d'actions dans des thématiques complémentaires.

Cette orientation contribue ainsi à la réalisation de l'ensemble des orientations du CRTE. Elle concerne aussi bien les projets définis au lancement de la démarche, que ceux qui s'y inscriront par la suite. Mais également les missions suivies au sein du PETR.

#### **Objectifs :**

Dans la continuité du CTES et du Contrat de ruralité, le CRTE doit faire perdurer et développer une démarche d'animation robuste de tous les acteurs du territoire. Il doit permettre leur mise en relation autour de projets communs de développement, et assurer ainsi la garantie d'une cohérence d'actions et d'une coordination efficiente notamment pour une bonne gestion des fonds drainés.

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'orientation

Le PETR Briançonnais, Écrins, Guillestrois-Queyras

#### Modalités de mise en œuvre

L'animation et l'appui en ingénierie seront deux composantes essentielles du CRTE. Il s'agit de définir les ressources à mobiliser, les acteurs concernés et d'identifier les appuis techniques spécifiques apportés aux porteurs de projets.

#### **Pilotage, coordination et opérationnalité du CRTE grâce à une équipe dédiée**

La mise en place, le pilotage et la coordination du CRTE seront assurés par la directrice du PETR. Référente technique pour le territoire du CRTE, elle est chargée du suivi du contrat et de ses évolutions, de la réorientation de la stratégie le cas échéant, des relations avec l'État et les partenaires financiers, ainsi que du suivi des objectifs dont elle rendra compte lors de réunions dédiées, en lien avec les EPCI.

Pour cela, elle est appuyée par une cheffe de projet dédiée au CRTE ; c'est elle qui est présente sur le territoire au service des communautés de communes, des communes, des entreprises et de l'ensemble des acteurs qui souhaitent se mobiliser dans le cadre du contrat, dans la logique évolutive du CRTE. Et c'est elle également qui anime les missions du PETR en lien avec le CRTE.

Elle est le lien entre les différentes missions du PETR afin de :

CRTE PETR#CCBCCGQCPE

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

- recenser et suivre les projets en lien avec les orientations définies
- proposer et développer des projets de coopération
- accompagner les porteurs de projets dans la recherche de financements et les orienter sur les interlocuteurs pertinents au sein du PETR

Les chargés de mission du PETR contribuent ainsi à apporter une bonne dynamique sur le territoire et à faire émerger les projets.

Dans la continuité du CTES, et en lien avec les missions EIT et plan avenir montagne qui devraient être portés par le PETR dès mai 2022, la cheffe de projet se focalisera sur l'animation des thématiques retenues comme prioritaire par le PETR comme les énergies renouvelables, la sobriété, en travaillant entre autres sur la sobriété numérique, le suivi des certificats d'économie d'énergie ; de continuer à suivre les projets des stations qui s'engagent dans la transition écologique par le biais d'actions simples ou de projets plus ambitieux, mettre en relation les stations pour des projets expérimentaux et reproductibles mais également travailler sur le volet Communication et concertation en mettant en place des événements, des réunions, des outils de communication et de vulgarisation, continuer la dynamique du club climat... pour que les citoyens, les entreprises et les acteurs du territoire prennent connaissance des projets, s'emparent de la dynamique transition écologique et solidaire et deviennent des porteurs de projet ; Sensibiliser la population via les écoles, collèges et lycées et les entreprises à la sobriété.

#### Fiche de poste de la cheffe de projet CRTE

Sous l'autorité et en lien avec la directrice, la cheffe de projet CRTE a pour mission d'animer et de travailler à la mise en place d'une dynamique autour du contrat de relance et de transition écologique du territoire. La cheffe de projet anime les réunions de travail et de concertation et met en œuvre les moyens associés et les partenariats permettant le bon déroulement des actions et le suivi du contrat. Elle anime de nouveaux projets en lien avec les partenaires locaux et institutionnels.

La cheffe de projet intervient en assistance technique pour faire émerger, favoriser et organiser des projets sur les thématiques retenues sur le territoire du PETR et en relation avec de nombreux partenaires internes et externes. La cheffe de projet se doit d'être garante du respect des procédures et textes en vigueur.

#### Suivi et mise en œuvre du CRTE

- Assure le suivi du contrat, sa stratégie et ses axes en lien avec les EPCI et les partenaires institutionnels ;
- Met en place le suivi du dispositif financier par le biais de tableau de suivi ;
- Met en place les instances du suivi du contrat (comité technique et pilotage) ;
- Évaluation au fil de l'eau ;
- Communique sur les projets et résultats du contrat.

#### Animation du CRTE

- Informe les collectivités et acteurs du territoire des possibilités de financements, appel à projet en cours ;
- Accompagnement des communautés de communes, communes et des porteurs de projets potentiels privés dans l'émergence et la réalisation de leurs projets notamment la recherche de financement ;
- Mise en réseau d'action, projet et acteur travaillant sur une même thématique ;
- Veille juridique et financière pour identifier les financements accessibles pour les projets.
- Mise en place d'actions au sein du PETR tel que les CEE, la sobriété numérique ...

#### Appui au lien territoire/état

- Création d'un cadre de confiance entre les porteurs de projets, les collectivités, les services de l'état ;
- Appui au soutien et au déploiement des programmes de l'ANCT ;
- Relais sur le territoire de dynamiques ou programmes permettant l'émergence de nouvelles politiques de développement et d'aménagement ;
- Veille territoriale des programmes pouvant être mis en place sur le territoire

CRTE PETR#CCBCCGQCCPE

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

## AXE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : L'autonomie alimentaire et l'agriculture

#### Enjeux et objectifs de l'orientation

Le territoire, du fait de sa géographie montagnarde, est relativement enclavé. Son autonomie alimentaire est ainsi très faible, ce qui entraîne un fret important de produits alimentaires. Par ailleurs, le territoire dispose d'un climat montagnard, d'un ensoleillement exceptionnel et de structures d'insertion actives et bien implantées. Dans ce contexte, l'objectif du territoire est de développer un projet territorial adapté à ce contexte et basé sur une production et une consommation alimentaires locales.

La principale activité agricole du territoire est l'élevage (bovin, ovin) avec des petites exploitations, et des activités pastorales. Cette tendance se retrouve dans l'ensemble du département des Hautes-Alpes et se dissipe à l'échelle régionale où les surfaces agricoles se diversifient vers la vigne, les cultures annuelles et les fruits et légumes.

On note sur le territoire une progression des circuits courts et du « consommer local ».

Selon les projections climatiques aux horizons 2030 et 2050, les contraintes d'irrigation seront plus fortes et l'accès à l'eau lors des périodes sèches sera rendu plus compliqué. Les conditions devraient rester favorables au développement des prairies jusqu'à 1500m d'altitude, et les alpages et zones d'estive pourraient remonter en altitude (1800 m).

La hausse des températures et le stress hydrique plus important au printemps et en été favoriseront probablement le développement de maladies et fragiliseront les cultures.

Concernant l'élevage et l'activité pastorale, le réchauffement climatique favorise l'apparition et le développement de bactéries, parasites et insectes, susceptibles de transmettre des maladies pouvant se traduire par des pertes économiques pour les éleveurs.

#### Chiffres :

La surface agricole représente 48% du territoire du PETR

Empreinte spatiale de l'alimentation : à partir du régime alimentaire actuel : 21 720 hectares pour la population résidente ou plus de 25 000 avec touristes.

Légumes : 157 ha - Fruits : 147 ha - Grandes cultures : 1571 ha - Élevages : 19 844 ha

Sur le territoire, il y a une forte densité de distribution alimentaire par rapport au niveau national : 4,4 établissements pour 1 000 habitants (contre 1.9). La part d'hypermarchés et supermarchés, de boulangeries, de boucheries et de charcuteries est plus faible. En revanche, la part des supérettes et épiceries est plus importante. Le budget alimentation des résidents est relativement faible mais celui des touristes est plus élevé.

Potentiel nourricier : Légumes : 5 % - Fruits : < 1 % - Grandes cultures : 7 % - Élevage : 546 %

Dans le cadre du Programme Agro-alimentaire Territorial, porté par le Département l'objectif est de combiner la transition écologique, la solidarité avec l'insertion par les activités, la réappropriation par les habitants et les acteurs du territoire et le changement de comportements dans une logique intégrée et transversale avec les acteurs du territoire (agriculteurs locaux, collectivités, entreprises, habitants).

La mise en œuvre de cette orientation passe par :

- le développement d'un ou plusieurs pôles d'économie circulaire associant collecte des déchets fermentescibles, bio méthanisation, alimentation d'un réseau de chauffage pour serre, maraîchage, légumerie et conserverie, distribution dans les filières de restauration collective (hôpital et écoles ...) ;
- le développement des circuits courts dans le domaine de l'alimentation ;
- la sensibilisation des citoyens à l'alimentation via des actions notamment celle mise en place par le parc naturel régional du Queyras et Environnement et Solidarité ;
- l'appui à des dynamiques déjà mises en place comme l'action resto 'Co du collège Les Garçons à Briançon, et les actions de la fondation Édith Seltzer ;

CRTE PETR#CCBCCGQCPE

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

### **Objectifs :**

- Améliorer la sécurité et l'accès au foncier pour les agriculteurs et les futures installations
- Investir la démarche PAT portée par le Département des Hautes Alpes
- Faciliter la reprise et la transmission des exploitations agricoles
- Développement des circuits courts et du consommateur local
- Appuyer l'agriculture bas carbone
- Question de l'impact du changement climatique sur l'agriculture
- La ressource eau : conflit d'usages, changement climatique

### **Notamment :**

La CCB prévoit le maintien, l'installation et la transmission d'exploitations dans le Briançonnais grâce à la présence d'une animation foncière dynamique.

Les enjeux et espaces agricoles doivent être pris en compte au sein des documents d'urbanisme.

Il est important d'inciter au déploiement des énergies renouvelables dans les exploitations.

Enfin, il s'agira de soutenir les filières et la mise en valeur des producteurs locaux et des circuits courts.

La CCGQ souligne l'importance de soutenir les entreprises de transformation sur son territoire : l'abattoir, les fromageries et les exploitants fromagers ainsi que les artisans transformateurs. Une priorité est donnée au soutien des filières traditionnelles (viande, lait) et au développement de nouvelles filières permettant la diversification de la production (brasserie, viticulture, maraichage, apiculture, aviculture...)

La réussite de la transition agricole et alimentaire sur le territoire de la CCGQ dépend en effet de la valorisation des productions, du renforcement de la valeur ajoutée pour les producteurs et de la promotion des produits locaux (AOP Bleu du Queyras par exemple).

Par ailleurs, la CCGQ suit de près les enjeux de l'usage de l'eau (ASA - irrigation).

Enfin, le soutien au pastoralisme est un point important sur le territoire de la CCGQ, celui-ci doit concerner aussi bien l'équipement et les cabanes que l'accès.

Concernant la CCPE, l'enjeu est surtout de faire connaître l'existant et d'accentuer sa valorisation du point de vue touristique.

### **Articulation avec les stratégies territoriales**

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : soutien à l'agriculture de montagne, diagnostics agropastoraux et adaptation au changement climatique

Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Programme Agro-alimentaire Territorial (PAT)

CRTE PETR#CCBCCGQCCPE

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

## AXE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : La gestion des déchets – Économie circulaire

#### Enjeux et objectifs de l'orientation

En territoire de montagne, la gestion des déchets, généralement de faible volume au vu de la densité de population, entraîne des déplacements conséquents (en termes de distance et de temps de route) dans des conditions parfois difficiles (passage de col, circulation difficile en période hivernale ...). Cette problématique écologique et économique conduit les élus et les professionnels à se mobiliser autour de la gestion des déchets et développer l'économie circulaire. Les trois communautés de communes du territoire sont d'ailleurs lauréates de l'appel à projet territoire « zéro gaspillage – zéro déchet ».

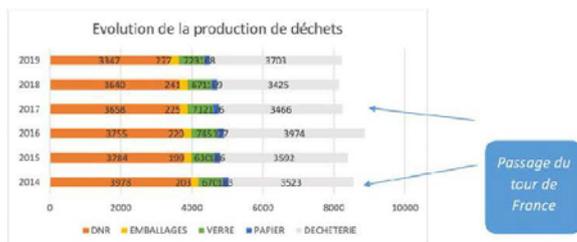
L'accroissement de la population touristique en saison, induit également de fortes contraintes pour celles-ci, notamment en termes d'investissements.

#### Chiffres :

##### Communauté de Communes du Briançonnais

Tonnage de déchets produits sur le territoire de la CCB

Déchet	Tonnages 2019	Évolution 2015/2019
Ordures ménagères	7463	-10,7%
Emballages ménagers recyclables	640	+45,0%
Verre	1267	+25,1%
Papier	425	-4,3%
Carton	523	+36,2%
<b>Total OMA</b>	<b>10318</b>	<b>-3,2%</b>
Déchèteries	6666	+2,5%
Textiles	128	+13,3%
Encombrants	29	+93,3%
<b>Total DO</b>	<b>6823</b>	<b>+2,9%</b>
<b>Total</b>	<b>17141</b>	<b>0,9%</b>



##### Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras

MATERIAUX	TONNAGE	KG/ HAB./AN	OBJECTIFS Eco-Emballages
VERRE	397 t	59	35,30
EMBALLAGES	206 t	30,90	11,86
JOURN / MAGAZ	145 t	21,68	15
CARTON ONDULE	216 t	32,29	0

CRTE PETR#CCBCCGQCCPE

Pour :

Contre :

Abstention :

A l'échelle du PETR, deux catégories particulières de déchets apparaissent prioritaires pour développer une économie circulaire répondant aux besoins du territoire et limiter le transport routier :

- Les déchets verts / boues de station d'épuration et biodéchets à travers le développement d'un compostage local avec utilisation sur place des composts produits ;
- Les déchets issus du BTP pour développer le tri, la revalorisation et le réemploi

**Objectifs :**

Développer l'économie circulaire  
Développer les circuits courts  
Diminuer les déchets  
Valoriser les déchets

La mise en œuvre de cette orientation passe notamment par :

- Le développement d'une plate-forme de compostage des déchets verts et des bio-déchets à l'échelle du territoire - A ce titre, la CCPE abrite le projet d'une telle plate-forme de co-compostage de boues, déchets verts et biodéchets sur la commune de La Roche de Rame, en partenariat avec les EPCI du PETR et la Communauté de communes de Serre-Ponçon
- Le développement de plate-forme de recyclage/tri des déchets du BTP
- La création d'une ressourcerie 2.0
- Les actions de la Miraille associant recyclage et réinsertion
- Les actions collège/ école sur le gaspillage alimentaire
- Les projets en lien avec fili-déchets
- La mise en place de plateformes de compostage
- Une animation territoriale mise en place par le PETR pour cette orientation
- Les stations de ski du territoire (utilisation du compost)
- La gestion des matériaux issus des chantiers.

**Articulation avec les stratégies territoriales**

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : gestion des déchets au refuge du Viso (PNR du Queyras) ;

Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;

Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage.

CRTE PETR#CCBCCGQCCPE

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

## AXE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Sobriété énergétique, production et stockage des Énergies renouvelables

#### Enjeux et objectifs de l'orientation

Historiquement le Grand Briançonnais est un territoire minier, avec l'exploitation de charbon, graphite, houille, argent, cuivre, amiante... L'une des dernières mines de charbon du territoire a fermé ses portes en 1958. L'industrie hydroélectrique, spécifique à la montagne, est venue se substituer aux énergies fossiles, entre autres pour les besoins énergétiques de l'usine Pechiney de l'Argentière-la-Bessée (production d'aluminium). Depuis 1988, et sa fermeture, le territoire a continué de développer les énergies renouvelables principalement sous forme hydroélectrique, mais aussi plus récemment avec le solaire thermique et le photovoltaïque.

Lauréat de l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois-Queyras dispose d'un potentiel important d'énergies renouvelables. Particulièrement ensoleillé, le territoire comprend de nombreux cours d'eau de montagne (présentant un dénivelé souvent important) et ses ressources en bois sont potentiellement importantes. Toutes les conditions sont ainsi réunies pour développer la production locale d'énergies renouvelables.

La balance énergétique du territoire est déficitaire (50 % « d'autonomie ») notamment en raison de l'importance de la consommation de produits pétroliers qui sont importés. En 2016, la production d'énergies renouvelables sur le territoire représente environ la moitié de sa consommation d'énergie électrique. L'objectif est de développer de nouveaux systèmes de production d'énergies renouvelables, de développer le stockage de l'énergie et de limiter les consommations afin d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

La problématique du changement climatique impacte sans distinction et au même niveau les 3 EPCI du PETR, et ce de manière très forte. C'est dans les actions d'adaptation que chaque territoire peut éventuellement apporter quelques éléments distinctifs ou une attention particulière compte tenu des petites différenciations intra-territoriales.

Ainsi, les effets du changement climatique sur la forêt seront un peu plus prononcés sur le Pays des Écrins et le Guillestrois-Queyras que sur Briançonnais, compte tenu de « son poids » au sein du PETR notamment en ce qui concerne le bois énergie ou la séquestration carbone

Le changement climatique peut avoir un effet sur les ressources en eau et donc une influence sur le développement de la production hydroélectrique.

#### **Chiffres :**

Le territoire du Briançonnais présente une « autonomie énergétique » d'environ 47 %. L'autonomie énergétique du Briançonnais est en hausse depuis 2010, elle est ainsi passée de 15 % en 2010 à une valeur supérieure aux objectifs PCAET (32 % de la part de la consommation couverte par les énergies renouvelables locales) depuis 2015.

Les deux tiers de la facture énergétique d'électricité du PETR est attribuable au Briançonnais, en raison de la prépondérance démographique (secteur résidentiel notamment), et de l'importance de l'activité économique du Briançonnais, plus particulièrement du secteur tertiaire (service, administration, tourisme...).

La production énergétique en 2016 du Briançonnais s'élève à 252,5 GWh, ce qui représente 43 % de la production d'énergie renouvelable du PETR.

Le territoire du Guillestrois-Queyras présente une « autonomie énergétique » d'environ 30 %, soit la plus faible des trois EPCI du PETR. Toutefois, son autonomie énergétique est en hausse depuis 2010. Elle est ainsi passée de 12 % en 2010 à une valeur proche des objectifs PCAET (32 % de la part de la consommation couverte par les énergies renouvelables locales) depuis 2015.

La production énergétique en 2016 du Guillestrois et du Queyras s'élevait à 122,0 GWh, soit 21 % de la production d'énergie renouvelable du PETR.

Le territoire du Pays des Écrins est quant à lui globalement en « autonomie énergétique », puisqu'il produit à l'année plus d'énergie qu'il n'en consomme. Ceci est lié à la forte production hydroélectrique historiquement

CRTE PETR#CCBCCGQCCPE

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

développée depuis le XXème siècle sur le territoire. Cette autonomie énergétique est également fluctuante selon la productivité hydroélectrique.

La production énergétique en 2016 du Pays des Écrins s'enlevait à 215,7 GWh, soit 36 % de la production d'énergie renouvelable du PETR.

#### **Objectifs :**

- Améliorer le bilan énergétique du territoire
- Développer des solutions innovantes de production locale d'énergies renouvelables
- Développer les solutions de stockage de l'énergie
- Diminuer les consommations d'énergie (sobriété énergétique)
- Continuer la rénovation énergétique des bâtiments publics

#### **Notamment :**

- La mise en place de nombreuses actions de développement de la production d'énergies renouvelables et de stockages d'énergie prenant en compte les spécificités d'un territoire de montagne : équipement des refuges et domaines skiables; la mise en place de plateformes bois...
- Un travail à mener avec les outils et démarches déjà mis en place sur la cartographie de l'ensemble du potentiel EnR
- Une animation territoriale mise en place par le PETR pour cette orientation, notamment en continuant le travail sur le CEE
- La mise en place de nouveaux projets qui ont comme ambition de mettre en œuvre cette orientation.
- En prenant en compte le travail accompli sur les projets de rénovation énergétique et en l'amplifiant

#### Articulation avec les stratégies territoriales

- Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : énergies renouvelables en stations de ski et domaine skiable, sobriété énergétique et énergies renouvelables au refuge du Viso (PNR du Queyras), accompagnement des communes à la maîtrise de la demande en énergie
- Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage

## AXE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 : La et les mobilités

#### Enjeux et objectifs de l'orientation

Le PETR se trouve au cœur d'un triangle composé de grandes agglomérations : Lyon-Grenoble, Aix-Marseille, et Turin. Le territoire est enclavé et vulnérable, avec un axe routier principal unique par vallée et des cols situés à haute altitude.

Le réseau ferré se compose d'une seule ligne venant de « l'étoile de Veynes » au sud, Briançon étant le terminus. Les voies de communication au sein du PETR sont complexes, dictées par la topographie des lieux, difficiles avec des rampes et pentes importantes, des routes étroites, voire vulnérables (glissements de terrain, chutes de pierres, couloirs d'avalanches ou de laves torrentielles), renforçant le sentiment d'enclavement et de « vallées de bout du monde ».

CRTE PETR#CCBCCGQCCPE

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

Le changement climatique renforce la fragilité et vulnérabilité du territoire en termes de transport, comme le montrent les exemples récents du tunnel du Chambon, l'éboulement sur le RN94 à Saint Martin de Queyrières (automne 2017), le glissement de terrain en cours du Pas de l'Ours (Queyras)...

Les enjeux et impacts des déplacements et transports sont très importants sur le territoire. En effet, le transport représente près du tiers de la consommation d'énergie, et plus de 30 % des émissions de gaz à effet de serre, et ce quasi uniquement sur le transport routier.

L'objectif est de faciliter la mobilité des populations et de démontrer la compatibilité du déploiement des mobilités décarbonées avec les spécificités du milieu montagnard sachant que des initiatives citoyennes pertinentes, marqueurs d'un vrai besoin, sont déjà apparues pour proposer des solutions, par exemple l'usage d'applications numériques pour faciliter le covoiturage notamment dans la vallée de la Clarée, ou encore des projets de voies douces dans les différentes vallées.

Articulée avec l'orientation relative au développement des énergies renouvelables, cette orientation concourt à la sobriété et l'autonomie énergétique du territoire.

#### **Objectifs :**

- Développer les modes de transports décarbonés ;
- Réduire la consommation d'énergie liée aux déplacements ;
- Développer les liaisons douces ;
- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre.

La mise en œuvre de cette orientation passe par :

- Le développement de l'usage du vélo et des infrastructures et services associés ;
- Le développement de liaisons inter-villages pour les déplacements « propres » ;
- La promotion de la mobilité douce, électrique et innovante ;
- La mutualisation et le partage de l'usage des véhicules ;
- La réduction des déplacements contraints domicile-travail et touristiques ;
- Une animation territoriale sur la sensibilisation à l'écomobilité par le PETR ;
- Prise de compétence mobilité par les communautés de communes.

#### **Notamment :**

La CCB envisage la mise en place d'un service de transport à la hauteur des besoins du Briançonnais avec l'intégration d'une billetterie unique, des liaisons scolaires, des Transports Urbains de Briançon et des réseaux de transports d'été, ainsi que de l'intermodalité.

Le développement des mobilités actives fait également partie des actions envisagées, ainsi que l'organisation et la régulation du trafic et du stationnement. L'objectif est d'offrir des services de mobilité qui vont au-devant des usagers.

Pour la CCGQ, l'enjeu est la mise à jour et l'extension du schéma de mobilité à l'échelle du territoire. Des projets liés à sa compétence Mobilité et la création d'aires de covoiturage sont envisagés.

La CCPE s'oriente vers un développement de toutes les mobilités douces. Un des enjeux importants se porte sur le vélo et donc les voies vertes ou assimilés ainsi que les services annexes qui pourraient être en lien (abri, range-vélos, bornes recharge, ...).

#### **Articulation avec les stratégies territoriales**

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : aménagement d'aires de covoiturage (CC du Pays des Écrins), achats de véhicules électriques, achats et aide à l'achat de vélos à assistance électrique, continuité cyclable Briançon - L'Argentière-La Bessée ;

CRTE PETR#CCBCCGQCCPE

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;  
Appel à projet « Vélo et territoires » ADEME LEADER.

CRTE PETR#CCBCCGQCCPE

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*  
Page 57 sur 153

## AXE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### ORIENTATION STRATÉGIQUE N°5 : L'habitat et le logement & l'assainissement

#### Enjeux et objectifs de l'orientation

La consommation d'énergie du secteur résidentiel est principalement liée au chauffage. La facture énergétique des ménages sur ce territoire de montagne est alourdie par les conditions climatiques d'altitude, des systèmes de chauffage onéreux et peu performants, des bâtiments anciens peu ou mal isolés. Les dépenses énergétiques de chauffage des ménages haut-alpins sont d'ailleurs deux fois supérieures à la moyenne nationale.

Le parc immobilier de ce territoire touristique est très varié à la fois selon le type de constructions (maisons individuelles, logements collectifs), le mode d'occupation (résidences principales, résidences secondaires, mises en location ou non, logements sociaux...), le mode de gestion (petites copropriétés, résidences de tourisme...). Par ailleurs, il s'avère que le territoire présente des lacunes dans la formation des artisans locaux.

#### Objectifs :

- Limiter la dépense énergétique des bâtiments
- Former à l'utilisation de matériaux biosourcés et à l'écoconstruction
- Structurer et développer la filière des matériaux biosourcés
- Mettre à niveau les systèmes d'assainissement

La mise en œuvre de cette orientation passe par :

- La massification des rénovations énergétiques performantes des logements du territoire, qu'ils soient à usage de résidence principale ou de résidence secondaire ;
- La formation des entreprises, des artisans sur l'écoconstruction, la rénovation performante des bâtiments, les matériaux biosourcés.
- La structuration et le développement de la filière de matériaux biosourcés, à la fois pour la construction (bois d'œuvre) mais aussi pour les isolants (cluster matériaux biosourcés).
- Un projet avec des actions de communication et sensibilisation envers le grand public et les professionnels / syndic mis en place par le PETR
- La mise en place de nouveaux projets qui ont comme ambition de mettre en œuvre cette orientation.

#### Articulation avec les stratégies territoriales

Le programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte a permis à travers plusieurs opérations de réaliser des travaux de rénovation de bâtiments publics (TEPCV1), et orientés sur les opérations concernant les logements communaux (TEPCV2, 13 communes du territoire) pour un montant global de 1,5 million d'euro de travaux.

Le PETR a mis en place une formation à destination des élus et techniciens des collectivités sur la maîtrise de l'énergie et la performance énergétique des bâtiments. Une seconde session en 2018 a permis aux collectivités présentes d'analyser leur patrimoine bâti plus en détails et les dépenses énergétiques qui y sont liées, et d'étudier sur des cas concrets et précis du territoire, les possibilités d'amélioration énergétique.

Le PETR anime et coordonne le programme CEE La mobilisation des collectivités est importante sur ce dispositif avec plus de 1,5 million de travaux réalisés et financés via les CEE.

CRTE PETR#CCBCCGQCCPE

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

## AXE RURALITÉ

### ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : La santé en milieu rural

#### Enjeux et objectifs de l'orientation

Le territoire connaît de fortes variations de fréquentation en fonction des saisons touristiques. Les besoins en termes de services de santé sont donc amenés à connaître des fluctuations importantes qu'il est nécessaire de prendre en considération, d'autant plus que les activités récréatives principalement pratiquées dans ce milieu de montagne exposent à des risques d'accident non négligeables.

#### **Objectifs :**

- Garantir l'offre de santé et se saisir des outils numériques (e-santé)
- Développer l'accessibilité des soins en lien avec la mobilité
- Favoriser l'installation de médecins de village et de station ainsi que celle de spécialistes sur le territoire
- Favoriser le maintien à domicile des aînés

#### **Notamment :**

Pour la CCGQ, il est important de valoriser et pérenniser l'offre des services présents (santé, soins, services à la personne, etc...) qui sont des conditions essentielles de l'attractivité d'un territoire, participant à garantir le maintien et le développement démographique. Il s'agit donc à la fois d'œuvrer à la préservation des services existants et de faire progresser l'offre (dentistes,...) notamment pour remédier à la difficulté d'accès aux soins et services de santé spécialisés.

La CCPE relève la nécessité de favoriser et d'accompagner le maintien à domicile et donc des services associés. Un point d'honneur doit également être mis à faciliter l'accès aux services de santé pour les publics fragilisés ainsi que pour les saisonniers.

#### **Agenda rural :**

- Accélération du recrutement et du déploiement de 400 médecins généralistes dans les territoires les plus en tension (mesure de « Ma santé 2022 »). Après le recrutement d'un médecin dans le Guillestrois par ce biais, la mesure n'a pas pu ensuite être pérennisée. D'autres postes sont à pourvoir, mais le manque de dispositif au niveau national pose des problèmes de facturation.
- Engagement élevé dans la lutte contre les difficultés d'accès aux soins : maillage territorial via le déploiement des Maisons de santé pluridisciplinaires.
- Garantie de la prise en charge des soins non programmés : à travers le CPTS du Briançonnais ; Projet en cours sur le territoire du Guillestrois-Queyras qui devrait aboutir en 2022.

CRTE PETR#CCBCCGQCCE

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

## AXE RURALITÉ

### ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Le numérique : accès et usage

#### Enjeux et objectifs de l'orientation

A l'heure du numérique, il est essentiel que tous aient accès au réseau téléphonique et internet. L'enjeu du numérique est d'autant plus sensible dans un espace de montagne où certaines zones disposent d'une connexion limitée. Des zones doivent également faire face aux contraintes posées par des mesures de protection de l'environnement qui entravent le déploiement du réseau, comme c'est le cas sur la commune de Névache (CCB).

#### **Objectifs :**

- Désenclavement numérique
- Éducation numérique : école numérique rurale
- System d'information géographique (SIG) mutualisé à l'échelle du département et coordonné par le conseil départemental
- Développement des e-services suite à la crise sanitaire et aux confinements
- Actualisation en 2018 du schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Hautes Alpes qui vise du très haut débit pour tous en 2022
- Accompagner la mise en place de la fibre optique sur le territoire en prenant en compte les différences entre les territoires déjà équipés et les autres
- Perspectives de développement E-santé

#### **Notamment :**

La CCB anime un groupe de travail « Numérique et entreprises »

La CCGQ relève l'importance de faire disparaître les zones « blanches », d'obtenir un raccordement à la fibre et d'améliorer certains réseaux de téléphonie et internet comme celui de l'opérateur Orange.

Pour la CCPE l'enjeu est d'élargir et de développer l'usage du numérique en rendant autonomes les usagers et en renforçant la présence sur le web des entreprises du territoires, ce qui nécessite de rendre l'offre attractive. Un usage élargi peut en outre faciliter l'accès à des services qui seraient mis en ligne par la CCPE.

#### **Agenda rural :**

- Accélérer la couverture très haut débit et la couverture mobile
- France services, agents formés à l'usage du numérique et à l'accompagnement des démarches dématérialisées.
- 7 chéquiers numériques pour la CCGQ : opération de l'agence national de cohésion des territoires (ANCT) en faveur de l'accompagnement numérique des publics fragilisés, à utiliser auprès des structures de médiation numérique qualifiées.

#### Articulation avec les stratégies territoriales

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) des Hautes Alpes

CRTE PETR#CCBCCGQCCPE

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

## AXE RURALITÉ

### ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : L'aménagement des communes et les risques naturels

#### Enjeux et objectifs de l'orientation

Sur le territoire, le foncier se trouve contraint et limité à cause d'un parcellaire très morcelé, compliquant les aménagements et créant une forte concurrence entre les occupations foncières. C'est notamment le cas entre les zones agricoles et les zones d'activités touristiques et d'hébergements. Le secteur immobilier est aujourd'hui tendu. Le territoire abrite un parc immobilier ancien nécessitant des travaux de rénovation.

L'orientation stratégique n°3 met en lien l'aménagement des communes avec la revitalisation des centres bourgs. Mais également la prise en compte que sur le territoire, les risques naturels en montagne sont multiples et les enjeux concentrés particulièrement à proximité des cours d'eau

#### Objectifs :

- Habitat notamment l'assainissement
- Gestion des problèmes fonciers, démarches de schéma de cohésion territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (PLU) ... dans le respect de la biodiversité
- Limiter l'urbanisation des sols
- Développer des formes urbaines résilientes et économes en carbone
- Tenir compte de la vulnérabilité des infrastructures face au changement climatique (cf. PCAET)
- Prendre en compte les Risques naturels
- Respect de la biodiversité

#### Notamment :

Plusieurs communes du territoire sont lauréates et bénéficient des programmes d'action « Cœur de Ville » et « Petites Villes de demain », comme c'est le cas de Briançon, de Guillestre et de l'Argentière-la Bessée, qui permettrons d'avancer vers ces objectifs.

Pour la CCB, il s'agit de maîtriser la consommation foncière dans le Briançonnais (SCoT), ainsi que d'assurer un effort pour produire une offre de logements diversifiée.

Pour la CCPE, le Diagnostic habitat mené via le programme LEADER permet de détailler les objectifs comme suit : Il s'agit de favoriser l'émergence d'une offre en adéquation aux besoins (typologie, localisation, coût) ; de fluidifier le parcours résidentiel ; de préserver le foncier en favorisant la réhabilitation ; de développer une offre de logements alternatifs en réponse à l'évolution de la société ; de répondre aux besoins spécifiques, et notamment ceux des personnes âgées et des travailleurs saisonniers ; d'encourager le basculement de résidences secondaires au profit des résidences principales ; et d'animer, en lien avec un réseau large de partenaires, un dispositif qui assurerait ces fonctions.

Pour la CCGQ, cette orientation offre la possibilité de mener, en complément du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant du Guil, des opérations pour la protection des enjeux anthropiques face aux risques naturels en réalisant des travaux de restauration et de confortement d'ouvrages hydrauliques (protections de berge et digues) et en intervenant sur le bassin de la Durance non couvert par le PAPI et actuellement en recherche de structuration à plus grande échelle.

#### Articulation avec les stratégies territoriales

Petites Villes de Demain : Un manager de centre-ville prévu de manière mutualisée pour Guillestre et l'Argentière et une ingénierie territoriale avec le recrutement de deux chargés de mission

CRTE PETR#CCBCCGQCCPE

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

## AXE RURALITÉ

### ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 :

### Le tourisme et le développement de l'attractivité du territoire

#### Enjeux et objectifs de l'orientation

Le territoire du PETR représente une destination touristique hivernale et estivale. Il recouvre la possibilité de pratiquer un grand nombre de sports de nature sur les deux saisons et accueille des manifestations sportives. Un tourisme scientifique se développe également et la richesse patrimoniale et naturelle participe à l'attractivité touristique. Le territoire accueille ainsi la mise en œuvre du programme européen « Espaces Valléens » et de contrats régionaux « Station de demain ».

Le cadre de vie est lui aussi attractif. Le territoire est toute l'année un lieu dynamique autant sur plan associatif, avec un tissu riche et structuré, que sur le plan culturel.

Le territoire est cependant considérablement dépendant de l'économie touristique. La saisonnalité participe de la part importante des emplois précaires sur le territoire, lequel affiche un revenu moyen inférieur à la moyenne régionale. Par ailleurs, les modifications climatiques qui menacent les conditions d'enneigement et majorent les risques naturels soulèvent des problèmes à la fois en termes d'activité touristique et de vie locale.

#### **Objectifs :**

Diversification touristique : Développement du tourisme scientifique (réseau à entretenir et faire vivre), tourisme de nature, tourisme de sport, tourisme d'événements

Développer les offres scolaires

Mise en valeur du tourisme scientifique, la diversification et la désaisonnalisation du tourisme

Valorisation culturelle et patrimoniale + éco construction patrimoniale, labellisation des monuments historiques

Soutenir les activités touristiques des stations

Mise à niveau de l'immobilier touristique, enrayer le phénomène de « lits froids », améliorer le bilan énergétique

Prendre en compte la biodiversité

#### **Notamment :**

La CCB vise un objectif de 16000 nouveaux lits d'ici 2030 (SCoT) dont 2500 venant de la réhabilitation. Elle souhaite faciliter la diversification de la destination du Briançonnais.

Pour la CCGQ « Réinventer la destination montagne », il s'agit de mettre en avant les atouts de son territoire pour se démarquer des autres destinations. L'adaptation des stratégies touristiques aux évolutions de la clientèle, la gestion de la sur-fréquentation de certains sites naturels et œuvrer pour la cohabitation des usages font partie de ses priorités. Mais également le travail sur le pays d'art et d'histoire qui a été entrepris avec la communauté de communes de Serre Ponçon

Pour la CCPE l'enjeu est de s'adapter au changement climatique par une transition raisonnée, à travers la diversification dans un contexte de crise. Il s'agit donc notamment de qualifier l'offre, d'améliorer et cibler ainsi la commercialisation et l'accueil, de capitaliser les atouts que sont les paysages et zones de montagne préservées et les mines d'argent, ainsi que d'affirmer l'accueil d'événements sportifs.

#### **Agenda rural :**

→ Affecter une part significative des crédits DRAC aux territoires ruraux en 2021, élaboration d'une convention de développement culturel avec le parc du Queyras.

→ Mobiliser les opérateurs et structures labellisées du ministère de la culture pour favoriser des projets culturels itinérants ou hors les murs : d'ici fin 2021 mobilisation des acteurs du Guillestrois-Queyras sur le territoire du parc.

CRTE PETR#CCBCCGQCCPE

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021 – 2026

PETR BRIANCONNAIS ECRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

Projets sur le territoire de la communauté de communes du Pays des Ecrins

ANNEXE I – Projets de relance de l'activité 2022

Unité Auq stratégique CETE	Préfecture des Alpes Unité de Gestion Avec CPER	Municipalité/Commune	Projet	Financement prioritaire par l'Etat	Financement régional	Financement départemental	Observations
La gestion durable du territoire		COPE	Assainissement de la ZN de Rienc, Réhabilitation de la STEP de Frédeloul	200 000,00 €	80 000,00 €		DEFP 2022
		COPE	Réhabilitation de la STEP de Queyrins	200 000,00 €	80 000,00 €		DEFP 2022
		COPE	Assainissement de l'ouïllaud	250 000,00 €	100 000,00 €		DEFP 2022
Sujets énergétiques, production d'énergie d'origine renouvelable		COPE	Aménagement et isolation de l'école de montagne intercommunale	330 000,00 €	130 000,00 €	20 000,00 €	Région CRET 1.04 + DEFP 2022
		Prespinières	Terrace d'amélioration énergétique des logements communaux de l'école de ville	16 840,00 €	6 750,00 €		DSE 2022
		Les Vignaux	Réhabilitation et rénovation énergétique d'un appartement communal	200 000,00 €	60 000,00 €		DSE 2022
		St Martin de Queyrins	Chauffage bois pour le logement municipal	155 540,00 €	46 560,00 €		DEFP 2022
		Valloire-la-Vache	Terrace de réhabilitation de logements publics	515 500,00 €	205 000,00 €		DEFP 2022
		Pay Saint-Vincent	Amélioration de la distribution de l'eau potable, réalisations des réseaux	30 000,00 €			DEFP 2022
		St Martin de Queyrins	Installation d'un chauffe-eau solaire	22 750,00 €	11 375,00 €		DEFP 2022
		St Martin de Queyrins	Création d'un éco-point sur la RD94 Villars	En cours d'étude 2022-2024			MAE en 2022 + travaux en 2023 DEFP 2022 ?
		St Martin de Queyrins	City-stade à l'Éclat	80 770,00 €	X	X	DEFP 2022 + Région si pas AULS
		St Martin de Queyrins	Etude AOP pour la qualification de la traversée de Queyrins	En cours d'étude 2023			DEFP 2022
L'aménagement des communes		Prespinières	Aménagement des espaces publics de l'école	240 557,00 €	87 430,00 €	69 500,00 €	DEFP 2022 + MAE 2022
		L'Argentière-La Bessée/COPE	Complexe sportif du quartier de l'école primaire	850 000,00 €	340 000,00 €	X	DEFP 2022 + ANRS
		L'Argentière-La Bessée	Création d'un musée municipal consacré à la vie et au patrimoine de la commune	140 260,00 €	55 010,00 €	14 970,00 €	DEFP 2022
		L'Argentière-La Bessée	Terrace de réhabilitation de l'école de l'église Saint Michel	150 000,00 €	60 000,00 €	16 500,00 €	DEFP 2022
		L'Argentière-La Bessée	Terrace de réhabilitation des maisons anciennes et des garages des bords du lac "Le Grand Lac"	130 000,00 €	70 000,00 €	87 240,00 €	DEFP 2022
		COPE	Conférence de concertation sur le territoire	720 000,00 €	280 000,00 €		DEFP 2022
		La Roche de Fane	Aménagement des abords du lac d'origine	350 000,00 €	300 000,00 €		DEFP 2022 + DSE 2022
		Valloire-la-Vache	Installation d'un bloc sanitaire au camping d'été de l'école	241 700,00 €	96 000,00 €	X	DSE 2022
		Pay Saint-Vincent	L'ancien bâtiment 100-100M en centre de séjour	200 000,00 €			DEFP 2022
		Pay Saint-Vincent	Piscine Extérieurement des passages	80 000,00 €	X	X	DSE 2022
<b>TOTAL DE L'EP – volet court terme – 2022-2022</b>				<b>5 613 300</b>			

Pour :

Contre :

Abstention :  
Page 63 sur 153

Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021 – 2026

PETIT-BRIANÇONNAIS ECRINS GUILLESTROIS QUÉVRAIS

Projets sur le territoire de la communauté de communes du Pays des Ecrins

ANNEXE 1 – Projets de relance de l'activité 2021-2026

Impact socio-économique CITE	Priorité d'action communale (Matière CBM)	Matière d'ouvrage	Projet	Coût global (hors subvention)	Financement État	Financement Région	Financement Département	Observation
Impact sur l'habitat	Matière d'ouvrage	COPE	Reformuler le règlement communal de zonage	7 173 000,00 €	2021-2025	1	1	Etude 2021 + travaux étalés
		COPE	PNB délaictaire	150 000,00 €	2024		1	
		COPE	Achat de colonnes anti-éclaboussures	200 000,00 €	2022-2025		1	
		COPE	Collecte et traitement et valorisation des résidus de protection COVID	84 000,00 €	2021-2023			
		COPE	Optimisation services déchets - mise en œuvre satisfaction moderne - gestion bio-déchets par travaux	84 000,00 €	2022	10 000,00 €	8 400,00 €	
		COPE	Installation de poubelles à usage ludique et incitative sur le territoire	3 000,00 €	2022			
		COPE	Assainissement de la ZAC de l'avenue de la Vallée de la Vierge	200 000,00 €	2022			DETR 2022
		COPE	Assainissement d'Alp d'Or	1 300 000,00 €	2025			
		COPE	Assainissement de l'Or	517 000,00 €	2024			
		COPE	Assainissement de l'Or	250 000,00 €	2022			
Impact sur l'habitat	Matière d'ouvrage	COPE	Assainissement de l'Or	650 000,00 €	2023			DETR 2022
		COPE	Rehabilitation de la STEP de Pelvins	200 000,00 €	2022			
		COPE	Rehabilitation de la STEP de Courrières	200 000,00 €	2022			
		COPE	Aménagement et isolation des locaux de la commune	320 000,00 €	2022	150 000,00 €	170 000,00 €	
		COPE	Amélioration énergétique des bâtiments - Sites 1 - Services techniques		2022			
		COPE	Localisation énergétique - isolation thermique et acoustique		2022			
		COPE	COPE commune	Déplacement d'un réseau de bornes de recharge électriques	20 000,00 €	2022-2025		
		COPE	Travaux d'amélioration énergétique des logements communaux de l'axe de l'Or	14 800,00 €	2022	4 750,00 €		
		COPE	Rehabilitation et rénovation énergétique d'un logement communal	200 000,00 €	2022	60 000,00 €		
		Impact sur l'habitat	Matière d'ouvrage	COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022	
COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux			217 750,00 €	2022			
COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux			217 750,00 €	2022			
COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux			217 750,00 €	2022			
COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux			217 750,00 €	2022			
COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux			217 750,00 €	2022			
COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux			217 750,00 €	2022			
COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux			217 750,00 €	2022			
COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux			217 750,00 €	2022			
COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux			217 750,00 €	2022			
Impact sur l'habitat	Matière d'ouvrage	COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
Impact sur l'habitat	Matière d'ouvrage	COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
Impact sur l'habitat	Matière d'ouvrage	COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			
		COPE	Travaux de rénovation thermique et électrique de 6 logements communaux	217 750,00 €	2022			

Pour :

Contre :

Abstention :

Pour :

Contre :

Abstention :  
Page 65 sur 153

L'ensemble des communes	Le conseil municipal	Commune	Description	Montant (€)	Date	Statut	Montant (€)	
							2021	2022
L'ensemble des communes	Le conseil municipal	COPE	Étude ABCD pour le plan de prévention des risques	30 000,00 €	2021			
		COPE	Contrat matériel de voirie à Viviers	800 000,00 €	2021			
		COPE	Poudrierement MAUP		2022-2024			
		COPE	Travaux de réparation des canalisations		2022			
		COPE	Recrutement d'un technicien voirie	80 000,00 €	2022-2024			
		COPE	Mise en place d'un poste	120 000,00 €	2022			
		COPE	Projet de coopération intercommunale, inscription au budget (2023-2024) - L'Éclairage					
		COPE	Projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire en direction des services (pour la gestion des communications municipales)					
		COPE	Projet de rénovation en ligne d'égouts de Viviers pour les égouts					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
		COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers					
COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers							
COPE	Projet de rénovation de la station de traitement des eaux de Viviers							

CODE	COUPE	Rehabilitation Protection de la ZA du Planet	2 000 000,00 €	2022-2023	Contrat	STEP/PM
	COPE	Etude puis installation de volières sèches dans les sites fréquents		2022-2023		lien avec PEIR
	COPE	Médiathèque et cinéma		2022-2023		
	COPE	OMI socio-culturelle: EAE, ABC, CSC, Ecole de musique	3 500 000,00 €	2024-2025		
	La Roche de Riane	Réfection ponts routes forestières du Lacet	44 400,00 €	2022		FEADER
	La Roche de Riane	Aquisition hôtel FOURRAV	200 000,00 €	2022		
	La Roche de Riane	Restauration du four et de la forge	10 761,00 €	2022		8 000,00 €
	La Roche de Riane	Aménagement site escalade du Labrinthe	9 773,00 €	2022	2 394,00 €	3 893,00 €
	La Roche de Riane	Aménagement abords du lac 1ère tranche	624 176,71 €	2021	107 803,00 €	FRAT + DETR 2021 + FNAOT 2021
	La Roche de Riane	Aménagement abords du lac 2ème tranche	750 000,00 €	2022	300 000,00 €	DETR 2022 + CSL 2022
	La Roche de Riane	Orléon via ferrata	95 100,00 €	2022	20 930,00 €	DETR 2021 + Région EV 2022
	L'Argentière-La Bessée	Requalification des mines d'argent	410 000,00 €	2023	X	EV
	L'Argentière-La Bessée	Aménagement de l'espace des mines et du chemin d'accès	593 000,00 €	2024	238 000,00 €	Demande de subvention en 2023
	Valloire-Pérouv/COPE	Requalification plateau des Esurts et aménagement Allafroide et Pré de Marie Châle		2021-2026		étude en cours
	Valloire-Pérouv	Rehabilitation d'un bloc sentiers au camping d'Allafroide	241 750,00 €	2022	64 603,00 €	ESL 2022
	Valloire-Pérouv	Achat d'une demeure	219 000,00 €	2021	X	Contrat station / fond de concours COPE
	Valloire-Pérouv	Billetterie maris libres		2021	X	Contrat station
	Valloire-Pérouv	Installation d'un paravento	150 000,00 €	2021		Contrat station
	Valloire-Pérouv	Modernisation du réseau de neige de culture	150 000,00 €	2022	X	Contrat station
	Valloire-Pérouv	Régagement des voies d'école de Allafroide	50 000,00 €	2022	X	Contrat station
	Puy Saint Vincent	Liaison piétonne 1610-1600 au cœur de station	210 000,00 €	2022		DETR 2022
	Puy Saint Vincent	Renforcement des activités de pleine nature	200 000,00 €	2022	X	EV
	Puy Saint Vincent	Restauration intérieure et extérieure de la Chapelle St Roch	25 000,00 €	2022	X	
	Puy Saint Vincent	Optimisation du niveau neigeur	90 000,00 €	2022	X	Contrat station
	Puy Saint Vincent	Picnic Repaire de Marché des plages	80 000,00 €	2022	X	ESL 2022
	Puy Saint Vincent	Aménagement d'une aire de pique-nique	120 000,00 €	2022	X	DETR 2021
	Puy Saint Vincent	Installation d'uneuge à saisons	2 700 000,00 €	2023	X	
	SSEM Les Ecrins	Renovation neige de culture piste Bergère	501 000,00 €	2022	X	Contrat station
	SSEM Les Ecrins	Extension du domaine estival (VTT/Piéton)	80 000,00 €	2022	X	
	SSEM Les Ecrins	Profilage front de neige 1610 et mise en place d'un tapis de transport	400 000,00 €	2022	X	
	Presoirades	Amélioration de l'accessibilité de Comilouse	500 000,00 €	2022		
	St Martin des Courtyens	Aménagement piste de Peilles	630 000,00 €	2026		
<b>TOTAL ETAT ID - Volet court terme - 2021-2022</b>						

Pour :

Contre :

Abstention :

## Délibération n°3 – ARREA : Approbation du rapport annuel 2020.

### Présentation de la délibération : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays des Ecrins est actionnaire de la SPL AREA Région Sud et détient une action au capital de cette société.

La Région est actionnaire de la SPL AREA Région Sud et détient au 31/12/2020, 94,17 % des actions.

Pour rappel, le représentant de la Communauté de Communes désigné au sein de l'Assemblée Générale des Actionnaires est M. Cyrille DRUJON D'ASTROS, le représentant de la Communauté de Communes désigné au sein de l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires est M. Cyrille DRUJON D'ASTROS.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités territoriales, « les organes délibérants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au sein du Conseil d'Administration des sociétés publiques locales et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont été apportées. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres ».

Le Président indique que le rapport présente à la fois :

- La vie de la SPL : au regard de la pandémie COVID 19, une seule réunion du Conseil d'Administration a eu lieu le 04/11/2020.
- Les activités opérationnelles qu'elle a conduit sur l'année 2020. Ces activités comprennent :
  - o Les opérations pour le compte de la Région (travaux dans les lycées de la Région) → 90 opérations livrées en 2020, 71 ouvertures de chantier en 2020.
  - o Les opérations d'aménagement. La Communauté de Communes est concernée, à ce titre, par le projet de la zone d'activités du Planet en phase « Etudes préalables » au réaménagement et à l'extension de la zone.

Pour le compte de la Communauté de Communes, l'AREA a réalisé en 2020 : la consultation pour sélectionner une équipe pluridisciplinaire en vue de la réalisation des études préalables permettant de monter un dossier de création de ZAC ; le lancement des AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) amiante et mercure pour la friche industrielle et contact auprès de la SNCF pour le foncier.

L'exercice 2020 de la SPL affiche un résultat négatif de (-) 1 541 K€.

Les produits s'élèvent à 11 644 K€ et les charges à (-)13 185 K€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- *Approuve l'exposé du Président.*
- *Approuve le rapport des élus à leur collectivité pour l'année 2020 de la SPL AREA Région Sud.*
- *Donne quitus au Président de la Communauté de Communes pour l'année 2020.*

*Approuvée à l'unanimité.*

**Pour :**

**Contre :**

**Abstention :**



---

# RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE EXERCICE SOCIAL 2020

---

1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

RCS Marseille 340 206 572  
Siège Social : 29 boulevard Charles Nédélec – 13003 Marseille

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*  
Page 68 sur 153

# SOMMAIRE

<b>PREMIERE PARTIE : VIE DE LA SOCIETE</b>	<b>4</b>
1.1 - ACTIONNARIAT	4
1.2 - GOUVERNANCE	5
1.3 - CONSEILS D'ADMINISTRATION 2020	5
1.4 - COMMISSAIRES AUX COMPTES	11
1.5 - PERSONNEL DE LA SOCIETE	11
1.6 - MANDATAIRES SOCIAUX	13
1.7 - LOCAUX DE L'ENTREPRISE	14
1.8 - CONTROLES EXTERNES	15
1.9 - CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES ACTIONNAIRES	15
1.10 - ASSURANCES	15
1.11 - COMPTES BANCAIRES	16
1.12 - PROCEDURES DE CONSULTATION	16
1.13 - MODALITES D'APPLICATION DU CONTROLE ANALOGUE	17
1.14 - PERSPECTIVES 2021	18
<b>DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>	<b>19</b>
2.1 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE LA REGION	19
2.2 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT	26
♦ ZAC DES CHALUS II – FORCALQUIER (04)	26
♦ ZAC DES ATELIERS – ARLES (13)	31
♦ ZAC CŒUR DE VILLE – BRIANÇON (05)	35
♦ CONCESSION PLACE DE L'OLIVIER - SECTEUR DES BRUYERES A MARIGNANE (13)	37
♦ VARECOPOLE	40
♦ ETUDES PREALABLES DE LA ZONE DU PLANET	42
♦ REQUALIFICATION DE LA PISCINE DU JAI - MARIGNANE	44
<b>TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE</b>	<b>45</b>
3.1 - ELEMENTS JURIDIQUES	45
3.1.1 - COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES	45
3.1.2 - PUBLICITES EN 2020	47
3.1.3 - MARCHES NOTIFIES EN 2020	48

3.1.4. -	CONTENTIEUX OPERATIONNELS	49
3.2. -	ELEMENTS FINANCIERS	50
3.2.1 -	GIE AREA	50
3.2.2 -	COMPTE DE RESULTAT 2020 PAR ACTIVITE DE LA SPL AREA	54
3.2.3 -	ANALYSE BUDGETAIRE	55
	BILAN 2020	61
3.2.4 -	ANALYSE BILANTIELLE	63
3.2.5 -	SEMAREA	69
3.2.6 -	BUDGET 2021	70

Pour :

Contre :

Abstention :  
Page 70 sur 153

## PREMIERE PARTIE : VIE DE LA SOCIETE

La société AREA, constituée le 9 février 1987, est composée de 26 actionnaires et 9 administrateurs.

Son capital social, au 31/12/2020, est de 461 601 euros divisé en 3 017 actions de 153 Euros.

L'exercice social s'établit sur 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### 1.1 - ACTIONNARIAT

Composition de l'actionariat à la clôture de l'exercice écoulé :

	Collectivité	Nbre Actions	% du capital	Montant
1	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 841	94,17	434 673
2	Ville de Valbonne	20	0,66	3 060
3	Ville de Vaison la Romaine	10	0,33	1 530
4	Ville d'Arles	3	0,10	459
5	Communauté de Communes du pays de Forcalquier et Montagne de Lure	3	0,10	459
6	Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence (04)	45	1,49	6 885
7	Ville de La Seyne-sur-Mer	45	1,49	6 885
8	Ville de Briançon	30	0,99	4 590
9	Ville de Mont Dauphin	3	0,10	459
10	Ville de Cannes	1	0,03	153
11	Ville de Vence	1	0,03	153
12	Ville de Carros	1	0,03	153
13	Ville de Jonquières	1	0,03	153
14	Ville de Nice	1	0,03	153
15	Métropole Nice-Côte d'Azur	1	0,03	153
16	Ville de Marignane	1	0,03	153
17	Ville d'Embrun	1	0,03	153
18	Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon	1	0,03	153
19	Communauté d'Agglomération Terre de Provence	1	0,03	153
20	Conseil Départemental des Hautes Alpes (05)	1	0,03	153
21	Communauté de Communes Serre-Ponçon	1	0,03	153
22	Communauté de Communes Cœur de Var	1	0,03	153
23	Communauté de Communes du Briançonnais	1	0,03	153
24	Ville de Cotignac	1	0,03	153
25	Ville de Serres	1	0,03	153
26	Communauté de Communes du Pays des Ecrins	1	0,03	153
		3 017	100,00	461 601

---

## 1.2 - GOUVERNANCE

---

Par délibération en date du 26 janvier 2016, le Conseil d'Administration a choisi de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

S'agissant d'un Conseil d'Administration d'entreprise, les administrateurs n'ont pas de suppléant.

Composition du Conseil d'Administration au 31/12/2020 :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Président Madame Florence BULTEAU RAMBAUD Monsieur Cédric DUDIEUZERE Madame Muriel FIOL Monsieur Bernard KLEYNHOFF Monsieur Stéphane SAUVAGEON Madame Brigitte VIRZI GONZALEZ Madame Sonia ZIDATE
Représentant des actionnaires détenant une part minoritaire au capital	Monsieur Joseph CESARO
Soit un total de :	9 représentants

En sa séance du 26 janvier 2016, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de Monsieur Pierre-Paul LEONELLI aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

En sa séance du 13 juillet 2016, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de Monsieur Laurent GELLE-LACROIX aux fonctions de Directeur Général.

---

## 1.3 - CONSEILS D'ADMINISTRATION 2020

---

Au cours de l'année 2020, en raison de la pandémie du Covid 19, 1 réunion du Conseil d'Administration a eu lieu, en visioconférence, **le 4 novembre** :

Points examinés :

1. Approbation du PV de la séance du 22 novembre 2019
2. Arrêté des comptes 2019 – Rapport des élus à leur collectivité
3. Eléments financiers prévisionnels exercice 2020 + budget prévisionnel 2021
4. Augmentation de capital
5. Remplacement d'un représentant du Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration

6. Désignation d'un représentant SPL AREA au GIE & désignation d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres de la SPL AREA
7. Opérations d'Aménagement - Trésorerie
8. Gestion de la crise épidémique Covid 19

Administrateurs présents :

- Monsieur Pierre-Paul LEONELLI
- Madame Sonia ZIDATE
- Madame Muriel FIOL
- Monsieur Joseph CESARO,
- Monsieur Cédric DUDIEUZERE,
- Monsieur Bernard KLEYNHOFF

Administrateurs ayant fait parvenir un pouvoir à la Société :

- Madame Florence BULTEAU-RAMBAUD a donné pouvoir à Mme Sonia ZIDATE

Absents excusés :

- Monsieur Georges LEONETTI

-----

1) APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2019

Délibération n°1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 novembre 2019 est approuvé.

➤ *La Délibération n° 1 est approuvée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.*

2) ARRETE DES COMPTES 2019 – RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE

Délibération n°2.1

Après en avoir délibéré, les administrateurs :

- Approuvent le rapport de gestion retraçant l'activité de la Société pour l'exercice 2019 ainsi que le Rapport sur le gouvernement d'entreprise qui seront présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Approuvent le projet de bilan et d'arrêté des comptes annuels 2019 tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un résultat déficitaire de - 548 189 € pour un total de produits de 13 092 120 € et un total de charges de 13 640 309 €,
- Approuvent l'inscription en résolution, pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, de la proposition d'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2019 en report à nouveau pour - 548 189 €.
- Fixent la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 25 novembre 2020,

**Pour :**

**Contre :**

**Abstention :**

- Approuvent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :
  - I - Bilan et Compte de Résultat 2019
    - o Présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2019 et du Rapport sur le gouvernement d'entreprise,
    - o Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2019,
    - o Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions passées avec les Administrateurs sur l'exercice 2019,
  - I - Pouvoirs pour formalités

- Approuvent le projet de résolutions qui seront présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire :

RESOLUTION N°1

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Bilan au 31 Décembre 2019, du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, du Rapport Général du Commissaire aux Comptes et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes, décide :

- d'approuver les comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration,
- d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de – 548 189 euros en report à nouveau pour 176 524 €,
- de donner quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

RESOLUTION N°2

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

➤ La délibération n° 2.1 est approuvée à la majorité des Administrateurs présents ou représentés – 2 votes contre : Mme Muriel Fiol et Mr Cédric Dudieuzère.

Délibération n°2.2

Le Conseil d'Administration approuve le Rapport Annuel des Elus à leur collectivité pour l'année 2019.

Il est précisé que, dans le cadre des obligations imposées par l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque administrateur aura en charge de présenter ce rapport à sa collectivité.

➤ La délibération n° 2.2 est approuvée à la majorité des Administrateurs présents ou représentés – 2 votes contre : Mme Muriel Fiol et Mr Cédric Dudieuzère.

3) ELEMENTS FINANCIERS PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2020 ET BUDGET PREVISIONNEL 2021

SPL AREA Région Sud - Rapport des Elus à leur collectivité 2020

Pour :

Contre :

Abstention :

### Délibération n° 3

Le Conseil d'Administration approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2021 faisant ressortir un résultat d'un montant de (-) 3 099 K€, pour un total de charges s'élevant à 12 151 K€ et un total de produits s'élevant à 9 052 K€.

➤ *La délibération n° 3 est approuvée à la majorité des Administrateurs présents ou représentés – 2 votes contre : Mme Muriel Fiol et Mr Cédric Dudieuzère.*

#### 4) NOUVELLE AUGMENTATION DE CAPITAL

##### Délibération n° 4.1

Le Conseil autorise le Directeur Général à saisir les Actionnaires afin qu'ils délibèrent sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription, conformément aux articles L. 225-132 et L.225-122 du Code de Commerce.

##### Délibération n° 4.2

Le Conseil décide de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire le projet d'augmentation de capital par l'émission de trois actions nouvelles, libérées au moyen de nouveaux apports en numéraire.

##### Délibération n° 4.3

Le Conseil approuve le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale qui lui est soumis, portant sur les modalités de l'augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription.

##### Délibération n° 4.4

Le Conseil :

- o Fixe la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire au 8 janvier 2021,
- o Approuve l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :  
Proposition d'une nouvelle augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et modification des statuts
- o Approuve les projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

##### Résolution n° 1

*L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et après avoir constaté que le capital social était entièrement libéré, décide d'augmenter le capital de la société AREA Région Sud d'un montant de 459 euros, par l'émission de 3 (trois) actions nouvelles.*

*Celles-ci seront d'une valeur de 153 (cent cinquante trois) euros chacune, à libérer en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, sous réserve de l'adoption de la deuxième résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription.*

*Elles devront être libérées en totalité lors de la souscription en numéraire.*

**Pour :**

**Contre :**

**Abstention :**

La souscription sera ouverte du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2021. Les bulletins de souscription seront reçus au siège social.

Le délai de souscription se trouvera clos par anticipation dès lors que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite. En cas d'insuffisance des souscriptions recueillies, l'augmentation du capital sera limitée au montant de celles-ci, à la condition qu'elles atteignent 75 % au moins du montant fixé initialement.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, soit à la date d'émission de l'attestation de versement par l'organisme au sein duquel le versement a été effectué. A compter de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

#### Résolution n° 2

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux articles L. 225-135 et L. 225-138 du Code de Commerce, pour ladite augmentation de capital, au profit des Villes du Cannet-les-Maures, Gignac-la-Nerthe et Entrevaux.

#### Résolution n° 3

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée et de procéder à la modification corrélative des statuts, objet de la cinquième résolution.

#### Résolution n° 4

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale propose une augmentation du capital social en numéraire, réservée aux salariés, aux conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

#### Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier l'article 6 des statuts, en le portant à 462 060 euros.

#### Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

➤ Les délibérations n° 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 sont approuvées à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés

### 5) REPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR, REPRESENTANT DE LA REGION

#### Délibération n° 5.1

Le Conseil d'Administration prend acte de la désignation de Monsieur Georges LEONETTI, à compter du 9 octobre 2020, en remplacement de Madame Sandra TORRES, en tant que représentant du Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration de la société AREA Région Sud.

#### Délibération n° 5.2

Pour :

Contre :

Abstention :

Tous pouvoirs sont conférés par le Conseil d'Administration au Directeur Général pour effectuer toutes les formalités légales requises.

➤ *Les Délibérations n° 5.1 et 5.2 sont approuvées à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

6) REPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA SPL AREA REGION SUD ET REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA SPL AREA REGION SUD AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GIE AREA

Délibération n° 6.1

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la SPL AREA Région Sud désigne Madame Florence BULTEAU-RAMBAUD en tant que membre de la CAO de la SPL AREA REGION SUD.

➤ *La Délibération n° 6.1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés*

Délibération n° 6.2

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la SPL AREA Région Sud désigne Madame Sonia ZIDATE en tant que représentante de la société au sein de l'Assemblée Générale du GIE AREA.

➤ *La Délibération n° 6.2 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés*

7) OPERATIONS AMENAGEMENT - TRESORERIE

Délibération n° 7.1

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à procéder à la négociation d'un prêt bancaire d'un montant maximal de 6,5 Millions d'Euros, en une ou plusieurs fois, en fonction des arbitrages réalisés par la Collectivité en terme de foncier, dans le cadre de l'opération Varécopole.

Les conditions et le montant exact seront communiqués au Conseil d'Administration avant la signature du contrat.

Délibération n° 7.2

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à procéder à la négociation d'un prêt bancaire d'un montant maximal de 2,5 Millions d'Euros, en une ou plusieurs fois, dans le cadre de la concession de Marignane.

Les conditions et le montant exact seront communiqués au Conseil d'Administration avant la signature du contrat.

➤ *Les Délibérations n° 7.1 et 7.2 sont approuvées à la majorité des Administrateurs présents ou représentés – 2 votes contre : Mme Muriel Fiol et Mr Cédric Dudieuzère*

#### 8) GESTION DE LA CRISE EPIDEMIQUE CORONAVIRUS – COVID 19

Un document, le Plan de Reprise d'Activité (PRA) a été réalisé dans le cadre de la crise épidémique, retraçant les mesures prises par la société pour assurer la sécurité des salariés tout en maintenant une activité maximale, notamment pendant la période de confinement.

La quasi-totalité des salariés a continué son activité durant cette période.

Le retour physique au sein de la société a eu lieu dans le respect des règles imposées par le gouvernement.

Le document qui vous a été adressé dans le dossier décrit toutes les mesures prises de manière détaillée.

Depuis la rédaction de ce document et l'envoi du dossier préparatoire de la présente réunion, des mesures de reconfinement ont été prises par le gouvernement à partir du 30 octobre 2020.

L'AREA a immédiatement mis en place une organisation consistant, pour la quasi-totalité du personnel, à effectuer du télétravail, avec un minimum de présentiel de manière ponctuelle.

*S'agissant d'une information, ce point ne comporte pas de délibération.*

---

#### 1.4 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des commissaires aux comptes.

COMMISSAIRES AUX COMPTES	Durée du mandat	Terme du mandat
Titulaire : Cabinet MAZARS	6 ans	Dernier exercice 2022
Suppléant : Valérie RIOU	6 ans	Dernier exercice 2022

---

#### 1.5 - PERSONNEL DE LA SOCIETE

---

##### Évolution globale des effectifs

Au 31/12/2020, l'effectif de la société est de 41 personnes correspondant à 39,38 en équivalent temps plein. (Pour information, ce chiffre correspond à l'effectif uniquement de la SPL, le GIE comportant 24 salariés, soit 22,29 en équivalent temps plein).

Sur l'année 2020, 8 personnes ont quitté la société et 7 personnes sont entrées.

Politique contractuelle :

- prime d'ancienneté de 763 € versée à 5 salariés (pour information, 2 salariés concernés sur le GIE),
- prime de vacances de 456,98 € versée en juin à l'ensemble des salariés présents (SPL et GIE) au 01/06/20,
- prise en charge des frais de transport en commun à hauteur de 100 % des frais réels : 36 bénéficiaires (20 sur le GIE et 16 sur la SPL),
- mutuelle entreprise : participation de 55 % de la société,
- tickets restaurant : valeur 9,00 € avec participation de la société de 5,38 €,
- mesures salariales en 2020 enveloppe (pour la SPL et le GIE) représentant 2,2 % de la masse salariale brute (augmentation générale de 0,5 % + augmentations et primes individuelles).

Absentéisme – Accidents de travail :

ABSENCE	Nbre de salariés			Nbre de jours ouvrés SPL		
	SPL	GIE	Total	SPL	GIE	Total
Maladie	15	17	32	654,50	592,5	1 247
Maternité						
Accidents de travail/trajet	1	2	3	47	3	50
Paternité						

Formation :

FORMATION	2020		Total
	SPL	GIE	
Nombre d'heures	949	489	1438
Nombre de stagiaires	41	24	65

Accords d'entreprise en 2020 :

- Accord sur la réduction du temps de travail :
  - o 22 jours de RTT, dont 11 jours fixés par l'employeur
  - o forfait de 216 jours de travail pour les cadres autonomes
- Accord d'intéressement : pour la période de 2018 à 2020

**Pour :**

**Contre :**

**Abstention :**

- Accord de participation : en cours
- Plan d'épargne entreprise
- Compte épargne temps : 38 salariés ont alimenté le CET (25 sur la SPL, 13 sur le GIE)
- Accord égalité entre hommes et femmes : pour la période de 2018 à 2020

#### Instances représentatives du personnel :

CSE de l'UES AREA : 4 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Au 31 décembre 2020 : 2 délégués syndicaux de l'UES : Force Ouvrière (syndicat majoritaire) et Solidaires.

---

## 1.6 - MANDATAIRES SOCIAUX

---

Conformément aux dispositions visées à l'article L225-102-1 Alinéa 4 du code de commerce, les administrateurs ont exercé, au titre de l'exercice écoulé, en sus ceux exercés au sein de l'AREA Région Sud, les mandats et les fonctions dans les organismes suivants, (hors mandats électifs) :

Pierre-Paul LEONELLI : Administrateur au Conseil de Surveillance de l'Aéroport Nice-Côte d'Azur, Administrateur de l'EPF PACA, Administrateur à l'Institut de la gouvernance territoriale et de la décentralisation de Paris, Administrateur à AMORCE, Administrateur de la SEMAREA, Membre représentant de l'AREA Région Sud à l'AG du GIE AREA, Administrateur au Parc National du Mercantour ;

Florence BULTEAU-RAMBAUD : Suppléante à l'Agence régionale de la santé, Représentante du Président à l'Association Cité des Métiers de Marseille, Sièges en Assemblée générale et Conseil d'administration à l'Association de gestion de l'Ecole de la Deuxième Chance, Sièges en Assemblée générale et Conseil d'administration à l'association pour le développement de l'information sur les Métiers et les Emplois (METIERAMA ADIME), Sièges en Assemblée générale et Conseil d'administration AU Campus Association de Préfiguration de l'Université régionale des Métiers (URM), Suppléante au CROUS, Représentante du Président à Challenge Partage Région Pole-Emploi, Sièges en Conseil d'administration au CREFOP, Sièges en Commission départementale de l'emploi et de l'insertion, Sièges au Conseil Académique de l'éducation Nationale des Bouches-du-Rhône (CAEN), Sièges au Conseil Départemental de l'Education Nationale des Bouches du Rhône (CDEN), Sièges au Conseil de l'Ecole du Professorat et de l'Education Nationale, Suppléante à l'établissement Public d'Aménagement (EPA) Euroméditerranée, Présidente du GERONTOPOLE SUD, Sièges au Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), Sièges au Conseil d'administration de l'Institut d'Economie Publique (IDEP), Sièges à l'IFSI des Sites de Ste Marguerite, la Capelette et Nord, Sièges à l'IFSI Blancarde, Sièges à l'IFSI du Groupement de coopération sanitaire du Pays d'Aix, Représentante du Président au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Sièges au Schéma régional de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SREI), Suppléante au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel (PNR) des Alpilles, Sièges à l'UFR Arts, Langues, Lettres, Sciences Humaines et Sociales, Sièges à l'UFR Sciences – Aix Marseille Université, Sièges à l'Université d'Aix-Marseille (AMU)

Bernard KLEYNHOFF : Président Conseil de surveillance de la SAACA, Administrateur de la SEMAREA, Membre représentant la SEMAREA à l'AG du GIE AREA, Elu à la CCI NCA Elu à la CCIR, Représentant de l'Associé Unique (CR) dans REGION SUD INVESTISSEMENT et PACA EMERGENCE, Président de risingSUD ;

Cédric DUDIEUZERE : Néant

Muriel FIOL : Néant

Stéphane SAUVAGEON : Administrateur de la SEMAREA et Membre représentant de la SEMAREA à l'AG du GIE AREA ;

Brigitte VIRZI GONZALEZ : Administratrice ARSUD, CARIF OREF et CYPRES ;

Sonia ZIDATE : Administratrice à l'ARS (Agence Régionale de la Santé) : Conseil Territorial de Vaucluse et Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, Association de gestion de l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C), Centre de ressources pour la réhabilitation du patrimoine architectural : Ecole d'Avignon, Commission département des espaces, sites et itinéraires – Département de Vaucluse (CDESI84), Commission départementale des impôts directs locaux : département de Vaucluse, Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) département de Vaucluse, Conseil départemental de l'accès au droit de Vaucluse, Contrat de ville 2015-2020 de la Commune de Sorgues Dispositif régional d'observation sociale (DROS), IFSI du groupement d'intérêt public des établissements de Santé – Montfavet (en suppléance), Mission locale Jeunes Grand Avignon, Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) (en suppléance), Syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Luberon (PNR) (en suppléance)

Au titre de leur mandat social :

- le Président n'a perçu aucune indemnité,
- le Directeur Général a perçu une rémunération dont le montant n'est pas mentionné dans ce document car cela amènerait à communiquer une rémunération individuelle.

---

## 1.7 - LOCAUX DE L'ENTREPRISE

---

Les locaux du siège de la société se situent dans une copropriété constituée de 2 copropriétaires :

- SIFER qui détient 4 714 / 10 000 èmes des parties communes générales dans cette copropriété,
- L'AREA Région Sud qui détient 5 286 / 10 000 èmes des parties communes générales, ces locaux constituant le siège social de la société.

Par ailleurs, l'antenne « Nord/Est » est installée dans des locaux situés à Valbonne, faisant également partie d'une copropriété. L'AREA détient 840 / 10 000èmes des parties communes générales dans cette copropriété.

---

## 1.8 - CONTROLES EXTERNES

---

La société a fait, en 2020, l'objet d'un contrôle de la CRC, ainsi que de la DIRECCTE.

---

## 1.9 - CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES ACTIONNAIRES

---

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration (extrait de l'article L. 225-38 du Code de commerce).

Sur l'exercice 2020, aucune convention règlementée n'a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration.

---

## 1.10 - ASSURANCES

---

Contrats en cours :

ASSUREURS	Nature des contrats
GENERALI	Matériel informatique
GENERALI	Véhicule de service
GROUPAMA	Flotte véhicules en LLD
GENERALI	Assurance locaux Marseille et Valbonne
EUROSUD	Responsabilité civile, Cyber attaques, Fraude & Mandataires sociaux

---

## 1.11 - COMPTES BANCAIRES

---

9 comptes bancaires ouverts au 31/12/2020 :

ORGANISME	Opération	Découvert autorisé
Caisse d'Épargne	CPI/Mandats	40 000 K€
Caisse d'Épargne	ZAC Forcalquier	500 K€
Caisse d'Épargne	Autres mandats	150 K€
Caisse d'Épargne	Compte Structure AREA	Non
Caisse d'Épargne	Compte rémunéré société	Non
Caisse d'Épargne	ZAC des Ateliers	Non
Crédit Mutuel	ZAC des Ateliers	Non
ARKEA	ZAC des Ateliers	Non
ARKEA	ZAC Cœur de Ville - Briançon	2 000 K€

---

## 1.12 - PROCEDURES DE CONSULTATION

---

### REUNIONS DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES INTERNE

Les marchés passés par la société pour la satisfaction de ses besoins propres, ou pour les contrats de travaux, d'études et de maîtrise d'œuvre conclus en son nom, sont soumis aux principes de publicité, de mise en concurrence et de transparence prévus par l'ordonnance du 6 juin 2015 et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les marchés lancés après le 1<sup>er</sup> avril 2019 sont soumis au Code de la commande publique.

Le Conseil d'administration du 28 mai 2004 a décidé de la mise en place d'une commission d'appel d'offres.

Celle-ci est actuellement composée de 3 membres à voix délibérative, désignés par le Conseil d'Administration, parmi les représentants de la Région. Le Président de la Commission est désigné par ses membres et parmi eux.

Les membres à voix délibérative sont les suivants :

1	Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Président
2	Madame Florence BULTEAU RAMBAUD, Administratrice
3	Madame Muriel FIOL, Administratrice

Dans le cas où un jury doit être constitué (Marché de maîtrise d'œuvre), le Président désigne en outre deux personnalités détenant une qualification équivalente à la qualification professionnelle exigée pour la consultation. Ces personnalités ont voix délibératives.

Participant également à la Commission, sur convocation du Président :

- Avec voix délibérative : le représentant de la collectivité concernée par l'opération traitée. S'agissant des Concessions d'Aménagement, la présence de ce dernier est de droit, sauf disposition contraire du traité de concession.
- Avec voix consultative : le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou toute personne qu'il estime compétente dans le domaine qui fait l'objet de la consultation.

Leurs avis sont portés au Procès-Verbal à leur demande.

Conformément aux dispositions de l'article 432-12 du Code pénal, chaque membre présent lors d'une séance d'une Commission ou d'un Jury ne doit prendre, recevoir ou conserver un intérêt quelconque dans une entreprise mise en compétition ou dans une opération dont les dossiers sont traités durant cette même séance.

#### Commission Procédure Adaptée

L'AREA a fait également le choix, comme la Région, de soumettre ses marchés lancés en procédure adaptée pour un montant supérieur à 90 000 euros HT à l'avis d'une commission d'appel d'offre spécifique.

Cette commission est composée du Directeur Général, d'un Directeur Opérationnel et du Responsable des Moyens Généraux. Elle émet un avis sur les marchés et avenants présentés devant elle par la personne en charge du dossier. Cet avis est consigné dans un procès verbal.

De plus, L'AREA produit pour tous ses marchés un rapport d'analyse des offres dans le même formalisme imposé que pour les marchés formalisés.

#### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA REGION

Le respect des règles de dévolution des marchés pour les opérations confiées par la Région est assuré par la mise en place de procédures contraignantes mises en œuvre notamment par des outils de gestion d'opérations et de gestion de marchés, qui imposent une stricte application de la réglementation en vigueur, ainsi que les règles définies par la Région.

Parmi ces règles de dévolution, l'AREA doit notamment soumettre les marchés qu'elle conclue à la Commission d'Appel d'Offres de la Région pour les opérations confiées par cette dernière.

---

### **1.13 - MODALITES D'APPLICATION DU CONTROLE ANALOGUE**

---

AREA Région Sud est une Société Publique Locale (SPL) depuis le 12 décembre 2014.

Les conditions à respecter pour le « in house » sont les suivantes :

---

SPL AREA Région Sud - Rapport des Elus à leur collectivité 2020

**Pour :**

**Contre :**

**Abstention :**

- le capital de la société doit être 100 % public,
- la société doit exercer ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur seul territoire,
- les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Le contrôle analogue est défini par la jurisprudence européenne comme un contrôle permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société.

Afin que celui-ci soit assuré par tous les actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires, un règlement intérieur du Conseil d'Administration a été approuvé en séance du 24 novembre 2014, qui définit les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration mises en œuvre afin de répondre à cette obligation et introduit la tenue d'Assemblées Spéciales d'Actionnaires, de Comités d'Etudes et d'un Comité Permanent Stratégique et de Contrôle.

Ainsi,

- ***l'Assemblée Spéciale des Actionnaires s'est réunie*** : le 23 octobre 2020 ;
- ***Le Comité Permanent Stratégique et de Contrôle s'est réuni*** : le 23 octobre 2020

---

#### **1.14 - PERSPECTIVES 2021**

---

La société AREA Région Sud se doit de poursuivre l'accompagnement de la Région dans la mise en œuvre de sa stratégie Régionale. Dans ce cadre, elle se doit de mettre à disposition des collectivités régionales ses compétences et ses savoir-faire.

C'est pourquoi, de nouvelles collectivités ou groupements de collectivités intégreront l'actionnariat de la société au cours de l'année 2021.

DEUXIEME PARTIE :  
ACTIVITE OPERATIONNELLE

---

---

2.1 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE LA REGION

---

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*  
Page 86 sur 153

## 90 OPERATIONS LIVREES EN 2020

### EME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

04

#### Février

LP A. BEAU DE ROCHAS - DIGNE LES BAINS  
Mise en accessibilité et remplacement ascenseur Bât 4

#### Août

LYP A. DAVID NEEL - DIGNE LES BAINS  
Reconstruction réserves du gymnase

#### Sept

LYT P.G. DE GENNES - DIGNE LES BAINS  
Études de la rénovation du plateau scientifique

#### Octobre

LYCÉE DES ISCLES - MANOSQUE  
Reprise d'étanchéité partielle de la toiture de l'externat et de l'administration

LYCÉE DES ISCLES - MANOSQUE

Mise en sécurité de l'établissement

LYT P.G. DE GENNES - DIGNE LES BAINS

Étanchéité de la toiture des logements de fonction avec isolation

#### Décembre

ECOLE INTERNATIONALE PROVENCE

ALPES COTE D'AZUR - MANOSQUE

Réaménagement partiel

05

#### Mars

LEPA LES EMEYERES - GAP

Mise en sûreté de l'établissement

#### Avril

LP SEVIGNE - GAP

Reprise étanchéité réserves et logement accueil

#### Septembre

LEPA LES EMEYERES - GAP

Construction d'un Logement de fonction

#### Octobre

LP ALPES & DURANCE - EMBRUN

Rénovation voirie livraison et ateliers

#### Novembre

LYP ARISTIDE BRIAND - GAP

Rénovation et isolation de la restauration

LYCÉE HONORE ROMANE - EMBRUN

Remise à niveau après incendie

05

#### Décembre

LEPA LES EMEYERES - GAP

Remise à niveau du gymnase

06

#### Janvier

LYP AMIRAL DE GRASSE - GRASSE

Remplacement SSI, centrale, détections et câblages

#### Juillet

VILLE DE VALBONNE - SOPHIA-ANTIPOLIS

Rénovation de bâtiments de la commune :

Étanchéité et couverture

#### Août

EQUIPEMENTS SPORTIFS DES BOUILLIDES - VALBONNE

Réhabilitation des équipements

VILLE DE VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS

Rénovation bâtiments de la Commune :

menuiseries et charpente

#### Septembre

CREPS D'ANTIBES - ANTIBES

Étanchéité urgente des bâtiments du site

Reprise complète des étanchéités

LP JACQUES DOLLE - ANTIBES

Désamiantage des revêtements de sols

niveau RDC et pose de sols durs

LP LES COTEAUX - CANNES

Reprise des épaufrures du bâtiment

administratif

LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON

Désamiantage de 2 salles

VILLE DE CARROS

Travaux d'isolation à l'École Paul Eluard

#### Décembre

LYT LÉONARD DE VINCI - ANTIBES

Mise en sûreté partielle de l'établissement

LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON

Rénovation des installations de distribution de chauffage dans l'internat

LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON

Mise en sûreté partielle de l'établissement

13

#### Janvier

CREPS D'AIX EN PROVENCE

Mise en conformité réseaux d'eau et chauffage

LP LA VISTE - MARSEILLE

Rénovation toiture du gymnase

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

**13** CREPS D'AIX EN PROVENCE  
Mise en sûreté du site (Phase 2)  
PAUL CEZANNE - AIX EN PROVENCE  
Étanchéité toiture logements et demi-pension

**Février**  
LYP JEAN MOULIN - PORT DE BOUC  
Construction d'une salle de réunion et réfection de la verrière du hall d'accueil  
LYCÉE PAUL CEZANNE - AIX EN PROVENCE  
Mise en sécurité et sûreté

**Avril**  
CREPS D'AIX EN PROVENCE  
Amélioration conditions accueil et hébergement

**Mai**  
LYP & LP JEAN LURCAT - MARTIGUES  
Fermeture des cages d'ascenseurs  
LP L'ESTAQUE - MARSEILLE  
Aménagement plateforme e-commerce

**Juin**  
LYCÉE CHARLES MONGRAND - PORT DE BOUC  
Construction d'une salle de sport  
LYCÉE JOLIOT CURIE - AUBAGNE  
Accueil de l'IFSI-IFAS et réhabilitation partielle de l'établissement  
LYCÉE NELSON MANDELA - MARSEILLE  
Étanchéité du bâtiment A  
LEPA LES ALPILLES - ST REMY DE PROVENCE  
Remplacement d'une chaudière)

**Juillet**  
CREPS D'AIX EN PROVENCE  
Solidité et mise en sécurité du bâti (Phase 2)  
LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE  
Rénovation de la vie scolaire

**Août**  
LYCÉE DE VAUVENARGUES - AIX EN PROVENCE  
Mise en sécurité du parking professeurs  
CFA HENRI ROL-TANGUY - PORT DE BOUC  
Réfection étanchéité et isolation, toiture bâtiment Enseignement  
LYCÉE SIMONE VEIL - MARSEILLE  
Aménagement de vestiaires

**Septembre**  
LYT REMPART - MARSEILLE  
Réfection de la toiture du bâtiment de liaison

**13** LYP SAINT-EXUPERY - MARSEILLE  
Renforcement de la sûreté du site  
LYP E. ZOLA & ARC-DE-MEYRAN - AIX-EN-PROVENCE  
Plateau sportif  
LP LEAU - MARSEILLE  
Réaménagement du plateau esthétique  
LYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE  
Laverie  
LYCÉE VAUVENARGUES - AIX EN PROVENCE  
Création de cellule de comptage

**Octobre**  
EREA LOUIS ARAGON - LES PENNES MIRABEAU  
Reprise structurelle du B10  
LP LA CALADE - MARSEILLE  
Rénovation chaufferie  
LYCÉE MARCEL PAGNOL - MARSEILLE  
Restructuration du SSI  
JEAN MOULIN - PORT DE BOUC  
Mise en conformité chaufferie : 3 chaudières neuves  
LP LOUIS BLEROT - MARIGNANE  
Réfection étanchéité et isolation de la toiture du bâtiment accueil / CDI  
LP COLBERT - MARSEILLE  
Remplacement des 2 chaudières en chaufferie principale  
LP CAMILLE JULLIAN - MARSEILLE  
Ravalement des façades  
LYT DENIS DIDEROT - MARSEILLE  
Aménagement atelier ARL

**Novembre**  
LP AMPERE - MARSEILLE  
Remplacement du SSI

**Décembre**  
LYP FOURCADE MARIE-MADELEINE - GARDANNE  
Mise en sûreté et en sécurité du site  
LYP PAUL CEZANNE - AIX EN PROVENCE  
Réhabilitation de la laverie et vestiaires.  
CREPS D'AIX EN PROVENCE  
Solidité et mise en sécurité du bâti (Phase 3)  
LYP DE L'EMPERI - SALON DE PROVENCE  
Amélioration des réseaux de chauffage

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

83

### Janvier

LYT ROUVIERE - TOULON  
Remise à niveau des façades et désamiantage  
des bâtiments Logements

LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON  
Restructuration des extérieurs, voiries et  
réseaux

### Février

LYP BONAPARTE - TOULON  
Mise en sûreté du site

### Mars

LYP SAINT EXUPERY - SAINT RAPHAEL  
Étanchéité des logements de fonction et  
travaux liés

### Juillet

LYP ALBERT CAMUS - FREJUS  
Mise en sûreté partielle du site

### Août

LYP RAYNOUARD - BRIGNOLES  
Remplacement ligne de self et travaux liés  
CREPS DE BOULOURIS - SAINT RAPHAEL  
Mise aux normes d'une dizaine de chambres  
du Bâtiment Sud

LYP BONAPARTE - TOULON  
Remplacement des 2 chaudières en chaufferie  
LP LÉON BLUM - DRAGUIGNAN  
Reprise du système de désenfumage des  
ateliers

LYCÉE MAURICE JANETTI - SAINT MAXIMIN  
Aménagements dans l'atelier TISEC

### Septembre

LYP ANNE-SOPHIE PIC - TOULON  
Amélioration acoustique des CTA en toiture  
LYP SAINT EXUPERY - SAINT-RAPHAEL  
Finalisation GTC

### Octobre

CREPS DE BOULOURIS - SAINT RAPHAEL  
Travaux ECS dans le COSEC  
LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON  
Purge et réfection des façades dégradées  
Diagnostic et premiers travaux

### Décembre

L.A. HORTICOLE - HYERES  
Mise en sûreté établissement  
LP LÉON BLUM - DRAGUIGNAN  
Mise en sûreté partielle du site

84

### Janvier

AÉROPORT AVIGNON PROVENCE -  
AVIGNON  
Voiries Salon AERO PRO 2020

### Février

CITE MIXTE JEAN-HENRI FABRE -  
CARPENTRAS  
Travaux divers de solidité : mur de  
soutènement  
LYCÉE PAUL VINCENSINI - VEDENE / LE  
PONTET  
Mise en sûreté et sécurité de l'établissement  
LYCÉE THÉODORE AUBANEL - AVIGNON  
Abattage des arbres atteints du chancre  
coloré

### Mars

CITE MIXTE FRÉDÉRIC MISTRAL - AVIGNON  
Abattage des arbres atteints du chancre  
coloré

### Mai

AÉROPORT AVIGNON PROVENCE -  
AVIGNON  
Maintien du potentiel pistes voiries et divers

### Juin

AÉROPORT AVIGNON PROVENCE -  
AVIGNON  
Conformité réglementaire sécurité  
aéronautique

### Juillet

LYCÉE ISMAËL DAUPHIN - CAVAILLON  
Mise en sûreté du site  
AÉROPORT AVIGNON PROVENCE -  
AVIGNON  
Mise en sécurité et viabilisation zone Est

### Septembre

LYCÉE ISMAËL DAUPHIN - CAVAILLON  
Amélioration des performances énergétiques

### Décembre

AÉROPORT AVIGNON PROVENCE -  
AVIGNON  
Maintien du potentiel bâtiments et divers

## 71 OUVERTURES DE CHANTIERS EN 2020

04

### Mars

LYP A. DAVID NEEL - DIGNE LES BAINS  
Reconstruction réserves gymnase

### Mai

LYCÉE A. HONNORAT - BARCELONNETTE  
Restructuration de l'établissement

### Juin

LYT P.G. DE GENNES - DIGNE LES BAINS  
Étanchéité toiture logements de fonction

LEPA CARMEJANE - LE CHAFFAUT  
Ferme expérimentale

### Octobre

LP A. BEAU DE ROCHAS - DIGNE LES BAINS  
Rénovation locaux section TP

LYCÉE DES ISCLES - MANOSQUE  
Reprise d'étanchéité toiture externat et administration

LYCÉE DES ISCLES - MANOSQUE  
Mise en sécurité

### Novembre

LYT P.G. DE GENNES - DIGNE LES BAINS  
Rénovation dérochage laverie et vestiaires

05

### Avril

LP ALPES & DURANCE - EMBRUN  
Rénovation thermique logements de fonction

LEPA LES EMEYERES - GAP  
Construction d'un logement de fonction

### Mai

LEPA LES EMEYERES - GAP  
Remise à niveau gymnase

### Juin

LYCÉE HONORE ROMANE - EMBRUN  
Remise à niveau après incendie

### Août

LYCÉE ROMANE - EMBRUN  
Rénovation toiture et mise en œuvre d'installations photovoltaïques

05

### Octobre

LP SEVIGNE - GAP  
Mise en sûreté

### Décembre

LP SEVIGNE - GAP  
Rénovation SSI et SSS

06

### Janvier

VILLE DE VALBONNE - SOPHIA-ANTIPOLIS  
Rénovation de bâtiments de la commune

CREPS D'ANTIBES - ANTIBES  
Reprise complète des étanchéités

### Mars

LP JACQUES DOLLE - ANTIBES  
Désamiantage des revêtements de sols niveau RDC et pose de sols durs

### Avril

LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON  
Rénovation installations chauffage internat

### Mai

LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON  
Mise en sûreté partielle de l'établissement

EQUIPEMENTS SPORTIFS DES BOUILLIDES - VALBONNE

Conduite d'opération de réhabilitation

### Juin

LYT LÉONARD DE VINCI - ANTIBES  
Mise en sûreté partielle de l'établissement

CREPS D'ANTIBES  
Etanchéité urgente des bâtiments du site

### Juillet

LYCÉE DES METIERS DE LA MONTAGNE - VALDEBLORE

Remplacement de la verrière du hall

LP LES COTEAUX - CANNES  
Reprise des épaufrures du bâtiment administratif

LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON  
Désamiantage de 2 salles

### Octobre

VILLE DE CARROS  
Travaux d'isolation à l'École Paul Eluard

LYCÉE HONORÉ D'ESTIENNE D'ORVES - NICE

Réhabilitation du gymnase

LYP ALBERT CALMETTE - NICE  
Rénovation SSI et SSS

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

06

### Novembre

LP JACQUES DOLLE - ANTIBES

Mise en sûreté

VILLE DE VALBONNE - SOPHIA-ANTIPOLIS

Rénovation bâtiments étanchéité et couverture

LYCÉE DES MÉTIERS DE LA MONTAGNE - VALDEBLORE

Création salle d'escalade et rénovation plateau sportif extérieur

LYCÉE LES PALMIERS - NICE

Rénovation SSI et SSS

### Décembre

LYP GUILLAUME APOLLINAIRE - NICE

Rénovation toiture et installations photovoltaïques

13

### Janvier

LEPA LES ALPILLES - ST REMY DE PROVENCE

Remplacement d'une chaudière

LP L'ESTAQUE - MARSEILLE

Aménagement d'une plateforme e-commerce

### Février

LYCÉE PAUL LANGEVIN - MARTIGUES

Amélioration performance énergétique de l'externat et mise en accessibilité PMR

LYCÉE NELSON MANDELA - MARSEILLE

Étanchéité bâtiment A

### Mai

LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE

Rénovation de la vie scolaire

### Juin

EREA LOUIS ARAGON - LES PENNES

MIRABEAU

Reprise structurelle du bâtiment 10

LP LA CALADE - MARSEILLE

Rénovation chaufferie

LYP EMILE ZOLA & ARC-DE-MEYRAN - AIX

Plateau sportif

LYCÉE MARCEL PAGNOL - MARSEILLE

Restructuration du SSI

LP LOUIS BLEROT - MARIGNANE

Réfection étanchéité, isolation toiture Accueil et CDI

LYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE

Laverie

13

LP COLBERT - MARSEILLE

Remplacement des 2 chaudières en chaufferie principale

LP LEAU - MARSEILLE

Consolidation des bâtiments

LYT DENIS DIDEROT - MARSEILLE

Aménagement atelier ARL

### Juillet

CREPS D'AIX EN PROVENCE

Mise en conformité ECS et vestiaire salle d'armes

LYT REMPART - MARSEILLE

Réfection de la toiture du bâtiment de liaison

LYCÉE JEAN MOULIN - PORT DE BOUC

Mise en conformité de la chaufferie

CFA HENRI ROL-TANGUY - PORT DE BOUC

Réfection étanchéité et isolation, toiture bâtiment Enseignement

LP CAMILLE JULLIAN - MARSEILLE

Ravalement des façades

LYCÉE SIMONE VEIL - MARSEILLE

Aménagement de vestiaires

CITÉ MIXTE MARSEILLEVEYRE - MARSEILLE

Rénovation des ascenseurs

### Août

LP AMPERE - MARSEILLE

Remplacement du SSI

LYCÉE M. MADELEINE FOURCADE - GARDANNE

Étanchéité bâtiment CDI (1ère phase)

LYP DE L'EMPERI - SALON DE PROVENCE

Amélioration des réseaux de chauffage

### Septembre

LYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE

Remplacement de menuiseries extérieures

### Octobre

LP L'ESTAQUE - MARSEILLE

Rénovation plateau sportif

### Novembre

CREPS D'AIX EN PROVENCE

Réhabilitation de l'unité d'hébergement

Guiramande

LYT & LP ADAM DE CRAPONNE - SALON

Reprise infiltrations, mise en conformité réseaux

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

83

### Avril

LYP RAYNOUARD - BRIGNOLES  
Remplacement ligne de self et travaux liés

### Mai

LYP BONAPARTE - TOULON  
Remplacement des 2 chaudières en chaufferie  
LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON  
Restructuration machinerie piscine bat K  
CREPS DE BOULOURIS - SAINT-RAPHAËL  
Travaux ECS dans le COSEC

### Juin

LYP DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ - GASSIN  
Extension restructuration du gymnase  
LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON  
Purge et réfection des façades dégradées des bâtiments, diagnostic et premiers travaux  
LP LÉON BLUM - DRAGUIGNAN  
Reprise du système de désenfumage des ateliers

LP HOTELIER GOLF HÔTEL - HYERES  
Déconstruction bâtiments préfabriqués et travaux divers

### Juillet

LYP ANNE-SOPHIE PIC - TOULON  
Amélioration acoustique des CTA en toiture  
LYCÉE JEAN MOULIN - DRAGUIGNAN  
Rénovation toiture, installations photovoltaïques  
LYP SAINT EXUPERY - SAINT-RAPHAËL  
Finalisation GTC  
LYCÉE MAURICE JANETTI - SAINT-MAXIMIN  
Aménagements dans l'atelier TISEC

### Août

LP LÉON BLUM - DRAGUIGNAN  
Mise en sûreté partielle du site phase 2

### Septembre

LYCÉE JEAN MOULIN - DRAGUIGNAN  
Remplacement ascenseur du bâtiment principal

### Octobre

AÉRODROMES RÉGIONAUX  
Requalification de bâtiments aéronautiques  
AÉRODROMES RÉGIONAUX  
Aménagements et équipements de plateformes

### Novembre

CREPS DE BOULOURIS - SAINT-RAPHAËL  
Accessibilité prioritaire

84

### Février

LYCÉE THÉODORE AUBANEL - AVIGNON  
Mise en accessibilité du site

### Avril

LYCÉE ALEXANDRE DUMAS - CAVAILLON  
Mise en accessibilité des bâtiments  
AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON  
Conformité réglementaire sécurité aéronautique

### Mai

SMAËL DAUPHIN - CAVAILLON  
Amélioration des performances énergétiques  
AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON  
Mise en sécurité et viabilisation zone Est  
AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON  
Maintien du potentiel pistes voiries et divers

### Juin

LYCÉE AGRICOLE LA RICARDE - L'ISLE SUR SORGUE  
Fermeture internat et isolation  
CITÉ MIXTE JOSEPH ROUMANILLE - AVIGNON  
Mise en sûreté du Lycée Maria Casares

### Juillet

CITÉ MIXTE JEAN-HENRI FABRE - CARPENTRAS  
Rénovation toiture, installations photovoltaïques

### Août

LYCÉE ISMAËL DAUPHIN - CAVAILLON  
Démolition du préau de liaison et mise en œuvre de marquises au-dessus des entrées

### Décembre

LYCÉE VITI - VINICOLE - ORANGE  
Rénovation du SSI de l'internat

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

---

### 2.2 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

---

#### ◆ ZAC DES CHALUS II – FORCALQUIER (04)

---

##### 281A – Concession d'aménagement de la ZAC des Chalus II à Forcalquier

Concédant : Communauté de Communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

---

Approbation du dossier de création de la ZAC (128 710 m<sup>2</sup>) : 26 juin 2007

Concession d'aménagement notifiée le 6 novembre 2008 après mise en concurrence.

Durée de la concession : 12 ans, de 2008 à décembre 2018.

#### **OBJECTIFS :**

La ZAC des Chalus II est une zone d'activité et son objectif est d'accueillir de nouvelles entreprises en continuité de la zone d'activité économique existante et de favoriser l'installation d'entreprises s'inscrivant notamment dans le domaine du pôle Senteurs – Saveurs auquel participe le pays de Forcalquier.

L'accent est mis sur la qualité des implantations et la nature des futures activités : activités de pointe, activités d'accompagnement d'activités de développement durable, bâtiments de haute qualité architecturale et environnementale.

Des projets de pépinière, d'hôtel d'entreprises et d'atelier-relais sont prévus pour répondre aux divers besoins des créateurs d'entreprises ou de sociétés désireuses de se relocaliser dans un environnement de forte qualité.

La ZAC reçoit également une déchetterie intercommunale aux dernières normes qui accueille les activités de collecte de déchets et de tri sélectif.

#### **PROGRAMME PREVISIONNEL :**

Emprise totale de la ZAC = 12,871 hectares

Surface première tranche = 47 167 m<sup>2</sup>

Surface deuxième tranche = 81 543 m<sup>2</sup>.

A l'origine, le projet comprenait deux tranches opérationnelles. En raison de l'évolution du marché local et du rythme de commercialisation de la première tranche, l'opération a été limitée à cette première tranche.

Les travaux de VRD ont commencé en juin 2013. Suite à la reprise du tracé des voiries et de plusieurs périodes d'intempéries, ils ont été livrés en mai 2014.

La ZAC comprend 18 lots d'activité dont 12 privés. Au 31 décembre 2018 :

- 6 lots ont été cédés sous forme de convention de participation (2, 8, 15, 16, 17 et 18)
- 7 lots ont été vendus (lots n° 1, 9, 11, 4, 5, 7 et 14)
- 3 lots sont sous promesse de vente (lots n°3,12 et 10).

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

Au 1er janvier 2019, le Concédant est, du seul fait de l'expiration, subrogé dans les droits et obligations du concessionnaire. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier - Montagne de Lure devient propriétaire de l'ensemble des biens destinés à être cédés aux tiers et non encore revendus, à savoir :

- Parcelle lot 3 référence cadastrale ZD 294 pour 2 246 m2
- Parcelle lot 6 référence cadastrale ZD 297 pour 3 331 m2
- Parcelle lot 10 référence cadastrale ZD 301 pour 1 411 m2
- Parcelle lot 12 référence cadastrale ZD 303 pour 1 816 m2
- Parcelle lot 13 référence cadastrale ZD 304 pour 1 1135 m2

Ce transfert sera finalisé par acte notarié qui se traduira par le versement de la valeur vénale établie par les domaines pour un montant de 298 170 € HT.

### DEROULEMENT DE LA REALISATION :

- Étude environnementale, étude hydraulique, étude d'impact, étude de sol, étude de conception VRD : réalisées de mars à juillet 2009,
- Modification du PLU approuvé en juin 2009,
- Diagnostics archéologiques : réalisés en novembre et décembre 2009,
- Études de réalisation réalisées de septembre à novembre 2009,
- Dossier de réalisation et programme des équipements publics approuvés le 21/12/ 2009,
- Prescriptions de fouilles archéologiques en juin 2010 et consultation réalisée en octobre 2010 ; subvention au titre du Fonds national d'archéologie préventive sollicitée en novembre 2010 et refusée en mars 2011,
- Négociation avec le SRA pour réduction de l'emprise à fouiller et pour division par lots spécifiques (paléolithique et bronze ancien) : juin à octobre 2011. Nouvelles prescriptions remises par le SRA en octobre 2011,
- Relance consultation pour fouilles archéologiques : novembre 2011 à janvier 2012,
- Travaux de fouilles archéologiques : mai à juillet 2012,
- Reprise AVP, PRO et DLE : juin à septembre 2012,
- Consultation VRD et attribution : octobre-décembre 2012,
- Attribution marchés de travaux VRD et aménagement : 14 mars 2013,
- Déroulement travaux VRD et aménagement 1ère tranche : mai 2013 à mai 2014,
- Livraison travaux 1ère tranche : 27 mai 2014,
- La déchetterie implantée sur le lot n°2 a été mise en service en mars 2014,
- Cession des différents lots de 2014 à 2019 (6 derniers lots en 2019).
- Dossier de Clôture de l'opération du 15 avril 2020, transmis le 05 mai 2020 à la communauté de Communauté Pays de Forcalquier - montagne de Lure ; en attente du Quitus.

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

### BUDGETS :

DEPENSES PREVISIONNELLES EN K€ HT			RECETTES PREVISIONNELLES EN K€ HT		
	Bilan voté	Prévision bilan final		Bilan voté	Prévision bilan final
1. Études opérationnelles	125	126	1. Cessions lots privées	462	352
2. Charge foncière	1	1	2. Transfert de propriété	166	298
3. Mise en état des sols	317	317	3. Participations publiques sur lots publics	392	392
4. Travaux d'aménagement	1 150	1 147	4. Participations publiques sur équip. publics	836	836
5. Honoraires sur travaux	87	86	5. Participation ERDF	54	54
6. Frais de suivi et de coordination	28	27	6. Divers	0	0
7. Impôts et taxes	41	45			
8. Révision générale et aléas	-	-			
9. Frais financiers	56	58			
10. Rémunération concessionnaire	94	94			
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>1 898</b>	<b>1 901</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>1 911</b>	<b>1 932</b>
			<b>RESULTAT</b>	<b>13</b>	<b>32</b>

Au 31 décembre 2019,

- le total des dépenses s'élève à 1 898 175,01 € HT,
- le total des recettes s'élève à 1 921 076,50 € HT,

soit un différentiel positif de 22 901,49 €.

Cet écart s'explique d'une part par la maîtrise des dépenses qui ont baissé par rapport au bilan financier prévisionnel initial (avenant n°1 du 10 juin 2013 : 1 949 546 € HT), et d'autre part par les ajustements successifs du montant de la participation aux équipements publics qui est restée stable.

Les dépenses définitives s'établissent à 1 898 175,01 € HT et leurs répartitions par postes principaux sont les suivantes (en € HT) :

### Dépenses :

postes	montant € HT	%
1 ETUDES OPERATIONNELLES	128 242,27	6,69%
2 CHARGE FONCIERE	647,07	0,03%
3 MISE EN ETAT DES SOLS	316 924,56	16,71%
4 TRAVAUX D'AMENAGEMENT	1 143 304,05	60,28%
5 HONORAIRES SUR TRAVAUX	84 912,42	4,48%
6 FRAIS DE SUIVI ET COORDINATION	29 960,48	1,58%
7 IMPOTS ET TAXES	44 556,06	2,35%
8 Révision générale et aléas	-	-
9 FRAIS FINANCIERS	58 107,06	3,06%
10 REMUNERATION CONCESSIONNAIRE	91 521,10	4,83%
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 898 175,01</b>	<b>100%</b>

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

### Recettes :

L'ensemble des recettes comprend :

- Le montant des cessions des lots aménagés
- La participation de la communauté de communes aux équipements publics
- Le remboursement des concessionnaires de réseaux pour l'alimentation électrique
- Des produits financiers

Les recettes définitives s'établissent à 1 921 076,50 € HT et leurs répartitions sont les suivantes :

Compte	Intervenant	Intitulé	Montant € HT
<b>1 CESSION DE LOTS AMENAGES</b>			<b>1 030 403,95</b>
5200	SCI Atelier bois	Cession lot n° 1	20 265,00
5200	Communauté CCPFML	Cession lot n° 2	145 500,00
5200	Communauté CCPFML	Cession lots n° 8, 15, 16, 17 & 18	246 204,95
5200	Communauté CCPFML	Cession lots n° 3, 6, 10, 12 & 13	286 940,00
5200	SCI Tom	Cession lot n° 4	62 500,00
5200	Huguenet Immobilier	Cession lot n° 5	59 160,00
5200	Hangar 04	Cession lot n° 7	97 680,00
5200	Domene	Cession lot n° 9	31 325,00
5200	SCI Ponchais	Cession lot n° 11	51 600,00
5200	SCI Argos-Lure	Cession lot n° 14	29 229,00
<b>2 PARTICIPATION COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			<b>836 041,16</b>
5502	Communauté CCPFML	Participation équipements publics	836 041,16
<b>3 REMBOURSEMENT CONCESSIONNAIRES DE RESEAUX</b>			<b>54 173,89</b>
	ENEDIS	Convention Enedis	54 173,89
<b>4 PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>457,50</b>
	Caisse d'Epargne	Produits financiers 2011	457,50
<b>TOTAL</b>			<b>1 921 076,50</b>

### Résultat de l'opération et affectation

Le résultat de l'opération représente un montant positif de 22 901,49 €.

Il n'y a pas de factures en instance à payer, ni de retenues à verser, et les marchés sont apurés.

Le résultat sera donc affecté en totalité.

Affectation : conformément au traité de concession article 24.5, l'excédent du bilan de clôture doit être reversé au concédant pour un montant de 22 901,49 €.

### Avenant financier

Un avenant financier n°6 au traité de concession sera établi pour approuver le présent dossier de clôture de l'opération d'aménagement de la ZAC des Chalus II, valider l'arrêté des comptes et approuver le bilan de clôture, affecter le résultat d'opération au concédant, constater l'expiration du traité de concession et autoriser le concédant à donner quitus de sa mission au concessionnaire.

Pour :

Contre :

Abstention :

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

### Bilan de clôture

Le bilan de clôture s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 921 076,50 €

ZAC DES CHALUS II				31/12/2019			
BILAN DE CLOTURE							
DEPENSES				RECETTES			
compte	intitulé	montant € HT	montant € HT	compte	intitulé	montant € HT	montant € HT
<b>1</b>	<b>ETUDES OPERATIONNELLES</b>		128 242,27	<b>1</b>	<b>CESSIONS DE LOTS AMENAGES</b>		1 030 403,95
1002	études de géomètre	26 550,00		5200	cession lot n°1	20 265,00	
1005	étude loi sur l'eau	6 500,00		5200	cession lot n°2	145 500,00	
1008	étude environnementale	19 706,41		5200	cession lot n°8, 15, 16, 17 et 18	246 204,95	
1009	étude d'urbanisme	62 957,84		5200	cession lot n°3, 6, 10, 12 et 13	286 940,00	
1009	implantation bornes de lots	950,00		5200	cession lot n°4	62 500,00	
1009	mise au point projet d'aménagement	9 578,22		5200	cession lot n°5	59 160,00	
			647,07	5200	cession lot n°7	97 660,00	
<b>2</b>	<b>CHARGE FONCIERE</b>			5200	cession lot n°9	31 325,00	
1201	acquisitions terrains CCPFML	1,00		5200	cession lot n°11	51 600,00	
1202	frais sur acquisitions	646,07		5200	cession lot n°14	29 229,00	
<b>3</b>	<b>MISE EN ETAT DES SOLS</b>		316 924,56				
1308	foUILLES archéologiques age du bronze	316 924,56		<b>2</b>	<b>PARTICIPATION COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>		836 041,16
			1 143 304,05	5502	participation aux équipements publics	836 041,16	
<b>4</b>	<b>TRAVAUX D'AMENAGEMENT</b>			<b>3</b>	<b>REMBOURSEMENT CONCESSIONNAIRES DE RESEAUX</b>		54 173,89
13021	travaux voiries et réseaux	1 013 735,13			convention Enedis	54 173,89	
13021	aménagement paysagers	42 074,88		<b>4</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		457,50
1304	raccordement réseaux	76 196,56			produits financiers 2011	457,50	
1306	révisions de prix	11 297,48					
<b>5</b>	<b>HONORAIRES SUR TRAVAUX</b>		84 912,42				
1501	maîtrise d'œuvre travaux aménagement	74 971,37					
1501	maîtrise d'œuvre travaux infrastructure	2 244,38					
1501	CSPS fouilles archéologiques	3 186,42					
1506	révisions de prix	4 510,25					
<b>6</b>	<b>FRAIS DE SUIVI ET COORDINATION</b>		29 960,48				
1601	frais de publicité	21 796,47					
1602	frais de reprographie	1 954,07					
1605	assistance juridique	1 080,00					
1605	fabrication panneaux commercialisation	2 455,00					
1605	SIMI 2009	129,60					
1605	création graphique panneaux	730,00					
1605	constat huissier	828,10					
1605	assistance comptable	987,24					
<b>7</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>		44 556,00				
1620	quote-part 2013 et 2014	2 250,00					
1620	redevance archéologique	27 830,00					
1620	taxes foncières 2013 à 2019	14 476,00					
<b>9</b>	<b>FRAIS FINANCIERS</b>		58 107,06				
2101	frais financiers internes	6 572,19					
2101	frais financiers bancaires	23 059,87					
2102	frais financiers sur emprunt	28 475,00					
<b>10</b>	<b>REMUNERATION CONCESSIONNAIRE</b>		91 521,10				
1701	rémunération sur acquisitions	36,82					
1702	rémunération sur études	11 387,87					
1703	rémunération sur travaux	61 831,99					
1704	rémunération sur commercialisation	2 476,56					
1705	rémunération de gestion	10 786,06					
1706	rémunération complémentaire	5 000,00					
<b>11</b>	<b>REVERSEMENT AU CONCEDANT</b>		22 901,49				
	reversement au concédant	22 901,49					
		1 921 076,50	1 921 076,50			1 921 076,50	1 921 076,50

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

### ◆ ZAC DES ATELIERS – ARLES (13)

---

#### 278A – Concession d'aménagement de la ZAC des Ateliers

Concédant : Ville d'Arles

---

Approbation du dossier de création de la ZAC par délibération de la Ville d'Arles du 17 juillet 2006.  
Concession d'aménagement du 31 mai 2007 confiée par la Ville d'Arles à l'AREA après mise en concurrence.

Durée de la concession : 13 ans, de juin 2008 à 31 décembre 2020.

Prolongée par avenant jusqu'au 31 Décembre 2023. (avenant 6 février 2020)

#### OBJECTIFS :

La Ville d'Arles, en partenariat avec la Région, a décidé de réaliser sur le site des anciens ateliers ferroviaires un projet de renouvellement urbain afin de créer de nouvelles fonctions urbaines centrées sur un grand projet culturel autour de l'image, de la photographie et de l'art contemporain.

Le projet s'articule principalement autour des réalisations de la Fondation LUMA, preneur principal des lots, dont le signal fort sera constitué par la construction d'un immeuble d'architecture contemporaine de grande hauteur conçu par l'architecte américain Franck GEHRY ouvrant sur un grand parc urbain et des jardins ouverts au public.

#### PROGRAMME PREVISIONNEL :

Surface de la ZAC = 113 000 m<sup>2</sup>

Nombre de lots = 11

SHON globale = 82 700 m<sup>2</sup>

Le programme culturel du Parc des Ateliers comprend :

- Le centre de l'image, de la photographie et des arts contemporains de la Fondation LUMA,
- Les bâtiments des Forges et des mécaniques à vocation d'expositions,
- La Grande Halle à vocation d'exposition,
- L'installation du siège des éditions ACTES SUD,
- L'implantation de l'École Nationale Supérieure de la Photographie réalisée sous la direction du Ministère de la culture,
- La réhabilitation partielle de la chapelle St Pierre de Mouleyrès (monument historique),
- La création d'un parc public remarquable.

Les équipements publics sont réalisés par le concessionnaire sur une surface d'environ 30 000 m<sup>2</sup> (infrastructures, VRD, aménagements de surface).

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

### PHASAGE DES TRAVAUX :

Phase 1 : Réalisation des réseaux primaires et de voiries provisoires

Cette phase a débuté en 2014 et s'est terminée en 2017. Elle comprend la réalisation de tous les réseaux primaires nécessaires à la viabilisation des lots afin de permettre leur mise en exploitation en respectant le planning de réalisation des acquéreurs des lots. Cette phase comprend également la réalisation d'un bassin de rétention afin de recueillir les eaux de pluies et l'aménagement des deux exutoires d'eaux pluviales nécessaires au fonctionnement du site. Les travaux réalisés ont permis d'obtenir la conformité en termes de sécurité incendie auprès du SDIS et de garantir ainsi la sécurité.

Dans le but de garantir les divers accès aux lots cédés, des voies d'accès provisoires chantier et fonctionnels ont également été aménagés durant cette phase 1.

Phase 2 : Aménagement de surface des boulevards et voirie d'accès au site

Cette phase comprend le réaménagement du boulevard Victor Hugo et du chemin des Minimes compris dans le périmètre de la ZAC. Ces travaux sont réalisés dans un premier temps (avril 2017 à mai 2018 puis novembre 2018 à avril 2019) afin de garantir les accès à proximité de la ZAC et faciliter le fonctionnement des bâtiments déjà en exploitation, les bâtiments des Forges, des Mécaniques, de la Grande Halle ou des formations sont prévus à l'exploitation dès 2018.

En parallèle la dépose de la ligne RTE devenue obsolète pour le site, est prévue entre février et avril 2018.

La réalisation de ces travaux, séparés de la phase du parc actuellement en cours de conception, permet également une livraison des espaces extérieurs en cohérence avec la date de livraison partielle de la tour en mai 2019.

Phase 3 : Aménagement du parc

Cette zone comprend l'aménagement de l'esplanade y compris le lot 7 (à acquérir suite à l'avenant 5 prévu en 2019). La réalisation des travaux sur ces espaces se déroule depuis début 2020, pour une livraison prévue le 16 juin 2021.

Phase 4 : finalisation des aménagements des espaces périphériques au parc

Elle se déroulera entre 2021 à la clôture de la ZAC en 2023 consistera à finaliser les aménagements des espaces publics périphériques (chemin des minimes, liaison modes doux entre le parc et le parking).

Le bilan financier prévisionnel est établi sur un échelonnement des dépenses d'opération sur la durée de ces quatre phases principales et sur des recettes de cession.

### MOBILISATION FONCIERE :

- Acquisition des terrains de la Région : 12 décembre 2012 (main levée du privilège de vendeur le 29 novembre 2013),
- Acquisition du terrain Nord de RFF : 28 juillet 2014,
- Acquisition du terrain Nord de SNCF : 8 août 2014,
- Acquisition du terrain Sud de RFF : 2nd semestre 2015,
- Acquisition du terrain Sud Craponne à Antoine : Décembre 2017,
- Acquisition lot 7 : 2019

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

Au 31 décembre 2018, le concessionnaire AREA maîtrisait 100 % de la surface de la ZAC hors emprises communales et secteur non aménagé au Sud du canal de Craponne.

### COMMERCIALISATION :

- Protocole signé le 20 juin 2008 avec la Fondation LUMA pour développer un projet à dimension internationale et avec les Éditions ACTES SUD : engagement des projets soumis à l'obtention des permis de construire purgés,
- Cession des terrains à la Fondation LUMA : acte authentique signé le 29 novembre 2013. Le bâtiment de la grande halle fait l'objet d'un usufruit de 30 ans ; le concessionnaire puis la ville en conserve la nue-propriété. Un versement comptant a été effectué en 2013 et le solde sera versé en 7 annuités égales entre 2014 et 2020,
- Cession du lot n°8 à ACTES SUD : 7 juillet 2014,
- Cession du lot n°2 au Ministère de la culture pour la construction de l'École Nationale Supérieure de la Photographie : 07/09/2016 (vente à titre gratuit),
- Cession en 2017 des lots 10 et 11 à la SCI AAI,
- Cession en 2017 à la SCI AAI de la partie ouest des terrains des Minimes pour la réalisation d'un parking,
- Cession nue-propriété Grande Halle à la SCI AAI : 2019

### AVENANT EN COURS

Une réflexion est en cours avec la ville pour la finalisation de l'opération et une modification de programme. Ces évolutions entraîneront une modification des coûts de l'opération. Un avenant n°7 au traité de concession est en cours de préparation (avril-juin 2021) afin d'établir la modification de programme et ses conséquences financières.

Les principales modifications sont liées :

- Au poste 11 « Travaux bâtiments » pour la Chapelle du Mouleyrès, laquelle a fait l'objet de travaux complémentaires : toiture du prieuré, reprise des faux plafonds intérieurs et confortement d'un mur de soutènement de la falaise ;
- Au poste 13 « Mise en état des sols » où des ajustements interviennent à la baisse, les travaux étant réalisés en presque totalité ;
- Au poste 14 « Travaux d'aménagement de surface », revu sensiblement à la baisse après validation de principe des travaux à réaliser Place des Muraillettes, Chemin des Minimes et Place Pomerat ;
- Au poste 21 « Frais financiers », corrigé à la baisse car il n'y a pas de besoin de ligne de trésorerie compte-tenu de la régularité des versements de la Ville, et pour tenir compte de la baisse des taux d'intérêt.

Ces évolutions entraînent une diminution des dépenses et des recettes sans modification de l'équilibre financier final. Les équipements publics ne sont pas modifiés dans leurs objectifs fonctionnels.

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

Intitulé	Bilan approuvé	Payé au 31/12/2020	Prévision de dépenses			Total nouveau bilan
	(Avenant 6)		2021	2022	2023	Avenant 7
<b>DEPENSES</b>	<b>40872152</b>	<b>32834820</b>	<b>6171179</b>	<b>344882</b>	<b>90185</b>	<b>39441066</b>
ETUDES OPERATIONNELLES	748161	726616	21120	5000		752736
TRAVAUX BATIMENT	564850	406417	390000			796417
CHARGES FONCIERES	12398784	12353163	46341			12399504
MISE EN ETAT DES SOLS	7271019	6395354	697346	103223		7195923
TRAVAUX D'AMENAGEMENT	14000942	8844784	3910194	71000		12825978
HONORAIRES	2229929	1365601	777752	92803	30000	2266156
GERANCE PROVISoire ANIMATION	367386	269128	45000			314128
REMUNERATION CONCESSIONNAIRE	1917000	1590560	251421	41169	33850	1917000
FRAIS DIVERS	160255	137679	3500			141179
IMPOTS ET TAXES	222543	190058	10491	13673	8321	222543
IMPREVUS						
FRAIS FINANCIERS	991283	555460	18014	18014	18014	609502
FRAIS DE COMMERCIALISATION						

Conformément à l'article 3 de l'avenant 5 du 20 février 2019 au Traité de Concession, la rémunération du Concessionnaire reste fixée sans changement au montant forfaitaire de 1 917 000 € HT.

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

### ◆ ZAC CŒUR DE VILLE – BRIANÇON (05)

---

107 – Concession d'aménagement : "Les quartiers du 15-9"

Concédant : Ville de Briançon

---

Approbation du dossier de création de la ZAC (113 262 m2) : 18 décembre 2013

Concession d'aménagement notifiée le 15 février 2015.

Durée de la concession : 12 ans de 2014 à 2026.

#### **OBJECTIFS :**

Les objectifs de la ZAC Cœur de ville visent la réalisation d'une opération d'aménagement permettant d'assurer le développement économique et urbain du site des anciennes casernes Colaud et Berwick en vue notamment de favoriser :

- la protection du patrimoine existant présentant un caractère notable,
- le renouvellement urbain du site des casernes Colaud et Berwick,
- le développement économique,
- le développement culturel et la mixité urbaine et sociale.

#### **PROGRAMME PREVISIONNEL :**

La constructibilité maximale autorisée par le dossier de création de la ZAC est de 80 000 m2 de surface de plancher. Le dossier de réalisation de ZAC est établi sur une surface légèrement moindre, à 76 140 m2 de surface de plancher (SDP).

Ce programme s'articule autour :

- d'un pôle économique, commercial et culturel dans la partie nord de la ZAC établi autour du projet de médiathèque, du cinéma, d'Altipolis et des constructions qui seront centrées autour de la place des casernes et de place du marché à côté de la résidence seniors,
- du parc urbain et du pôle sportif dans la partie centrale et sud de la ZAC qui concentrent l'essentiel des constructions résidentielles et des surfaces commerciales implantées en rez-de-chaussée des immeubles en front de rue Barbot/Colaud.

De façon prévisionnelle, le programme global des constructions est réparti selon les 6 catégories suivantes :

- Constructions à usage résidentiel,
  - Constructions à usage d'hôtellerie,
  - Constructions à usage commercial,
  - Constructions à usage de bureaux et services,
  - Constructions à usage d'activités,
  - Constructions à usage d'équipements publics.
-

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

### Déroulement 2020 :

- Finalisation de l'exécution des travaux de la première tranche,
- L'AREA a mis fin au contrat de Maitrise d'œuvre urbaine avec l'Agence FALOCI pour motif d'intérêt général
- La nouvelle mandature a demandé une refonte globale du projet qui a fait l'objet d'un avenant n°2 (juin 2021). Il s'agit notamment d'une dédensification, agrandissement du parc urbain, de la réalisation dans le lot B2 (ancienne caserne) du centre administratif, nouveau siège de la commune et de la communauté de communes.
- Décision de la collectivité sur l'engagement d'une opération de réalisation d'un parking en ouvrage.
- Poursuite de la commercialisation

### Prévisions 2021

L'année 2021 sera consacrée :

- au lancement de l'appel d'offre pour sélectionner un maître d'œuvre pour la phase 2 de travaux
- au lancement de l'appel d'offre de la Phase 2 de travaux
- à la poursuite de la commercialisation cf. carte page suivante

### Nota :

L'année 2021 permettra par ailleurs d'engager la seconde phase des travaux d'aménagement, après la validation finale du dossier PRO et une consultation d'entreprises (premier trimestre 2021) répondant aux estimations du concessionnaire.

### BUDGET PREVISIONNEL :

DEPENSES PREVISIONNELLES EN K€ HT		RECETTES PREVISIONNELLES EN K€ HT	
1. Études opérationnelles	1 521	1. Cessions lots privées	15 636
2. Charge foncière	5	2. Participations	7 669
3. Mise en état des sols	3 300	3. Divers	-
4. Travaux d'aménagement	11 037		
5. Honoraires sur travaux	2 111		
6. Gestion provisoire et autres frais	690		
7. Imprévus	1 624		
8. Impôts et taxes	323		
9. Frais financiers	1 101		
10. Rémunération concessionnaire	1 592		
TOTAL DEPENSES HT	23 305	TOTAL RECETTES HT	23 305

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

### ◆ CONCESSION PLACE DE L'OLIVIER - SECTEUR DES BRUYERES A MARIGNANE (13)

---

EVM108 – Concession d'aménagement

Concédant : Ville de Marignane

Durée : 7 ans

---

Cette opération, située en centre historique de Marignane, a pour objectif de donner un signe fort à la population et aux investisseurs de la rénovation d'une partie importante de ce quartier, avec une ambition de renouveau.

Cette opération multi-sites se développe sur 2 secteurs : **la Place de l'Olivier et le secteur des Bruyères.**

**Sur la place de l'Olivier**, le concessionnaire sera en charge de démolir la majorité des bâtis existants et de réaliser une partie de l'école des arts.

Par ailleurs l'AREA assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de la construction de l'École des Arts, bâtiment destiné à accueillir l'école de musique communale.

Les constructions neuves et les bâtiments réhabilités abriteront des logements, des locaux commerciaux, tertiaires et équipements publics, qui permettront de faire vivre la place, en très grande partie piétonne.

Les logements qui y seront produits seront majoritairement de taille moyenne ou petite à destination des propriétaires occupants et des salariés du tissu économique environnant. L'hypothèse d'une spécialisation d'une partie des logements vers un public senior est aussi une piste qui pourrait être explorée. Une partie des logements sera par ailleurs destinée à de l'accession sociale (type PSLA).

Le concessionnaire réalisera une partie de l'école des arts permettant aux habitants de Marignane de réinvestir le Centre Ancien et d'offrir aux usagers un cadre pratique, moderne et adapté à leurs activités. Cet équipement a vocation à faire vivre la place, en très grande partie piétonne. De même, les rez-de-chaussée commerciaux et les locaux d'activités en assureront l'animation.

Le programme prendra en considération le cadre patrimonial et l'harmonie architecturale du Centre Ancien, à préserver.

Le deuxième secteur dit « **des Bruyères** » est situé à proximité immédiate de la Place de l'Olivier. C'est un site porteur en termes d'enjeu de rénovation urbaine. La libération des espaces accueillant les bâtiments publics désaffectés ouvrira les potentialités de reconstruction et de densification.

Concernant la programmation de logement, plus facilement commercialisable, l'offre sera plus complète et aura aussi pour objectif d'accueillir les salariés du bassin économique. Les obligations de réalisation de logements sociaux en vigueur sur ce secteur seront remplies, en concertation avec la Ville (bailleurs, localisation...).

---

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

L'opération assurera un stationnement privatif suffisant pour les futurs habitants mais également une offre de stationnement privatif complémentaire pour répondre, dans une certaine mesure, aux besoins des habitants du centre historique.

En outre, le stationnement public sera maintenu dans les mêmes capacités que l'existant, en accord avec la Métropole, compétente sur ce volet.

Le boulo-drome actuellement en place sera, quant à lui, maintenu.

Ces opérations seront conçues en bonne intelligence avec le tissu pavillonnaire mitoyen et la proximité du centre historique.

### Rappel des réalisations 2019

L'année 2019 a été essentiellement consacrée aux phases d'études et de conception. Un certain nombre de consultations ont été lancées, avec attribution des marchés correspondants. Enfin, cette année a permis d'amorcer les premières phases de travaux portant essentiellement sur les démolitions de la Place de l'Olivier y compris sur les emprises de la future école des Arts.

### Réalisations 2020

L'année 2020 a été consacrée :

- à la reprise des études suite aux évolutions de programme et à la poursuite des travaux de démolition et sécurisation, entamés fin 2019.
- aux acquisitions et ventes de foncier place de l'Olivier
- les phases APS et APD de l'École des Arts
- Le dépôt du permis de construire de l'École des Arts
- 

### Perspectives 2021 :

- le lancement des fouilles archéologiques sur le site de l'École des Arts
- Lancement des consultations pour les travaux de construction de l'école des Arts
- études AVP sur le secteur des Bruyères afin d'en déterminer le programme, le montant de travaux et validant les options techniques avec la mairie et la Métropole. Le projet d'aménagement du secteur des Bruyères fera l'objet d'un avenant afin de financer les travaux arrêtés et déterminera les montants des participations de la Métropole et de la commune.
- réalisation des fouilles archéologiques sur le terrain de l'école des Arts
- cessions foncières commune, AREA, AFL
- désaffectation des espaces publics de la concession devant être vendu
- Avenant à la concession prenant en compte l'évolution du montant du projet de l'école des Arts

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

### BUDGET PREVISIONNEL :

DEPENSES PREVISIONNELLES EN K€ HT		RECETTES PREVISIONNELLES EN K€ HT	
1. Études opérationnelles :	335	101- Cessions de charges Foncières -	1 355
2. Charge foncière	293	102- Vente logements réhabilités cent	0
antage et Démolitions - Mise en état des sols :	1 253	103- Participations publiques	2 902
4. Travaux d'aménagement :	620	104- Participation d'équilibre	1 536
5. Travaux Construction	2 420	105- Subventions	1 623
6. Honoraires sur travaux	792		
7 . Frais Divers	100		
8.gestion provisoire et autres frais	170		
9. Impôts et taxes	195		
10. imprévus	309		
11. Frais financiers	412		
12. Rémunération concessionnaire	518		
TOTAL DEPENSES HT	7 416	TOTAL RECETTES HT	7 416

L'opération nécessite la mise en place d'un emprunt évalué à un montant maximum de 4 M€ qui sera partiellement garanti par la ville à hauteur de 80 %, le taux d'emprunt sera à négocier auprès des établissements financiers qui seront sollicités.

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

### ◆ VARECOPOLE

---

FCDV109– Concession d'aménagement – traité de concession signé le 08 avril 2019

Concédant : Communauté de communes de cœur du Var

Durée : 10 ans

---

#### Nature de l'opération

Création d'une zone urbaine mixte à vocation principale d'activités économiques orientées sur le développement durable.

Création des fonctions urbaines nécessaires au développement économique et urbain du nouveau quartier, complémentaires à celles présentes en centre-ville de la commune du Cannet des Maures

Programmation globale 144 316 m2 de surface de plancher dont :

- Activités tertiaires orientées sur les technologies liées au développement durable : 70 810 m2 de SDP avec possibilité d'intégrer un établissement d'enseignement supérieur.
- Création d'un « village artisanal » destiné aux PME & PMI : 33 992 m2 de SDP.
- Création de locaux permettant d'accueillir des activités de production : 35 822 m2.
- Création d'un « vitipole » orienté sur le segment de l'excellence des métiers du Vin et de l'agriculture : 46 883 m2 de SDP.
- Habitat 3692 m2.

Création de cheminements doux s'appuyant sur la trame verte et bleue formant à terme un parc naturel linéaire.

#### Actualités -2020

- Réalisation des études du dossier de réalisation
- évolution du programme actée par le bureau communautaire (augmentation de la jauge de logements (environ 100 unités au lieu de 50, hôtellerie, services d'accompagnement notamment restauration, centre de coworking et salle de conférences)
- Coordination avec les institutions (Conseil Départemental du Var, gestionnaires de réseaux)
- Entretien du foncier (débroussaillage avec diminution de la pression écologique)

#### Perspectives 2021

- Prise de contact avec le Groupe Dixon (secteur 1 et 3), avec le groupe Nice Matin (installation de son centre d'imprimerie régionale sur le secteur 1)
- Rencontres avec les services de l'état
- montage des dossier réglementaires
- recherche des compensations (tortues d'Hermann et Campagneul amphibie)
- Validation du dossier de réalisation fin 2021
- Montage du pré-AVP et du dossier loi sur l'eau
- réalisation des études géotechniques

#### Foncier

Négociation en cours avec l'EPF PACA pour acter d'un rachat phasé du secteur 1 en fin d'année 2021 et 2022.

---

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

### Avancement des études

Analyse des offres et attribution de l'accord cadre mono attributaire pour l'ensemble des études de maîtrise d'œuvre urbaine.

### Dépenses

Lancement des études préalables pour la réalisation de la ZAC conformément à l'accord cadre attribué en février 2020

- Mission 1 : maîtrise d'œuvre urbaine : 256 895 € HT
- Mission 2 : missions de géomètre sur l'ensemble du périmètre : 92 580 € HT
- Mission 4 : étude de trafics : 27 595 € HT

Engagement d'un marché d'entretien débroussaillage.

### Bilan prévisionnel

Dépenses	Montant K€	Recettes	Montant K€
Frais d'études	374	Foncier	18 283
Charge foncière	6 917	Participations privées	4 219
Mise en état des sols	186	Participations publiques et concessionnaires	4 670
Travaux d'aménagement	15 013		
Honoraires sur travaux	1 443		
Gestion provisoire du site	150		
Rémunération aménageur	1414		
Impôts et taxes	181		
Aléas et imprévus	798 488		
Frais financiers	694		
<b>Total</b>	<b>27 173</b>	<b>Total</b>	<b>27 173</b>

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*  
Page 108 sur 153

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

### ◆ ETUDES PREALABLES DE LA ZONE DU PLANET

---

#### CPI

MOA : Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Durée : 24 mois

---

Montant de l'opération : 180 500 € HT

Surface traitée : 38 800 m<sup>2</sup>

Montant honoraires : 56 800 € HT

La Communauté de communes des Écrins souhaite réaliser un réaménagement de la partie déjà exploitée et l'extension de la zone d'activités du Planet, située au sud de la commune de La Roche de Rame.

La zone actuelle s'étend au nord sur 56 000 m<sup>2</sup> et il est projeté une extension des activités dans une première zone centrale de 39 160 m<sup>2</sup> et une seconde, au sud, de 29 154 m<sup>2</sup>.

L'objectif est de créer 24 nouveaux lots échelonnés entre 900 à 1 500 m<sup>2</sup> et un macro-lot de 10 000 m<sup>2</sup> (projet de centre de compostage intercommunautaire).

La partie nord est déjà fortement industrialisée et accueille des entreprises d'envergure : Elsa métal, Extruflex, Briançon béton, Autocars Durance Écrins, Allamano BTP, Mamdullah, Hildebrandt, Demir...

La situation de la Zone d'Activités, en bordure de la RN 94 est idéalement placée entre Embrun, Guillestre et Briançon.

Dans un premier temps, L'AREA Région Sud intervient pour :

- mener les études pré-opérationnelles, mises au point technique, financière et administratives, réaliser des études préalables complémentaires ainsi que des mises à jour et réaliser le dossier de création de ZAC, avec un CPI de Mandat de MOD
- préparer les données d'un traité de concession que la CCE attribuerait à la SPL après l'approbation du Dossier de Création.

Dans un second temps, l'AREA Région Sud pourra être concessionnaire de la ZAC.

- ⇒ Une unité de compostage sera installée sur la zone du Planet – démarrage travaux prévu en 2022 : modification PLU à prévoir pour implantation unité de compostage.

#### **Rappel des réalisations 2019 :**

Le CPI validé en octobre 2019 pour l'extension du parc d'activité du Planet

- ⇒ fin 2019 la CCE a fait une demande de sélection d'une AMO « amiante » afin de faire réaliser un diagnostic avant démolition sur le site MGI (site pollué de 3 hectares voué à démolition et reconversion) ;
- ⇒ une proposition de cahier des charges pour sélectionner un maître d'œuvre certifié a été transmise courant janvier 2020

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

### Réalisations 2020 :

- ⇒ Consultation pour sélectionner une équipe pluridisciplinaire en vue de la réalisation des études préalables permettant de monter un dossier de création de ZAC.
- ⇒ Lancement d'une AMO amiante sur la friche MGI et d'une AMO sols pollués au mercure.
- ⇒ Prises de contact avec la SNCF

### Perspectives 2021

- Lancement et réalisation d'études préalables (juin 2021)
- renégociation du CPI par avenant pour y intégrer des études de pollutions demandées par le maître d'ouvrage et adapter la rémunération de l'AREA en conséquence.

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*  
Page 110 sur 153

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

### ◆ REQUALIFICATION DE LA PISCINE DU JAI - MARIGNANE

---

9KUA- CPI d'AMO - signé le 01 octobre 2018

MOA : Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Durée : 3 ans

---

CPI signé en octobre 2018

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Reconversion du site de la Piscine du Jaï

#### Réalisations 2019 :

1er appel à projets (base de loisirs ou équivalent) lancé en septembre 2019 non concluant.

Le 2<sup>ème</sup> appel à projets pour lequel l'AREA a été lancé

Principales dates de l'Appel à projet :

- 27 novembre 2019 : Lancement Consultation sur la plateforme AREA, sur Tourmag et autres supports (BOAMP,...)
- Visites de sites

#### Réalisé en 2020

- Janvier 2020 : Une visite d'information générale en Mairie avec l'AREA et chaque candidat individuel ou le Mandataire de chaque groupement. Réponses aux questions
- Février 2020 : remise des offres puis Analyse AREA
- Avril 2020 : sélection de 3 candidats
- Fin juillet 2020 : remise des propositions - offres
- Septembre 2020 sélection du lauréat – Établissement du contrat entre la MOA et le lauréat

#### Prévisionnel 2021

- attente du positionnement de la commune sur le Lauréat
- AMO sur la rédaction du contrat en cas de choix

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

---

### 3.1 - ELEMENTS JURIDIQUES

---

#### 3.1.1 - COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES

a) **REUNIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES INTERNE**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à 7 reprises en 2020.

07/01/2020 :

Accord-cadre ) Maîtrise d'œuvre urbaine et des espaces publics pour la réalisation de la ZAC VARECOPOLE au Cannet des Maures (83)

➤ Attribué à l'Equipe 2 - CITADIA Conseil - pour un montant de 774 431 euros HT

06/02/2020 :

1. Zac des Ateliers - Arles : terrassements du parc public, lac et collines

➤ Attribué à Fabre Speller Architectes pour un montant de 314 910 euros HT

2. Marignane - Construction de l'école des Arts - marché de maîtrise d'œuvre

➤ Attribué à Fabre Speller Architectes pour un montant de 314 910 euros HT

26/02/2020 :

Centre Ancien Marignane – Travaux de démolition déconstructions Ilot Ouest – Ecole des Arts – Avenant au marché

➤ Avenant de 15 030 euros HT au Marché EVMA108/07M – MARION TP - pour un montant de 15 030 euros HT, portant le marché à 172 530 euros HT, soit une augmentation de 9,54 % du marché initial

20/04/2020 :

Travaux de sécurisation et démolition à Marignane - Centre Ancien et secteur Bruyères

➤ Attribué à l'Entreprise MARION TP SAS pour un montant de 535 000 euros HT

09/06/2020 :

ZAC Cœur de Ville à Briançon - Avenant n° 2 au Marché n° 282B/14M (voirie Réseaux Divers) - Groupement solidaire Routière du Midi / Allamano / Sogea Queyras / Sudati

➤ Avenant de 600 000 euros HT, portant le marché à 5 274 426,57 euros HT, soit une augmentation de 12/84 % du marché initial, ainsi qu'une prolongation de délai de 4 mois.

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

16/07/2020 :

1. ZAC des Ateliers – Arles – Travaux d'aménagements des espaces publics intérieurs de la ZAC :

- a) Lot 1 : terrassements, génie civil, hydraulique et pompage
  - Attribué à l'Entreprise GUINTOLI pour un montant de 1 847 646 euros HT
- a) Lot 2 : VRD et éclairage public
  - Attribué au Groupement EUROVIA/CITEOS/MASONI pour un montant de 588 204 euros HT
- b) Lot 3 : Fournitures plantations et arrosage
  - Attribué à l'entreprise PEPINIERE ENVIRONNEMENT COMMERCIALISATION (PEC) pour un montant de 561 823,11 euros HT

2. ZAC des Ateliers - Arles - Travaux de rénovation du mur d'enceinte - Maçonnerie

- Attribué à l'Entreprise FERNANDEZ ET FILS pour un montant de 166 948,22 euros HT

23/11/2020 :

ZAC des Ateliers - Arles - Mission de restauration et aménagement de la Chapelle des Mouleyrès

- a) Avenant au Marché n° 278A/41M - Lot 3 - Entreprise VIVIAN et Cie
  - Avenant de 66 679,05 euros HT, soit une augmentation de 40,47 % du marché initial
- b) Avenant au Marché n° 278A/42M – Lot 4 – Entreprise FERNANDEZ et FILS
  - Avenant de 5 073,80 euros HT, soit une augmentation de 27,96 % du marché initial
- c) Avenant au Marché n° 278A/45M – Lot 7 – Entreprise RHONES ELECTRIC
  - Avenant de 2 417,80 euros HT, soit une augmentation de 14,27 % du marché initial

**b) REUNIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA REGION**

Le respect des règles de dévolution des marchés pour les opérations confiées par la Région est assuré par la mise en place de procédures contraignantes mises en œuvre notamment par des outils de gestion d'opérations et de gestion de marchés, qui imposent une stricte application de la réglementation en vigueur, ainsi que les règles définies par la Région.

Parmi ces règles de dévolution, l'AREA doit notamment soumettre les marchés qu'elle conclut à la Commission d'Appel d'Offres de la Région pour les opérations confiées par cette dernière.

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

### 3.1.2 -PUBLICITES EN 2020

En 2020, la société a lancé 114 publicités pour le compte de la Région et 26 publicités hors Région.

#### A. Procédures formalisées

##### ◆ Appel d'Offres Ouvert

##### ⇒ Région (14)

- Restructuration du Lycée André HONNORAT à Barcelonnette (04)  
[Consultation allotie : 16 lots]
- Construction d'un internat - Réhabilitation du lycée J.COCTEAU à MIRAMAS (13).  
[Consultation allotie : 2 lots]
- Réhabilitation de la laverie et des zones annexes du Lycée Paul Cézanne à Aix en Provence par la fourniture d'équipements de restauration et de cloisonnements isothermes.
- Réhabilitation et restructuration du lycée Louis MARTIN BRET à Manosque (04)  
[Consultation allotie : 6 lots]
- Mission de la Maîtrise d'Œuvre pour la fin de la rénovation du Lycée Dominique Villars à GAP (05)
- Travaux pour la gestion du patrimoine et d'intervention d'urgence de la Région Provence Alpes Côte d'Azur  
[Consultation allotie : 1 lot]
- Rénovation générale et construction d'un internat au lycée Jean Cocteau à Miramas  
[Consultation allotie : 9 lots]
- Rénovation toiture et mise en œuvre d'installations photovoltaïques (6 lycées)  
[Consultation allotie : 12 lots]
- Mission C.S.P.S. Conception et réalisation Catégorie 1 pour la reconstruction du lycée GOLF HOTEL à HYERES
- Mission de contrôle technique pour la reconstruction du lycée GOLF HOTEL à HYERES (83)
- Réhabilitation et restructuration du lycée Louis MARTIN BRET à Manosque (04)  
[Consultation allotie : 15 lots]
- Travaux pour la gestion du patrimoine et d'intervention d'urgence de la Région Provence Alpes Côte d'Azur  
[Consultation allotie : 31 lots]
- Mission d'assistance technique pour les travaux de gestion du patrimoine de la Région Provence Alpes Côte d'Azur  
[Consultation allotie : 1 lot]
- Mission de contrôle technique pour les travaux de construction de la Cité Scolaire Internationale de MARSEILLE (13)

##### ⇒ Hors Région (3):

- Mission Pluridisciplinaire d'accompagnement du GIE AREA Région Sud dans le cadre de la réalisation de ses opérations
- Maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'extension et de de réhabilitation fonctionnelle et énergétique du Groupe scolaire et équipement petite enfance la CARRAIRE - VILLE DE MIRAMAS
- ZAC des Ateliers à Arles - Aménagement des Espaces Publics Intérieurs - Aménagement du parc public - ARLES (13200)

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

### ◆ Appel d'Offres Restreint (1)

#### ⇒ Région

- Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation et rénovation énergétique du lycée Alphonse BENOIT à L'Isle sur la Sorgues (84)

### ◆ Concours Restreint (2)

#### ⇒ Région

- Concours de Maîtrise d'Oeuvre pour la rénovation et reconstruction du Collège Centre GAP (05)
- Concours restreint de maîtrise d'Oeuvre pour la reconstruction du lycée GOLF HOTEL à HYERES (83)

#### ⇒ Hors Région

- Concours restreint de Maîtrise d'Oeuvre pour la réhabilitation / extension du collège de Serres (05) pour la création de l'école du socle.

### ◆ Procédure avec négociation ou procédure sans publicité ni sans mise en concurrence

8 Région et 5 hors Région

## B. Procédures adaptées

#### ⇒ Région : 89 dont

- 40 procédures MAPA comprises entre 214 et 5 350 K€
- 28 procédures MAPA > 90 K€
- 18 procédures MAPA < 90 K€
- 3 procédures MAPA < 40 K€

#### ⇒ Hors Région : 17 dont

- 7 procédures MAPA comprises entre 214 et 5 350 K€
- 4 procédures MAPA > 90 K€
- 2 procédures MAPA < 90 K€
- 4 procédures MAPA < 40 K€

### 3.1.3 - MARCHES NOTIFIES EN 2020

541 marchés ont été notifiés en 2020 dont :

- 433 marchés de travaux
- 101 marchés de services
- 7 marchés de fournitures.

### TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

	Fournitures		Services		Travaux		Total	
	Montant K€	Nbre	Montant k€	Nbre	Montant €	Nbre	Montant €	Nbre
Antenne Nord/Est	9	6	2 743	38	19 423	155	22 175	199
Antenne Sud			574	29	9 765	158	10 339	187
Antenne Ouest	4	1	103	17	29 562	102	29 670	120
Aménagement			451	17	6 913	18	7 365	35
Aréa Structure							0	0
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>3 871</b>	<b>101</b>	<b>65 663</b>	<b>433</b>	<b>69 547</b>	<b>541</b>

- ✓Y compris 4 marchés pour la Ville de Carros pour un montant de 202 K€ .
- ✓Y compris 6 marchés pour le département 05 pour un montant de 93 K€ .
- ✓Y compris 9 marchés pour la ville de Valbonne pour un montant de 737 K€ .
- ✓Y compris 5 marchés accord-cadre 1 sans mini ni maxi et 4 avec maximum 200 000
- ✓dont 340 marchés d'un montant de 1 723 K€ HT en consultations faibles montants

**Ne sont pas recensés dans ce tableau :**

- ✓Les bons de commande travaux d'un montant de 19 170 K euros (entretien/maintenance des lycées)
- ✓Les bons de commande ou marchés subséquents d'Assistance Technique, de Contrôle Technique et Coordination SPS (niveau II et III) pour un montant de 5 034 K€ .

	Fournitures		Services		Travaux		Total	
	Montant €	Nbre	Montant €	Nbre	Montant €	Nbre	Montant €	Nbre
Antenne Nord/Est			2 605	16	18 896	65	21 502	81
Antenne Sud			451	5	9 227	41	9 678	46
Antenne Ouest			40	1	29 370	36	29 410	37
Aménagement			369	4	6 858	12	7 227	16
Aréa Structure							0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 465</b>	<b>26</b>	<b>64 351</b>	<b>154</b>	<b>67 817</b>	<b>180</b>

- ✓Y compris 2 marchés pour la Ville de Carros pour un montant de 195 K€ .
- ✓Y compris 1 marchés pour le département 05 pour un montant de 44 K€ .
- ✓Y compris 2 marchés pour la ville de Valbonne pour un montant de 700 K€ .
- ✓Y compris 5 marchés accord-cadre 1 sans mini ni maxi et 4 avec maximum 200 000

**Ne sont pas recensés dans ce tableau :**

- ✓Les marchés hors Région < 25 K€ soit 14 marchés pour un montant de 94 K€
- ✓Les marchés < 25 K€ soit 347 marchés pour un montant de 1 637 K€ dont 329 marchés d'un montant de 1 287 K€ HT en consultations faibles montants
- ✓Les bons de commande travaux d'un montant de 19 170 K euros (entretien/maintenance des lycées)
- ✓Les bons de commande ou marchés subséquents d'Assistance Technique, de Contrôle Technique et Coordination SPS (niveau II et III) pour un montant de 5 034 K€ .

#### 3.1.4 -CONTENTIEUX OPERATIONNELS

Dans le cadre des missions confiées à l'AREA, l'activité contentieuse comprend 7 saisines pour l'année 2020.

### 3.2 - ELEMENTS FINANCIERS

#### 3.2.1 - GIE AREA

La mise en place d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) au 1er janvier 2018 a modifié structurellement la comptabilité.

Depuis cette date le GIE supporte les dépenses communes et le personnel des fonctions supports, avant de les répartir par un schéma de refacturation à ses adhérents (SEMAREA et SPL AREA).

Il sera rappelé dans un premier temps :

- Les principes généraux et les clés de répartition qui régissent le GIE,
- Le résultat 2020 du GIE comprenant l'impact pour la SPL AREA et la SEM AREA.

#### A) GIE - PRINCIPES GENERAUX ET CLES DE REPARTITION

##### 1) Principes généraux

- A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, tous les contrats d'achats ont fait l'objet d'un transfert vers le GIE. A partir de cette date, les achats sont gérés par ce dernier directement.
- Le GIE refacture à prix coûtant la gestion des services assurée pour le compte de ses membres.
- Les frais engagés par le GIE sont ainsi refacturés entre les membres en fonction de leur quote-part respective.
- Une codification analytique des comptes du GIE est appliquée pour assurer la bonne répartition entre les membres des frais engagés.

##### 2) Les principes de répartition sont les suivants

- Les dépenses propres à chaque membre restent dans la structure concernée.
- Dans les autres cas, il s'agit de dépenses communes dont l'imputation se fera suivant les clés de répartition dont les règles sont définies par l'Assemblée Générale du GIE, pour l'exercice en cours, en accord avec le Conseil d'Administration de chaque membre du GIE.
- Les dépenses propres du GIE ainsi que les dépenses communes gérées directement par les membres du GIE feront l'objet d'un même périmètre d'étude pour l'application des clés de répartition visées plus haut.
- Les produits comptabilisés dans le GIE seront répartis, soit directement, soit selon la nature de la dépense s'y rattachant (ex : remboursement frais de formation = clé utilisable pour les dépenses de Formation continue).

##### 3) Appropriation de résultats exceptionnels :

- L'éventuel résultat positif ou négatif de l'exercice, ou en cas de liquidation du GIE, l'excédent d'actif ou de passif, seront répartis entre les membres par application d'une clé de répartition moyenne.
- Cette clé sera calculée lors de chaque exercice à l'occasion de l'approbation des comptes annuels selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Total des dépenses affectées à un membre}}{\text{Total des dépenses incluses dans le périmètre}} \times 100$$

(Fonctionnement et Investissement)

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

### 4) Ressources

Les charges du GIE sont couvertes par les avances des membres du GIE, dont le montant est fixé au début de chaque année par l'Assemblée Générale, sur la base du budget de l'exercice et selon les clés de répartition prévues à l'article 3 du Règlement Intérieur du GIE.

Les acquisitions des matériels et mobiliers donnant lieu à immobilisation sont assurées par le GIE à l'aide d'apports en compte courant par les membres du GIE, sur la base du budget d'investissement adopté chaque année.

Ces apports sont effectués suivant les principes de répartition mentionnés ci-dessus pour les frais de fonctionnement.

Chaque année, le GIE met à charge de chacun de ses membres sa quote-part d'amortissement des immobilisations par débit de son compte courant.

Sous réserve d'en apporter la justification, l'Administrateur du GIE peut proposer de réduire ou d'augmenter ces appels de fonds (fonctionnement et investissement) dans le but d'ajuster le fonds de roulement au strict besoin.

Ils font l'objet d'un ajustement au terme de chaque exercice, lors de la clôture des comptes du GIE.

### 5) Clés de répartition

- Imputation pour leur montant exact des frais de fonctionnement concernant uniquement un membre du GIE.

- Dans les autres cas, imputation suivant les clés de répartition suivantes :

- o *Le personnel support du GIE est réparti dans les coûts de ses membres selon le calcul suivant :*

Total des comptes de personnel du GIE (classe 64) multiplié par une clé de répartition moyenne :

$$\left\{ \frac{\text{Factures payées/structure}}{\text{Nb de factures payées}} + \frac{\text{Marchés notifiés/structure}}{\text{Nb de marchés notifiés}} + \frac{\text{Salariés opérationnels}^1}{\text{Nb d'opérationnels}} + \frac{\text{CA}^2/\text{structure}}{\text{CA Total}} \right\} \times 0,25$$

- o *Personnel propre des membres :*

Le personnel propre n'est pas destiné à travailler pour les autres structures, sauf refacturation au cas par cas au travers d'une convention de mise à disposition (au coût de revient)

- o *Dépenses communes de fonctionnement :*

Il sera utilisé principalement la clé de répartition suivante (B) :

$$\left\{ \frac{\text{Factures payées/structures}}{\text{Nb de factures payées}} + \frac{\text{Marchés notifiés/structure}}{\text{Nb de marchés notifiés}} + \frac{\text{Salariés opérationnels/structure}}{\text{Nb d'opérationnels}} \right\} \times 1/3$$

Les frais engendrés par les opérationnels (carburant, location véhicules,...) seront répartis au prorata des salariés opérationnels par structure.

<sup>1</sup> Opérationnels : calcul en effectif temps plein, y compris personnel opérationnel mis à disposition le cas échéant.

<sup>2</sup> Chiffre d'affaires : honoraires sur mandats, honoraires et marges propres et rémunération concession.

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

### o Clés de répartition 2020

	2020		
	SPL	SEM	Total
<b>Factures payées</b>	17 975	15	17 990
	99,9%	0,1%	
<b>Marchés notifiés</b>	140	5	145
	96,6%	3,4%	
<b>Salariés opérationnels par structure (ETP)</b>	37,03	1	38,03
	97,4%	2,6%	
<b>Chiffre d'affaires</b>	5 323 542	72 043	5 395 585
	98,7%	1,3%	

	2020		
	SPL	SEM	Total
<b>Clé de répartition moyenne personnel GIE (clé A)</b>	98,13%	1,87%	100,00%
<b>Clé de répartition moyenne dép. fonct (clé B)</b>	97,95%	2,05%	100,00%
<b>Salariés opérationnels par structure (ETP) (clé C)</b>	97,37%	2,63%	100,00%

### B) GIE : Résultat 2020

Le résultat 2020 du GIE comprend les dépenses gérées directement par le GIE ainsi que les dépenses communes prises en charge par les membres du GIE.

Le résultat de l'exercice est nul par construction, dès lors que l'ensemble des charges et produits est réparti aux membres.

Le budget du GIE comprend les dépenses et recettes gérées en propre ainsi que les dépenses communes prises en charge directement par les membres du GIE. Il s'élève pour ses propres dépenses à 1 800 K€ pour 2020 dont plus de 90 % liés au coût des salariés du GIE.

Les autres postes de charges sont composés des achats et charges externes dont les volumes augmenteront chaque année grâce à une meilleure prise en charge par le GIE des dépenses communes (budget en moins pour la SPL).

Les dépenses communes des 2 structures, comprenant 757 K€ portés uniquement par la SPL, ont été transférés dans les comptes du GIE. Ce transfert se traduit dans les comptes de la SPL dans le poste « Production vendue de services (Chiffre d'Affaires) ». Ce poste est en diminution par rapport à l'an passé du fait d'un travail approfondi d'examen des dépenses communes portées par chaque membre ayant conduit à une refacturation moindre de la SPL au GIE ; mais également en raison du transfert des contrats au GIE.

Le résultat du GIE à répartir s'élève à 2 707 K€ dont 2 642 K€ pour la SPL AREA et 65 K€ pour la SEMAREA. Ces affectations se traduisent dans les comptes de 2 structures par une augmentation du poste « Autres Achats et Charges Externes ».

### TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

GIE AREA En k€	2019	2020	Variation
+ Honoraires			
+ Autres	2 596,6	2 706,9	4,24%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>2 596,6</b>	<b>2 706,9</b>	<b>4,24%</b>
- Achats et charges externes	- 1 209,3	- 1 033,6	-14,53%
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>1 387,4</b>	<b>1 673,2</b>	<b>20,60%</b>
- Impôts, Taxes, Formations	- 29,8	- 50,9	70,92%
- Salaires et Charges Sociales avant Int.	- 1 379,0	- 1 754,2	27,21%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 21,4</b>	<b>- 131,8</b>	<b>517,41%</b>
+ Reprises sur amort. et Prov.	23,6	142,0	501,55%
+ Produits divers de Gestion Courante	-		
- Dotation Amortissements et prov.			
- Autres Charges	- 0,0	- 7,5	249100,00%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2,3</b>	<b>2,7</b>	<b>20,62%</b>
+ Produits Financiers			
- Intérêts et Charges Assimilées	- 2,3	- 2,7	20,62%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-87,02%</b>
+ Produits Exceptionnels			
- Charges Exceptionnelles			
<b>RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-87,02%</b>
- Impôts sur les Bénéfices			
- Participation des Salariés			
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 620,3</b>	<b>2 848,9</b>	<b>8,73%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>- 2 620,3</b>	<b>- 2 848,9</b>	<b>8,73%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

### 3.2.2 - COMPTE DE RESULTAT 2020 PAR ACTIVITE DE LA SPL AREA

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. L'activité de la société se solde par un résultat déficitaire de - 1 541 k€.

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution, sont présentés ci-après les chiffres les plus significatifs.

Compte tenu de l'activité spécifique des Sociétés Publiques Locales, il est présenté un compte de résultat ventilé par activité. Cette présentation permet une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs figurent dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités d'AREA.

COMPTE DE RESULTAT 2020 - en K€	FONCTIONNEMENT	CONCESSIONS	MANDATS	TOTAL
<b>Produits d'exploitation</b>				
Vente de marchandises				
Production vendue biens et produits		933		933
Production vendue services	5 388	-		5 388
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>5 388</b>	<b>933</b>		<b>6 321</b>
Production stockée biens et produits		3 923		<b>3 923</b>
Production stockée services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	-			-
Reprises/prov. & amort. - transf. de charges	1 366			<b>1 366</b>
Autres produits	1			<b>1</b>
<b>TOTAL I Produits d'exploitation</b>	<b>6 754</b>	<b>4 856</b>		<b>11 610</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de mat. Prem. et autres approv.				
Variat° de stocks mat. prem. & autres approv.				
Autres achats et charges externes	3 457	4 862		<b>8 319</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	166			<b>166</b>
Salaires et traitements	2 223			<b>2 223</b>
Charges sociales	1 165			<b>1 165</b>
<i>Dotations aux amortissements &amp; provisions</i>				
Dot. aux amort. sur immobilisations	298			<b>298</b>
Dot. aux provisions sur immobilisations	-			-
Dot. aux provisions sur actif circulant	599			<b>599</b>
Dot. aux provisions pour risques et charges	404			<b>404</b>
Autres charges	6			<b>6</b>
<b>TOTAL II Charges d'exploitation</b>	<b>8 318</b>	<b>4 862</b>		<b>13 180</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-</b>	<b>1 564</b>	<b>-</b>	<b>6</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>
Participat° salariés aux résultats	-			-
Impôts sur les bénéfices	-			-
<b>TOTAL des produits</b>	<b>6 782</b>	<b>4 862</b>	<b>-</b>	<b>11 644</b>
<b>TOTAL des charges</b>	<b>8 324</b>	<b>4 862</b>	<b>-</b>	<b>13 185</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-</b>	<b>1 541</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

### 3.2.3 -ANALYSE BUDGETAIRE

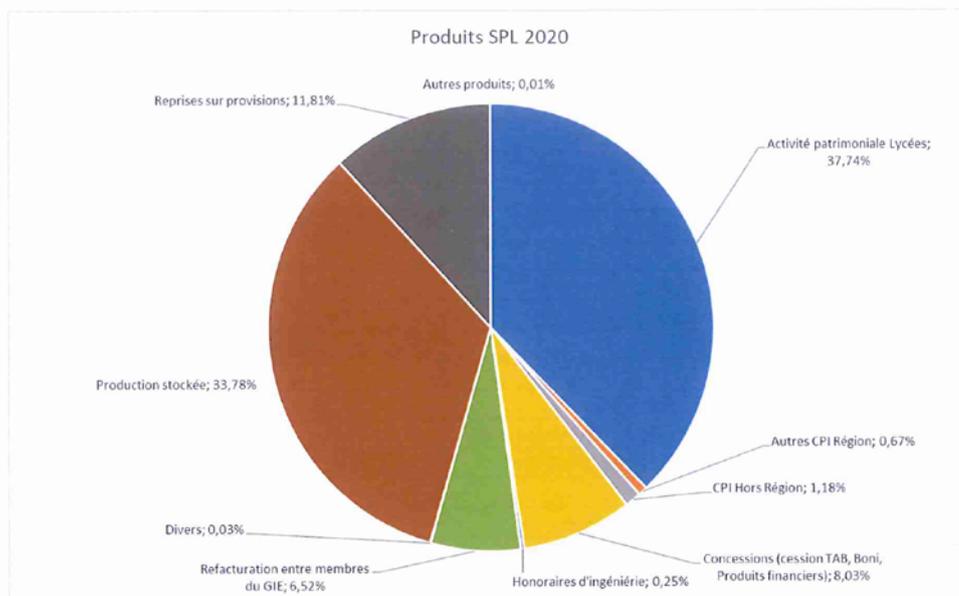
Le résultat comptable net 2020 s'élève à - 1 541 k€ représentant la différence entre le total des produits, soit 11 644 k€ et le total des charges, soit 13 185k€. Les postes du compte de résultat ci-dessous sont expliqués en détail dans ce point.

SPL AREA En k€	2019	2020	Variation
+ Production Vendue (biens)	1 245	933	-25,07%
+ Production vendue (services)	7 167	5 388	-24,82%
+ Autres	1	1	0,43%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>8 413</b>	<b>6 321</b>	<b>-24,86%</b>
+ Production stockée	3 873	3 923	1,30%
- Achats et charges externes	-8 786	-8 319	-5,32%
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>3 499</b>	<b>1 926</b>	<b>-44,97%</b>
- Impôts, Taxes, Formations	-155	-166	6,55%
- Salaires et Charges Sociales avant Int.	-3 879	-3 388	-12,66%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-535</b>	<b>-1 628</b>	<b>204,31%</b>
+ Reprises sur amort. et Prov.	728	1 371	88,40%
+ Produits divers de Gestion Courante			
+ Subventions d'exploitation	74		-100,00%
- Dotation Amortissements et prov.	-802	-1 301	62,36%
- Autres Charges	0	-6	58570,00%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-535</b>	<b>-1 564</b>	<b>192,57%</b>
+ Produits Financiers	4	16	331,66%
- Intérêts et Charges Assimilées	-2	-2	-10,43%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-533</b>	<b>-1 550</b>	<b>190,95%</b>
+ Produits Exceptionnels	1	12	898,32%
- Charges Exceptionnelles	-17	-4	-75,54%
<b>RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION</b>	<b>-548</b>	<b>-1 541</b>	<b>181,16%</b>
- Impôts sur les Bénéfices			
- Participation des Salariés			
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>13 092</b>	<b>11 644</b>	<b>-11,06%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>-13 640</b>	<b>-13 185</b>	<b>-3,34%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-548</b>	<b>-1 541</b>	<b>181,16%</b>

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

### ANALYSE DETAILLEE DES PRODUITS

Les produits d'exploitation de la société s'élèvent à 11 615 K€.



### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève à 6 321 K€ et comprend :

La rémunération sur les Contrats de Prestations Intégrées et les concessions : 5 563 k€

Cette activité consiste en des prestations de services effectuées pour le compte de collectivités territoriales et, essentiellement (à 80 %), pour le compte du Conseil Régional Région Sud. Ces prestations sont de deux types :

#### 1. Etudes, construction, réhabilitation et gros entretien des lycées :

L'AREA a perçu 2 520 K€ d'honoraires dont les modalités d'application sont fixées en fonction de la nature des contrats.

Les honoraires concernant les conventions de mandat d'études préalables, d'études et réalisation des lycées sont facturés mensuellement et, de manière générale, proportionnellement au montant des dépenses réglées par l'AREA pour les opérations notifiées antérieurement à 2008.

S'agissant des opérations confiées à l'AREA depuis 2008 (les Contrats de Prestations Intégrées, ou CPI), les honoraires sont comptabilisés en fonction de l'atteinte de phases opérationnelles ; les contrats, de manière générale, prévoient l'échéancier suivant :

- A la notification du contrat	10 %
- A la notification du marché de maîtrise d'œuvre	10 %
- A la notification de validation de l'APS	10 %

Pour :

Contre :

Abstention :

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

### BILAN 2020

BILAN ACTIF 2020	FONCTIONNEMENT	CONCESSIONS	MANDATS	TOTAL
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	11			11
Immobilisations incorporelles en cours	55			55
Av. & acptes s/immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	129			129
Constructions	2 224			2 224
Inst.techniq, matériel & outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	38			38
Immobilisations corporelles en cours				
Av. & acomptes s/immos corporelles				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	1			1
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5			5
<b>TOTAL I</b>	<b>2 463</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 463</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en cours</b>				
Mat. prem et autres approvisionnements				
En cours de production biens		28 280		28 280
En cours de production services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Av. &amp; acomptes versés s/commande</b>			319	319
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés	1 827	41	11	1 856
Mandants		-	21 218	21 218
Autres créances	1 781	911	33 318	36 010
Capital souscrit appelé, non versé				-
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		13		13
<b>Disponibilités</b>	4 602	2 157		6 759
<b>Charges constatées d'avance</b>	146	-		146
<b>TOTAL II</b>	<b>8 357</b>	<b>31 402</b>	<b>54 844</b>	<b>94 602</b>
Charges à répartir s/plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL VI (I+II+III+IV+V)</b>	<b>10 819</b>	<b>31 402</b>	<b>54 844</b>	<b>97 065</b>
<b>Comptes de liaison (VII)</b>	26 559	1 147	-	27 705
<b>TOTAL GENERAL - ACTIF</b>	<b>37 378</b>	<b>32 548</b>	<b>54 844</b>	<b>124 770</b>

### TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

BILAN PASSIF 2018	FONCTIONNEMENT	CONCESSIONS	MANDATS	TOTAL
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital	462			462
Primes d'émission, de fusion, d'apport	47			47
Ecart de réévaluation				
<b>Réserves</b>				
Réserve légale	46			46
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	8 435			8 435
Report à nouveau	710			710
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 541			1 541
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL I</b>	<b>8 159</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 159</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Droit du concédant				
<b>TOTAL I BIS</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour risques	244			244
Provisions pour charges	165			165
<b>TOTAL II</b>	<b>408</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>408</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 459	5 896	-	28 355
Emprunts et dettes financières divers	-			-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	21 971		21 971
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 282	435	10 227	13 944
Dettes fiscales et sociales	1 205	105		1 310
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Mandants				-
Autres dettes	442		22 025	22 466
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>256</b>	<b>196</b>		<b>451</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>27 643</b>	<b>28 602</b>	<b>32 252</b>	<b>88 497</b>
<b>Ecarts de conversion passif (IV)</b>				
<b>TOTAL V (I+I bis+II+III+IV)</b>	<b>36 211</b>	<b>28 602</b>	<b>32 252</b>	<b>97 065</b>
<b>Comptes de liaison (VI)</b>	<b>1 167</b>	<b>3 947</b>	<b>22 592</b>	<b>27 705</b>
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF</b>	<b>37 378</b>	<b>32 548</b>	<b>54 844</b>	<b>124 770</b>

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

### 3.2.4 - ANALYSE BILANTIELLE

#### A. BILAN ACTIF

Immobilisations incorporelles et corporelles : 2 453 K€

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	Brut	Amt	Net
Logiciels	634	568	66
Terrains	129	0	129
Constructions et aménagement Marseille et Valbonne	7 018	4 794	2 224
Matériel informatique	406	374	32
Matériel de transport	13	13	0
Mobilier et matériel bureau	626	624	2
Autres investissements corporels	9	7	2
	<b>8 826</b>	<b>6 373</b>	<b>2 453</b>

Les investissements sont amortis selon les méthodes suivantes :

CATEGORIE	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 ans
Constructions :		
- Gros œuvre structure		40 ans
- Gros œuvre travaux		25 ans
- Couverture, façade, étanchéité, menuiserie, vitrage		20 ans
- Chauffage et climatisation	Linéaire	15 ans
- Installations Générales et Techniques		15 ans
- Agencement, décoration, aménagements		10 ans
Aménagements divers	Linéaire	10 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

A ces montants s'ajoutent pour 55 K€ d'immobilisations en cours ainsi que :

Immobilisations financières : 6 K€

- Titre de participation IRFEDD : 1 K€
- Cautions versées (badges autoroutes, parking...) : 5 K€

Stock et en cours : 28 280 K€

Le poste comprend la différence entre le cumul des dépenses constatées et le celui estimé des éléments cédés

### TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

	ZAC ATELIERS	ZAC CHALUS	ZAC CŒUR DE VILLE	CONCESSION MARGNANE	ZAC VARECOPOLE	CUMUL
ETUDES	1 050		961	89		2 100
ACQUISITIONS	11 979			8		11 987
FRAIS/ACQUISITION	419		59			478
TRAVAUX	15 559		9 079	654	11	25 303
HONORAIRES / TRAVAUX	1 289		2 030	190	109	3 618
FRAIS FINANCIERS	587		168	2		757
REMUNERATION	1 540		771	94	55	2 460
FRAIS DIVERS	667		216	100	9	992
PROVISION POUR CHARGES	-	-	-	-		-
						-
COUT DE REVIENT DES LOTS VENDUS	- 16 384		- 3 031	-		- 19 415
						-
Total	16 706	-	10 253	1 137	184	28 280

Créances : 23 075 K€

Les créances clients comprennent principalement :

- Les produits à recevoir au titre de l'exercice 2020 pour 1 819 K€ (facturation en 2021 de prestations réalisées en 2020),
- Les charges transférées par la SPL au GIE pour 37 K€ TTC à recevoir au titre de l'exercice
- Les créances liées aux demandes de remboursements sur mandats/CPI en attente pour 21 219 K€.

Mandants : 33 318 K€

Il est inscrit principalement dans ce poste :

- La différence entre les dépenses reçues pour le compte des mandats et CPI confiés par nos actionnaires et les demandes de remboursements facturées pour ces mêmes collectivités
- En déduction, les provisions constituées pour des dépréciations des créances sur les mandats (cf. tableau des provisions, compte 4967000).

Autres créances : 3 847 K€

Il est inscrit principalement dans ce poste :

- Les soldes de créances de TVA déductible sur factures reçues et à recevoir
- Le solde de la créance sur la cession LUMA pour 598K€ (ZAC des ateliers),
- Les avances versées au GIE pour 1 742 K€ (dans l'attente de la facturation des charges définitives),
- Une créance d'État (Impôt Société) pour 22K€.

Trésorerie et disponibilités : 6 772 K€

On relève notamment :

- Compte Caisse d'Epargne (structure)\* : 3 991 K€
- Compte Caisse d'Epargne (Fonctionnement) : 599 k€
- Autres société (caisse, titres restaurant...) : 12 K€
- Placements Arkéa (ZAC des Ateliers) : 11 K€
- Placements Arkéa (ZAC Cœur Ville) : 2 K€
- Compte courant Arkéa (ZAC des Ateliers) : 1 715 K€

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

- Compte courant Crédit Mutuel (ZAC des Ateliers) :	4 K€
- Compte courant Arkéa ( Zac Briançon) :	
- Compte courant Arkéa (Zac Marignane) :	348 K€
- Compte courant CE (Zac Forcalquier) :	91 K€
- Compte courant Arkéa (ZAC Varécopole)	4 k€

\* incluant DAT à hauteur de 3 000 K€

Charges constatées d'avance : 146 K€  
Il s'agit d'un compte de régularisation (prorata) pour les charges comptabilisées en 2020 et qui concernent l'exercice 2019.

### B. BILAN PASSIF

Capital, situation nette, capitaux (ou fonds) propres : 8 159 K€

Le capital versé au 31/12/2020 est de 462K€. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/10/2017, a délégué sa compétence au Conseil d'Administration pour une augmentation de capital selon les modalités suivantes :

- Montant : 90 882 € maxi
- Durée de la délégation : 18 mois
- Nombre d'actions : 594
- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de collectivités ou groupements de collectivités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une première augmentation de capital marquant l'entrée de 7 nouveaux actionnaires a été constatée en 2018 :

- La Ville de Marignane,
- La Ville d'Embrun,
- La Communauté d'Agglomération Terre de Provence,
- La Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon,
- La Communauté de Communes de Serre-Ponçon,
- Le Conseil Départemental des Hautes Alpes
- La Communauté de Communes Cœur du Var

En 2019, 4 nouveaux actionnaires ont rejoint la SPL, portant son capital à 3 017 actions pour un montant de 461 601 euros.

Après constatation du déficit enregistré sur l'exercice, les fonds propres représentent 8 159 K€.

Provisions pour risques et charges : 408 K€

Ce poste comprend l'ensemble des provisions constituées pour les contentieux, la médaille du travail et les travaux de clôtures d'opérations (cf. tableau des provisions, compte 1511000, 1518000, 153100, 157800).

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

Il est à noter que la gestion des indemnités de fin de carrière (IFC) des salariés de la société est confiée depuis 2008 à un prestataire externe (Cardif Groupe BNP). Dans le cadre de ce contrat, les fonds versés au cours des exercices antérieurs auprès de cet organisme représentent une valeur actualisée de 710 K€. Ces versements couvrent le passif social qui a été calculé pour 729 K€ (droits acquis des salariés). A noter que ce contrat couvre tout à la fois la SPL et le GIE (salariés transférés). Une régularisation contractuelle auprès de l'organisme d'externalisation sera effectuée en 2021.

Emprunts et dettes financières : 28 354 K€

Le découvert est utilisé à fin 2020 pour ses opérations :

- Compte courant Caisse d'Épargne (opérations Région) : 21 972 K€

Pour les concessions, la société a contracté 3 emprunts dont 2 sont en cours sur l'opération de Briançon.

En effet, l'emprunt dédié au financement de la ZAC d'Arles a été remboursé en 2019.

Ce solde d'emprunt est garanti par le concédant à hauteur de 40%.

Avances et acomptes : 21 971 K€

Concerne les avances et acomptes versées aux concessions.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 13 944 K€

Dettes fiscales et sociales : 1 310 K€

- la provision pour congés payés et compte épargne temps et coût liés au départ de certains salariés : 300 K€
- les cotisations sociales, impôts et taxes 2019 (IS, apprentissage, formation, construction) : 467 K€
- la TVA collectée et à payer : 214 K€
- la TVA sur factures à établir (produits à recevoir) : 298 K€
- le Montant du prélèvement à la source à reverser : 31 K€

Autres dettes : 442 K€

Ce poste comporte principalement :

- Solde d'anciennes créances CPI/mandats pour 22 025 K€ qui sera soldé lors des clôtures des opérations.
- Le solde de Charges à payer pour 130 K€ au profit du GIE liées à la régularisation des stocks de congés et RTT au 1<sup>er</sup> janvier 2019 suite au transfert du personnel vers le GIE.

Produits constatés d'avance : 451 K€

Les produits constatés d'avance comprennent :

- la rémunération anticipée sur la ZAC des Ateliers (cf. rémunération des concessions dans l'analyse détaillée des produits) pour un montant de 311 K€ (en structure).

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

Comptes de liaison : 26 088 K€

Les comptes de liaison enregistrent les flux entre les opérations et la structure.

On retrouve, pour contrepartie, la même somme à l'actif dans la structure.

- Avances réalisées aux concessions (à rembourser) : 2 897 K€
- Trésorerie des opérations en mandats/CPI (compte bancaire en structure) : 22 611 K€
- Frais financiers internes facturés à la ZAC des Ateliers - Arles (à payer) : 26 K€
- Rémunération de la ZAC des Chalus - Forcalquier (à payer) : 3 K€
- Rémunération de la ZAC d'Arles (à payer) : 171 k€
- Rémunération de la ZAC Cœur de Ville - Briançon (à payer) : 285 K€
- Rémunération de la concession Marignane Centre Ancien (à payer) : 66 K€
- Rémunération de la concession Varécopole (à payer) : 29 K€

Pour mémoire, ces comptes de liaisons se neutralisent dans le total bilan de la SPL.

### Délai de paiement

Pour les exercices ouverts depuis 1er juillet 2016, le rapport de gestion des sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doit mentionner, aussi bien pour les clients que pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Code du commerce Art. D 441-4).

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

### Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre cumulé de factures concernées	3494	X				8443	17	X				5654
Montant cumulé des factures concernées TTC	30 182 464,80	25 387 914,37	10 865 154,54	5 723 613,13	15 335 877,78	57 512 559,82	1 451 024,30	1 530 791,37	15 654 275,00	33 689 136,18	59 873 619,04	90 747 821,59
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	34,42%	29,18%	12,39%	6,53%	17,49%	65,58%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						1,57%	1,66%	16,98%	14,85%	64,94%	98,43%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours					

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

### 3.2.5 - SEMAREA

Les résultats de la SEMAREA sont sensiblement identiques entre 2019 et 2020.

Compte tenu de sa création récente, peu d'opérations sont affectées à cette structure ce qui explique cette évolution.

SEM AREA en K€	2019	2020	Variation
+ Production Vendue (biens)			
+ Production vendue (services)	19,9	72,0	262,94%
+ Autres	0,0	0,0	133,33%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>19,9</b>	<b>72,1</b>	<b>262,92%</b>
+ Production stockée			
- Achats et charges externes	-24,6	-76,4	211,25%
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>-4,7</b>	<b>-4,4</b>	<b>-6,91%</b>
- Impôts, Taxes, Formations	-0,5	-0,6	22,34%
- Salaires et Charges Sociales avant Int.	-18,2	-18,2	-0,12%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-23,4</b>	<b>-23,2</b>	<b>-1,04%</b>
+ Reprises sur amort. et Prov.			
+ Produits divers de Gestion Courante			
+ Subventions d'exploitation			
- Dotation Amortissements et prov.			
- Autres Charges	0,0	-0,4	17700,00%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-23,4</b>	<b>-23,5</b>	<b>0,47%</b>
+ Produits Financiers			
- Intérêts et Charges Assimilées	0,0	0,0	-206,90%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-23,4</b>	<b>-23,5</b>	<b>0,73%</b>
+ Produits Exceptionnels			
- Charges Exceptionnelles			
<b>RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION</b>	<b>-23,4</b>	<b>-23,5</b>	<b>0,73%</b>
- Impôts sur les Bénéfices			
- Participation des Salariés			
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>19,9</b>	<b>72,1</b>	<b>262,92%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>-43,2</b>	<b>-95,6</b>	<b>121,14%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-23,4</b>	<b>-23,5</b>	<b>0,73%</b>

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

### 3.2.6 - BUDGET 2021

COMPTES CONSOLIDES EVOLUTION 2018/2019 en k€	GROUPE AREA	
	2020	2021
+ Production Vendue (biens)	933	933
+ Production vendue (services)	5 460	5 460
+ Autres	2 708	2 751
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>9 100</b>	<b>9 144</b>
+ Production stockée	3 923	3 923
- Achats et charges externes	-9 429	-9 523
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>3 594</b>	<b>3 544</b>
- Impôts, Taxes, Formations	-217	-219
- Salaires et Charges Sociales avant Int.	-5 160	-5 264
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 783</b>	<b>-1 939</b>
+ Reprises sur amort. et Prov.	1 513	1 513
+ Produits divers de Gestion Courante	0	0
+ Subventions d'exploitation	0	0
- Dotation Amortissements et prov.	-1 301	-1 314
- Autres Charges	-14	-14
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 585</b>	<b>-1 754</b>
+ Produits Financiers	16	16
- Intérêts et Charges Assimilées	-4	-4
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-1 573</b>	<b>-1 742</b>
+ Produits Exceptionnels	12	12
- Charges Exceptionnelles	-4	-4
<b>RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION</b>	<b>-1 565</b>	<b>-1 734</b>
- Impôts sur les Bénéfices	0	0
- Participation des Salariés	0	0
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>14 565</b>	<b>14 609</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>-16 130</b>	<b>-16 343</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-1 565</b>	<b>-1 734</b>

Le budget 2021 devrait être en déficit de - 1 734 k€ à minima.

Sont notamment comptabilisés au titre de ce prévisionnel :

- un maintien des produits
- une hausse de 1% des toutes les charges hors RH, équivalent à l'inflation actuelle
- une hausse de 2% de la masse RH prenant en compte l'effet des dernières NAO

## Délibération n°4 – Subvention 2022 à la classe Mémoire et Avenir du Collège les Giraudes.

Présentation de la délibération : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

- **Vu** la demande de subvention de la Classe Mémoire et Avenir du Collège les Giraudes pour l'année 2022.
- **Vu** l'avis favorable du Bureau Statutaire du 3 décembre 2021.

Le Président propose d'attribuer une subvention de 2 000 € pour participer aux frais du voyage organisé pour la Classe Mémoire et Avenir du Collège les Giraudes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- *Approuve l'exposé du Président.*
- *Approuve l'octroi d'une subvention de 2 000 € à la Classe Mémoire et Avenir du Collège les Giraudes.*
- *Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes pour le versement de la subvention.*

*Approuvée à l'unanimité.*

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

## Délibération n°5 – Subvention 2022 au Comité de Ski Alpes Provence – Centre Inter-Régional d'Entraînement.

**Présentation de la délibération : Cyrille DRUJON D'ASTROS.**

- **Vu** la demande de subvention du Comité de Ski Alpes Provence pour le Centre Inter-Régional d'Entraînement : Structure d'appui scolaire Briançon.
- **Vu** le nombre d'enfants du Pays des Ecrins concernés par cette structure.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays des Ecrins participe au Parcours de l'Excellence Sportive depuis 2015 avec une participation annuelle de 20 000 € dans le cadre d'une convention de partenariat de 4 ans.

Pour l'année 2021, la participation de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins s'élevait à 10 000 €.

Le Président propose d'octroyer une subvention de 10 000 € pour l'année 2022 au Comité de Ski Alpes Provence.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- *Approuve l'exposé du Président.*
- *Approuve l'octroi d'une subvention de 10 000 € pour l'année 2022 au Comité de Ski Alpes Provence pour le Centre Inter-Régional d'Entraînement : Structure d'appui scolaire Briançon.*
- *Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives au versement de cette subvention.*

*Approuvée à l'unanimité.*

**Pour :**

**Contre :**

**Abstention :**

## Délibération n°6 – Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour l'assainissement de Puy Aillaud – Commune de Vallouise-Pelvoux.

**Présentation de la délibération : Cyrille DRUJON D'ASTROS.**

- **Vu** la circulaire de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Appel à projets pour la programmation 2022.
- **Vu** l'inscription de ces travaux dans le Schéma Directeur de la vallée de la Vallouise et du zonage approuvé par délibération le 26 novembre 2015.

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins, dans le cadre de la compétence Assainissement, souhaite réaliser une station d'épuration (STEP) permettant de traiter les eaux usées provenant du hameau de Puy Aillaud.

Actuellement les effluents sont collectés et dirigés sans traitement dans le ravin en contrebas du hameau.

Cette STEP sera dimensionnée à 120 Equivalent-Habitants.

Après étude, le montant des travaux 400 000 € HT.

Le Président propose le plan de financement suivant :

### Plan de financement

Financeurs	Participation %	Montant € HT
Etat (DETR 2022)	20	80 000
Agence de l'Eau RMC	30	120 000
Conseil Départemental 05	20	80 000
Autofinancement	30	120 000

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- *Approuve l'exposé du Président.*
- *Approuve le plan de financement présenté.*
- *Autorise le Président à solliciter les subventions au titre de la DETR 2022.*

*Approuvée à l'unanimité.*

**Pour :**

**Contre :**

**Abstention :**

## Délibération n°7 – Demande de subvention au titre de la DETR pour le confortement de la digue rive droite de la Durance à L'Argentière-La Bessée – Tranche 2.

Présentation de la délibération : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

- Vu la circulaire de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Appel à projets pour la programmation 2022.

La Communauté de communes, dans le cadre de la compétence GEMAPI souhaite réaliser la tranche 2 des travaux de confortement la digue rive droite de la Durance, au centre-ville de l'Argentière-La Bessée. Elle protège une population estimée à 2 545 habitants.

### Description du projet

Le RTM accompagne la Communauté de Communes dans les travaux de la première tranche comme pour la suite du projet.

Les travaux consisteront en :

- La reprise en sous-œuvre du mur poids en maçonnerie de pierres jointoyées.
- La réfection du parement (comblement des lacunes et pierres manquantes).

### Estimation budgétaire :

DESIGNATION	MONTANT HT
Travaux de protection	665 000€
Frais de dossiers au titre de la loi sur l'Eau, de dossier d'autorisation environnementale, rémunération de maîtrise d'œuvre, divers et imprévus (publicité, essais et contrôles, actualisation des prix,...)	115 000€
Montant total HT	780 000€

Le Président propose le plan de financement ci-dessous :

DETR (40%)	312 000€
Conseil Départemental (30 %)	234 000€
Autofinancement (30 %)	234 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve le plan de financement présenté.
- Autorise le Président à solliciter les subventions au titre de la DETR.

Approuvée à l'unanimité.

Pour :

Contre :

Abstention :

## Délibération n°8 – Demande de subvention au titre de la DETR pour l'opération « Travaux d'aménagements et d'isolation de l'Ecole de Musique Intercommunale ».

### Présentation de la délibération : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

- Vu la nécessité de réaliser des travaux d'amélioration énergétique des locaux, de l'accessibilité, des espaces de travail et d'accueil du public, pour l'Ecole de Musique Intercommunale.
- Vu l'Arrêté d'attribution de la subvention n°2018\_10499, en date 14 décembre 2018 du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.
- Vu l'inscription du projet à la programmation du CRTE.

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins a fait l'acquisition de « local Petit » à l'Ecole de Musique Intercommunale en décembre 2016.

Suite à cette acquisition, il était prévu de réaliser des travaux d'aménagement pour l'amélioration de la qualité d'accueil des usagers et l'accessibilité au bâtiment tout en permettant une amélioration des conditions de travail du personnel.

Une subvention avait été attribuée par le Conseil Régional Provence-Alpes Côte d'Azur au titre du CRET 1<sup>ère</sup> génération (2015-2018).

La définition du projet portait alors sur un montant subventionnable de 99 643 € HT.

La collectivité a obtenu 29 893 € HT, soit 30% du montant subventionnable de 99 643 € HT.

Depuis le projet a évolué, avec notamment un volet complet sur l'amélioration énergétique du bâtiment.

Cette opération a été inscrite au plan d'actions du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) porté par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Les travaux portent principalement sur l'amélioration énergétique des locaux, et sur l'amélioration de l'accessibilité, des espaces de travail et d'accueil du public.

La définition du projet a permis d'estimer ce nouveau plan de travaux à 325 000.00€ HT.

Le Président propose de solliciter les partenaires financiers de la façon suivante :

DÉPENSES INVESTISSEMENT - EN EUROS - HT	
Travaux d'aménagement de l'école de musique intercommunale	325 000
<b>TOTAL</b>	<b>325 000</b>
RECETTES - EN EUROS - HT	
DETR 2022 (40%)	130 000
CRET 1 Région (9,20%) ACQUIS	29 893
Autofinancement (50,8%)	165 107
<b>TOTAL</b>	<b>325 000</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération.
- Autorise le Président à solliciter une aide au titre de la DETR.
- S'engage à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Approuvée à l'unanimité.

Pour :

Contre :

Abstention :

## Délibération n°9 – Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour la réhabilitation de la station d'épuration de Queyrières – Commune de Saint Martin de Queyrières.

### Présentation de la délibération : Cyrille DRUJON D'ASTROS

- Vu la circulaire de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Appel à projets pour la programmation 2022.

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins, dans le cadre de la compétence Assainissement, souhaite réhabiliter la station d'épuration (STEP) de Queyrières sur la Commune de Saint Martin de Queyrières. En effet cette STEP a été mise en service en décembre 2005 et présente depuis quelques années des dysfonctionnements dus à un colmatage de son traitement secondaire de type filtre à sable. De plus la qualité de traitement ne respecte pas les normes en vigueur.

Cette STEP sera dimensionnée à 100 Equivalent-Habitants.

Après étude, le montant des travaux 250 000 € HT.

Le Président propose le plan de financement suivant :

#### Plan de financement

Financeurs	Participation %	Montant € HT
Etat (DETR 2022)	20	50 000
Agence de l'Eau RMC	30	75 000
Conseil Départemental 05	20	50 000
Autofinancement	30	75 000

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve le plan de financement présenté.
- Autorise le Président à solliciter les subventions au titre de la DETR 2022.

Approuvée à l'unanimité.

Pour :

Contre :

Abstention :

## Délibération n°10 – Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour la réhabilitation de la station d'épuration de Pra Reboul – Commune de la Roche de Rame.

### Présentation de la délibération : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

- Vu la circulaire de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Appel à projets pour la programmation 2022.

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins, dans le cadre de la compétence Assainissement, souhaite réhabiliter la station d'épuration (STEP) de Pra Reboul sur la commune de La Roche de Rame.

En effet cette STEP a été mise en service en 2003 et présente depuis quelques années des dysfonctionnements dus à un colmatage de son traitement secondaire de type filtre à sable. De plus la qualité de traitement ne respecte pas les normes en vigueur et il y a régulièrement des résurgences d'eau traitée sur la parcelle.

Cette STEP sera dimensionnée à 60 Equivalent-Habitants dans un premier temps et son fonctionnement permettra d'ajouter des modules s'il y a besoin dans le cadre du traitement des eaux usées provenant de la future zone d'activité du Planet.

Après étude, le montant des travaux 250 000 € HT.

Le Président propose le plan de financement suivant :

#### Plan de financement

Financeurs	Participation %	Montant € HT
Etat (DETR 2022)	20	50 000
Agence de l'Eau RMC	30	75 000
Conseil Départemental 05	20	50 000
Autofinancement	30	75 000

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve le plan de financement présenté.
- Autorise le Président à solliciter les subventions au titre de la DETR 2022.

Approuvée à l'unanimité.

Pour :

Contre :

Abstention :

## TRANSITION ECOLOGIQUE RAISONNEE ET ENVIRONNEMENT.

**Délibération n°11**– Attribution du marché de maintenance des « chaufferies, des installations techniques de ventilation, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire ».

**Présentation de la délibération :** Cyrille DRUJON D'ASTROS.

- **Vu** l'article L5211-10 du CGCT.
- **Vu** la délibération n°2 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau Statutaire.
- **Vu** la fin du contrat de maintenance des chaufferies et des installations techniques de ventilation en décembre 2021.
- **Vu** la nécessité de repasser un contrat de maintenance des chaufferies, des installations techniques de ventilation, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire pour la période 2022-2024.
- **Vu** le choix de la commission d'appel d'offres du 15 décembre 2021.

Le Président rappelle la nécessité de passer un marché de maintenance des chaufferies, des installations techniques de ventilation, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire pour les bâtiments intercommunaux suivants :

- Maison du Canton.
- Crèche de l'Argentière-La Bessée.
- Cinéma.
- Piscine.
- Lucéo.
- Maison de santé Vallouise.
- Centre socio culturel Saint Jean.

Aussi, à la suite d'une consultation, la commission d'appel d'offres du 15 décembre 2021 propose d'attribuer le marché à la société SOGETHA pour un montant annuel de 6 554.17 € HT ou 7 865 € TTC.

La durée du marché sera de trois ans.

Le Président propose de signer le marché de maintenance des chaufferies, des installations techniques de ventilation, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire avec la société SOGETHA pour un montant de 7 865 € TTC par an pour la période 2022-2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- *Approuve l'exposé du Président.*
- *Autorise le Président à signer le marché avec la société SOGETHA pour un montant de 7 865 euros TTC par an pour une durée de trois ans*
- *Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre du marché*

*Approuvée à l'unanimité.*

Le Président rappelle le souhait des élus à mutualiser les consultations. Il conviendrait d'établir une liste des groupements de commandes possibles.

**Pour :**

**Contre :**

**Abstention :**

Page 141 sur 153

## Délibération n°12 – Approbation du scénario de déviation du réseau d'eaux usées le long du Gyr à l'aval de la station de Pelvoux-Vallouise.

### Présentation de la délibération : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

- **Vu** le Plan de Gestion de la Haute Durance réalisé en 2014 par le SMADESEP et mettant en avant une zone d'incision du lit du Gyr favorisant l'érosion des berges.
- **Vu** les limites de l'espace de mobilité du Gyr approuvées par les services de l'Etat.
- **Vu** les travaux engagés et réalisés dans le cadre de la restauration de l'espace de mobilité du Gyr.
- **Vu** l'inscription de ces travaux de dévoiement de la canalisation des eaux usées dans le Schéma Directeur d'Assainissement de la vallée de la Vallouise.
- **Vu** le rapport d'Avant-Projet Sommaire de novembre 2016 réalisé par HYDRETTUDES approchant les différentes solutions techniques afin de retirer cette canalisation de l'espace de mobilité.
- **Vu** le courrier du préfet en date du 23 février 2021 n'autorisant pas les travaux de protection de berges dans l'espace de mobilité du cours d'eau au motif qu'ils contreviennent aux dispositions du SDAGE Rhône Méditerranée.
- **Vu** la réunion du 2 avril 2021 à Vallouise-Pelvoux en présence des élus de la commune, du Président de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (CCPE) et des techniciens, présentant les 4 scénarios possibles. Suite à cette réunion 2 scénarios sont retenus.
- **Vu** le rapport d'août 2021 réalisé par HYDRETTUDES avec les détails des solutions techniques (chiffrage, avantages, inconvénients de chaque scénario).
- **Vu** la réunion du 8 décembre 2021 à Vallouise-Pelvoux en présence des élus de la commune, du Président de la CCPE et des techniciens, retenant un scénario.

Le Président propose de retenir le scénario suivant :

« Installation d'un poste de relevage en rive droite qui refoule les effluents en haut du talus de la copropriété qui reprendraient le réseau gravitaire existant au niveau du pont des Gorges. Les effluents de la rive gauche seront quant à eux refoulés au niveau de la RD à l'embranchement de la route de l'Eychauda via un deuxième poste de relevage ».

Le montant des travaux est estimé à 470 000 € HT environ, seul une consultation des entreprises permettra de s'assurer de ce montant.

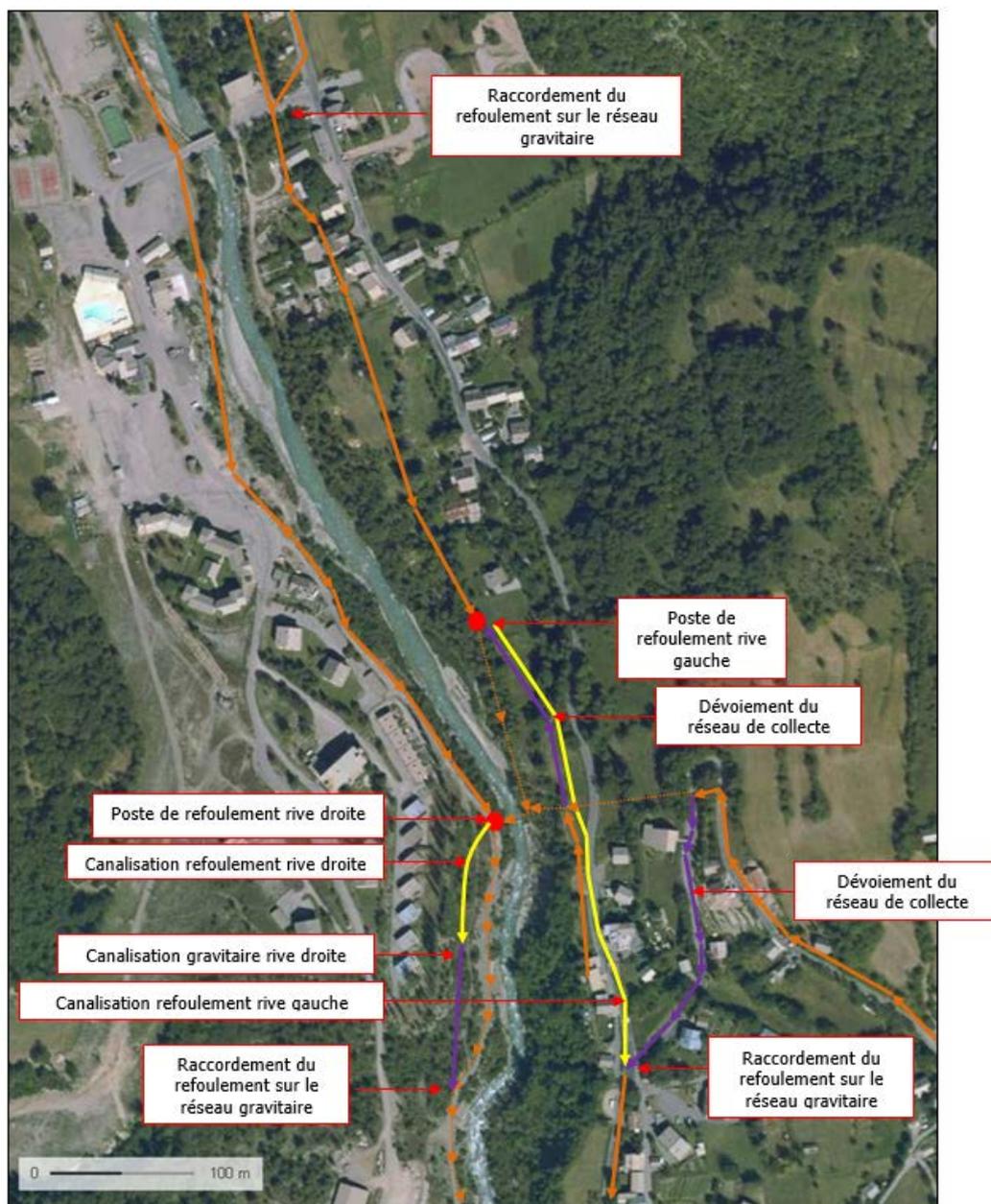
Le coût de fonctionnement et d'entretien annuel de ces postes de relevage est d'environ 15 000 € HT au total.

Le Président propose le schéma du tracé ci-dessous :

**Pour :**

**Contre :**

**Abstention :**



Le Président rappelle également que ce projet de déplacement de la canalisation d'assainissement est compatible avec le projet de voie verte entre Pelvoux et Vallouise qui reste une priorité pour la Communauté de Communes du Pays des Ecrins et pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve le scénario proposé.
- Autorise le Président à poursuivre les études.

Contre : 1 (Laurent VERNET).

Pour : 23

Pour :

Contre :

Abstention :

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE – GEMAPI.

**Délibération n°13** – Convention de vente de titres de transports à la Mairie de Puy Saint Vincent.

**Présentation de la délibération : Alain SANCHEZ.**

Chaque année, une convention est signée entre la Communauté de Communes du Pays des Ecrins et la Mairie de Puy Saint Vincent qui a pour objet la vente de titres de transport des navettes hivernales internes à la station de Puy Saint Vincent.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Pays des Ecrins permette à la Mairie de Puy Saint Vincent d'acheter 20.0000 titres de transports jour et 7.200 titres de transports soirée à 1 € l'unité, soit pour un montant de 27.200 euros.

La facturation sera annuelle.

La convention entrera en vigueur à compter de la signature et se terminera dès facturation

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- *Approuve l'exposé du Président.*
- *Autorise le Président à signer la convention avec la Mairie de Puy Saint Vincent.*

*Approuvée à l'unanimité.*

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

**CONVENTION D'ACHAT DE TITRES DE TRANSPORTS**  
**Pour les navettes hivernales internes à Puy saint Vincent**  
**Saison 2021 - 2022**

ENTRE

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins, représentée par son Président Cyrille DRUJON D'ASTROS dûment habilité par délibération du 23 décembre 2021.

ET

La commune de Puy Saint Vincent, représentée par son Maire Marcel CHAUD, dûment habilité par délibération du .....

Il est conclu le contrat suivant :

**Article 1 – Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet d'assurer la vente de titres de transport des navettes hivernales internes à la station de Puy Saint Vincent entre la Communauté de communes du Pays des Ecrins et la mairie de Puy Saint Vincent.

**Article 2 – Encaissement**

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins permet à la Mairie de Puy Saint Vincent d'acheter 20.000 titres de transports pour les transports de jour et 7.200 titres pour les transports de soirée à 1 € l'unité, soit pour un montant total de 27.200 € TTC.

**Article 3 – Facturation**

La facturation sera annuelle.

**Article 4 – Durée et résiliation de la convention**

La présente convention entre en vigueur à compter de la signature de celle-ci et se termine dès facturation.

Fait à L'Argentière, le décembre 2021

**Le Président de la Communauté  
De communes  
Cyrille DRUJON D'ASTROS**

**Le Maire de Puy St Vincent  
Marcel CHAUD**

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*  
Page 145 sur 153

## VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE.

### Délibération n°14 – Avenant à la convention pour le Relais Petite Enfance.

#### Présentation de la délibération : Michel FRISON.

- **Vu** la convention du 2 janvier 2018 entre la Communauté de Communes du Pays des Ecrins et la Communauté de Communes du Guillestrois du Queyras concernant la mise en place commune d'un Relais Petite Enfance (ancien Relais Assistantes Maternelles) arrive à son terme le 31 décembre 2021.
- **Vu** la convention conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes pour le Relais Petite Enfance arrive à son terme le 31 décembre 2022.

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins et la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras proposent de signer un avenant à la convention du 2 janvier 2018 concernant le partenariat lié au Relais Petite Enfance, afin de le prolonger d'un an jusqu'au terme de la convention signée avec la CAF.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- *Approuve l'exposé du Président.*
- *Autorise le Président à signer l'avenant qui prolonge d'un an la convention du 2 janvier 2018 entre la Communauté de Communes des Pays des Ecrins et la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras.*

*Approuvée à l'unanimité.*

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

## ADMINISTRATION ET FINANCES.

### Délibération n°15 – Subvention d'équilibre 2022 au Budget M14 Cinéma.

**Présentation de la délibération : Serge GIORDANO.**

Une subvention d'équilibre sera versée pour assurer l'équilibre du budget M14 Cinéma pour le budget 2022.

Elle sera déterminée et votée lors du vote du budget primitif 2022.

Le Président propose de verser un acompte de la subvention 2022 en janvier 2021 qui ne dépassera pas 50 % de la subvention accordée au titre de l'année 2021.

**Après en avoir, le Conseil Communautaire :**

- *Approuve l'exposé du Président.*
- *Autorise le versement d'un acompte sur la subvention 2022, en janvier 2021, ne pouvant dépasser 50% de la subvention accordée au titre de l'année 2021 soit 35 000€.*

*Approuvée à l'unanimité.*

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*  
Page 147 sur 153

Délibération n°16 – Budget 2021 – Décision Modificative n°3 M 49 Budget Assainissement.

Présentation de la délibération : Serge GIORDANO.

<b>05006</b> Code INSEE	<b>COMMUNAUTE COMMUNES PAYS ECRINS</b> Budget Principal M49	<b>DM n°3 2021</b>
----------------------------	--	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

Décision modificative n°3 du CC du 23/12/2021

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6156 : Maintenance	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Augmentation des crédits de dépenses d'annulation de créances des années antérieures pour 5 000€ correspondant à l'annulation de factures d'assainissement correspondant suite au travail du service recouvrement du SGC de Briançon. Cette augmentation est compensée par la diminution du poste de dépenses relatives à la maintenance pour un montant équivalent.

Après en avoir, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve la décision modificative ci-dessus pour le budget 2021 concerné.

Approuvée à l'unanimité.

Pour :

Contre :

Abstention :

Présentation de la délibération : Serge GIORDANO.

<b>05006</b>	<b>COMMUNAUTE COMMUNES PAYS ECRINS</b>	<b>DM n°5 2021</b>
Code INSEE	Budget Principal M14	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

Décision modificative n°5 du CC du 23/12/2021

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641-050-020 : Maison du Canton	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2041412-010-020 : Direction Générale	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Augmentation des crédits de dépenses pour 12 000,00€ correspondant au remboursement de l'annuité de l'emprunt 2021 souscrit en cours d'année. La compensation est réalisée par la diminution du poste subventions d'équipement versées pour 12 000,00€.

Après en avoir, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve la décision modificative ci-dessus pour le budget 2021 concerné.

Approuvée à l'unanimité.

Pour :

Contre :

Abstention :

## Délibération n°18 – Recrutement d'un contrat Parcours Emploi Compétences PEC.

### Présentation de la délibération : Serge GIORDANO.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2.
- Vu le Code du travail, notamment les articles L.1111-3, L.5134-19-1 à L5134-34, L.5135-1 à L.5135-8 et R.5134-14 à D.5134-50-3.
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1.
- Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.
- Vu la circulaire n°DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le Président rappelle que le contrat Parcours emploi compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel. La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail, l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le P.E.C. fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

- Diagnostic du prescripteur.
- Entretien tripartite réunissant le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide qui doit permettre la formalisation des engagements.
- Suivi pendant la durée du contrat.
- Entretien de sortie de 1 à 3 mois avant la fin du contrat.

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 9 mois à raison de 35 heures par semaine.

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique, il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés.

Notre collectivité peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 05 septembre 2022 (durée du contrat de 12 mois).

L'Etat prendra en charge 60% de la rémunération brute correspondant à l'indice majoré 340 soit 1 593.25€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve la création d'un poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ».
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Approuvée à l'unanimité.

Pour :

Contre :

Abstention :

Page 150 sur 153

## Délibération n°19 – Servitudes de passage sur les parcelles E 1031, E 1035, E 1029 et E 1033 de la Commune de Vallouise-Pelvoux.

**Présentation de la délibération : Cyrille DRUJON D'ASTROS.**

- **Vu** l'acte notarié de cession entre Lucet Consorts et la communauté de communes du Pays des Ecrins pour améliorer l'accès au centre départemental d'incendie et de secours de Pelvoux.
- **Vu** la demande de Monsieur Lucet de bénéficier d'une servitude de passage pour l'accès à son terrain et l'implantation des réseaux pour desservir la future construction envisagée sur les parcelles E 1027, E 1028, E 1030, E 1032, E 1034 et E 1036.
- **Vu** l'avis favorable du Bureau Statutaire d'accorder la servitude sollicitée par Monsieur LUCET.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- *Approuve l'exposé du Président.*
- *Autorise la mise en place la servitude de passage et d'implantation des canalisations sur les parcelles E1031, E1035, E1029 et E1033 de la commune de Vallouise-Pelvoux au profit du fond constitué des parcelles E1027, E1028 et 1030, E1032, E1034 et E1036.*
- *Dit que les frais générés par l'autorisation pris en charge par Monsieur. Lucet.*

*Approuvée à l'unanimité.*

**Pour :**

**Contre :**

**Abstention :**

## Délibération n°20 – Refacturation des transports à la M 14 Social.

### Présentation de la délibération : Serge GIORDANO.

Le Président rappelle que le principe de refacturer aux différents services les prestations de transport effectuées par la M43 permet une transparence des coûts de chaque service.

Le montant des services pour l'année 2021 s'élève à 9.093,00 € dont :

- 6.509,00 € pour l'accueil de loisirs de L'Argentière-La Bessée.
- 2.204,00 € pour l'ALSH de Saint Martin de Queyrières.
- 380,00 € pour l'animation famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- *Approuve l'exposé du Président.*
- *Approuve la refacturation au Budget M14 Social.*

*Approuvée à l'unanimité.*

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

## Délibération n°21 – Attribution de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi.

### Présentation de la délibération : Serge GIORDANO.

- Vu la convention de rupture conventionnelle entre la communauté de communes du Pays des Ecrins et l'agent matricule n°543, approuvée par délibération du 25 novembre 2021.
- Vu l'article 12, qui prévoit que l'Agent matricule n°543, est éligible à l'allocation d'aide au retour à l'emploi conformément à la réglementation de l'indemnisation de chômage.
- Vu l'absence de convention entre la communauté de communauté du Pays des Ecrins et Pôle Emploi pour l'indemnisation du chômage par cette dernière pour les agents titulaires de la fonction publique territoriale.
- Vu l'inscription de l'Agent matricule n°543 auprès de Pôle Emploi en tant que demandeur d'emploi en date du 13 décembre 2021.
- Vu le refus de l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi en date du 13 décembre 2021.

Dans le cas où l'Agent matricule n°543, remplit les conditions :

- Inscription en demandeur d'emploi auprès de Pôle Emploi.
- Rejet d'indemnisation par Pôle Emploi pour raison d'agent public non indemnisable par Pôle Emploi, document délivrée à l'agent par Pôle Emploi.
- Actualisation mensuelle de la situation de recherche d'emploi, par la production d'une fiche mensuelle délivrée par Pôle Emploi.
- Recherche active pour retrouver un emploi, celle-ci est vérifiée conformément à la réglementation par les services de Pôle Emploi.

Dans ces conditions, l'agent matricule n°543 est éligible au versement à l'allocation d'aide au retour à l'emploi par la Communauté de communes du Pays des Ecrins.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Autorise le Président à notifier l'allocation d'aide au retour à l'emploi par arrêté du Président.
- A procéder mensuellement l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi dans les limites de la durée portée dans l'arrêté de notification de L'ARE.

Il est souligné que Pôle Emploi ne signera pas de convention avec les collectivités. Le service n'existe pas encore au Centre de Gestion. Sans convention avec Pôle Emploi, c'est la collectivité qui indemnise l'agent. Cet agent va être indemnisable pendant 730 jours, nous avons versé une indemnité de 13 500 €. Cette indemnité est au-dessus de l'indemnité légale qui peut générer une carence supra légale ainsi du 1<sup>er</sup> décembre au 15 février, l'agent ne sera pas indemnisé. L'indemnité journalière est de l'ordre de 30 €. Dès que l'agent failli a une obligation de Pôle Emploi, nous appliquons les mêmes conditions que Pôle Emploi (actualisation, formation, radiation...).

Monsieur Martin FAURE a l'impression que c'est compliqué, n'est-il pas possible d'évaluer un montant, et de trouver un accord entre deux parties. Il est répondu que c'est l'application de la loi. Si nous ne délibérons pas, le recours est au Tribunal Administratif.

Approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire de Séance*

Alain SANCHEZ

Validé électroniquement le 24 décembre 2021

Pour :

Contre :

Abstention :

Page 153 sur 153